

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Commission ressources et dialogue social

Budget primitif 2022

18. Budget primitif 2022 - autorisations de programme du budget principal
19. Budget primitif 2022 - budget principal
20. Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2022
21. Etat de la dette et les perspectives 2022
22. Autorisations de programme et budget primitif 2022 - budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
23. Autorisation de programme et budget primitif 2022 - budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
24. Autorisation de programme et Budget primitif 2022 - budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
25. Budget primitif 2022 - budget annexe de la Structure accueil enfance

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022

Budget primitif 2022 : autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2022 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2022 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les quatre prochains exercices et au-delà de 2025.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2022 s'élèvent à 95,85 M€.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2022 s'élèvent à 49,98 M€, en hausse par rapport à 2021.

Sur la **mission éducation**, le montant d'AP de 8,02 M€, est destiné à financer des travaux sur l'ensemble des collèges (6,6 M€) et la restructuration du service de restauration des collèges Pierre et Marie Curie, Alaric et Victor Hugo (1,4 M€). De plus, 0,02 M€ permettront le renouvellement des équipements mobiliers du collège du Bastion à Carcassonne.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** s'élèvent à 9,33 M€, dont 9,32 M€ pour le programme des sites culturels avec 7 M€ pour les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse et la création du centre culturel de rencontre, 2,3 M€ pour l'acte II du pays Cathare soit 1,4 M€ proposé pour le plan de gestion et 0,9 M€ pour la conservation des monuments et la médiation numérique. Enfin, pour le programme archives, 0,01 M€ sont nécessaires pour la conservation préventive des documents.

Concernant la **mission sport Jeunesse**, le montant d'AP s'élève à 0,60 M€, dont 0,40 M€ pour les études préalables d'une liaison sur la voie verte au niveau de Bram, 0,16 M€ pour les études de l'aménagement de l'aire de Bezons et 0,04 M€ pour l'entretien des sentiers départementaux.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 0,59 M€. Elles visent à couvrir les études en matière de diagnostic des énergies renouvelables (0,1 M€ pour le diagnostic sur la réduction des consommations énergétiques, 0,1 M€ pour l'élaboration plan mobilité et 0,1 M€ pour l'étude d'intégration paysagère et de replantations), celles sur les espaces naturels sensibles (0,13 M€), les travaux d'aménagement sur les propriétés départementales (0,15 M€) et la modernisation des équipements de l'observatoire de l'eau (0,01 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** requiert une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 0,25 M€ pour la mise à jour des données du schéma de l'eau brute en partenariat avec BRL et la Chambre d'agriculture.

Pour la **mission réseau routier et mobilité**, les autorisations de programme demandées s'élèvent à un montant d'AP de 25,25 M€ dans le cadre de la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances).

Pour la **mission administration générale**, les autorisations de programme s'établissent à un montant de 5,94 M€. Pour le programme des systèmes d'information et télécommunications, 5,86 M€ sont demandés dont 5,44 M€ pour les systèmes d'information avec principalement les dépenses d'infrastructures sur les systèmes d'information (2,4 M€) et le renouvellement des postes de travail (2,9 M€) et 0,43 M€ pour la télécommunication. Pour le programme logistique et patrimoine, 0,08 M€ sont nécessaires pour les études du projet de maison de l'ingénierie.

L'ensemble des AP 2022 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 49,98 M€.

	AP 2022	BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025	Total CP
D Education	8,02	0,41	1,35	2,75	2,01	1,50	8,02
D1 - Collèges	8,02	0,41	1,35	2,75	2,01	1,50	8,02
E Culture et patrimoine	9,33	0,69	1,70	1,56	1,51	3,87	9,33
E2 - Sites culturels	9,32	0,68	1,70	1,56	1,51	3,87	9,32
E3 - Archives	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
F Sport Jeunesse	0,60	0,11	0,29	0,20	0,00	0,00	0,60
F1 - Sports et activité de pleine nature	0,60	0,11	0,29	0,20	0,00	0,00	0,60
G Environnement et prévention des risques	0,59	0,26	0,23	0,06	0,03	0,01	0,59
G1 - Eau	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
G2 - Espaces naturels	0,28	0,11	0,07	0,06	0,03	0,01	0,28
G3 - Energies renouvelables	0,30	0,14	0,16	0,00	0,00	0,00	0,30
H Aménagement attractivité Territoire	0,25	0,04	0,05	0,05	0,05	0,06	0,25
H5 - Agriculture et pêche	0,25	0,04	0,05	0,05	0,05	0,06	0,25
I Réseau routier et mobilité	25,25	0,03	15,85	3,55	3,55	2,28	25,25
I1 - Routes	25,25	0,03	15,85	3,55	3,55	2,28	25,25
K Administration générale	5,94	0,48	1,27	1,38	1,28	1,53	5,94
K3 - Système Information et télécommunications	5,86	0,41	1,27	1,38	1,28	1,53	5,86
K4 - Logistique et patrimoine	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
Total général	49,98	2,01	20,73	9,55	8,43	9,26	49,98

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Les AP relatives aux subventions d'équipement pour 2022 s'élèvent à 45,87 M€.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 1,24 M€, seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,84 M€) et au programme d'intérêt général (PIG) relatif à la précarité énergétique (0,4 M€).

La **mission autonomie**, avec le financement des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées s'établit à 2,74 M€. Il s'agit de financer la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (2,33 M€) ainsi que le programme d'habitats collectifs des personnes âgées (0,41 M€).

Les AP de la **mission culture patrimoine**, d'un montant de 3,39 M€, sont destinées à financer les travaux de restauration, sécurisation, mise en valeur et amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques des sites pôles (1,98 M€) ou encore des subventions en faveur de l'association patrimoine mondial de l'UNESCO pour préparer la candidature du Département (1,41 M€).

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,3 M€ et sont destinées au financement des voies vertes (0,2 M€) et aux itinéraires de randonnées (0,1 M€).

Le montant des AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élève à 9,81 M€ dont 5,4 M€ seront consacrés au programme eau avec 3,4 M€ pour financer les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement et 2 M€ pour la prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le programme espaces naturels s'élève à 1,79 M€ destinés à la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi (1 M€), au parc naturel régional (PNR) et au littoral (0,16 M€), à la stratégie pour la biodiversité (0,55 M€), et à la démoustication (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile se porte à 2,02 M€ d'AP dont 2 M€ pour la modernisation du dispositif Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** recouvre les grands projets structurants pour le territoire audois. Le montant des AP prévues pour 2022 est de 25,88 M€.

Les AP relatives au programme infrastructures d'intérêt départemental (12 M€) concernent la poursuite du déploiement du très haut débit. Le programme accompagnement des territoires (9,65 M€) renouvelle l'implication du Département dans les investissements communaux et intercommunaux en matière d'équipements publics (9,6 M€ pour les cœurs de village, les équipements scolaires, culturels ou sportifs) mais aussi dans la lutte contre la désertification médicale (0,05 M€). Le programme agriculture et pêche (2,14 M€) comprend des AP relatives au programme hydro-agricole pour 2,05 M€ dont 1,5 M€ pour l'irrigation collective, 0,5 M€ pour les charges intercalaires du Lauragais, 0,09 M€ pour le développement des circuits de proximité, 0,05 M€ pour les institutions interdépartementales, et 0,01 M€ destiné à l'aménagement foncier. Enfin, une AP de 2,69 M€ sera consacrée au financement de la reconstruction des EHPAD de Trèbes et Saint Hilaire suite aux inondations d'octobre 2018. Cette nouvelle AP tient compte de la réduction de l'AP 2019 relative aux inondations 2018 non consommée en totalité, en application du règlement budgétaire et financier (- 1,5 M€).

La **mission réseau routier et mobilité** nécessite l'inscription d'une AP d'un montant de 1,02 M€ pour le financement de travaux suite à la cession de voiries à la Commune de Roquefeuil et au Grand Narbonne.

Enfin, la **mission pilotage et coordination** s'élève à 1,5 M€ pour financer la deuxième édition du budget participatif du Département.

Un montant de 645 000 € d'AP fait l'objet d'une individualisation conformément à l'annexe 4, soit une AP de 80 000 € pour le programme G2 espaces naturels, de 20 000 € pour le programme G4 sécurité civile, 545 000€ pour le programme H5 agriculture et pêche.

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025	Total CP
B Action sociale et insertion	1,24	0,04	0,42	0,43	0,20	0,15	1,24
B4 Logement	1,24	0,04	0,42	0,43	0,20	0,15	1,24
C Autonomie	2,74	0,87	1,35	0,53	0,00	0,00	2,74
C1 Personnes âgées	2,74	0,87	1,35	0,53	0,00	0,00	2,74
E Culture et patrimoine	3,39	0,69	1,11	0,83	0,33	0,45	3,39
E2 Sites culturels	3,39	0,69	1,11	0,83	0,33	0,45	3,39
F Sport Jeunesse	0,30	0,13	0,12	0,05	0,00	0,00	0,30
F1 Sport et activités de pleine nature	0,30	0,13	0,12	0,05	0,00	0,00	0,30
G Environnement et prévention des risques	9,21	0,99	3,51	2,57	1,13	1,02	9,21
G1 Eau	5,40	0,29	2,18	2,04	0,64	0,25	5,40
G2 Espaces naturels	1,79	0,58	0,95	0,15	0,11	0,01	1,79
G4 Sécurité civile	2,02	0,12	0,38	0,38	0,38	0,76	2,02
H Aménagement et attractivité du territoire	26,48	1,47	7,17	7,24	5,60	5,00	26,48
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	12,00	0,00	2,40	2,40	2,40	4,80	12,00
H2 Accompagnement des territoires	9,65	0,52	3,48	3,25	2,40	0,00	9,65
H5 Agriculture et pêche	2,14	0,59	0,25	0,60	0,50	0,20	2,14
H6 Inondations	2,69	0,36	1,04	0,99	0,30	0,00	2,69
I Réseau routier et mobilité	1,02	0,32	0,35	0,35	0,00	0,00	1,02
I1 Routes	1,02	0,32	0,35	0,35	0,00	0,00	1,02
L Pilotage et coordination	1,50	0,00	0,75	0,75	0,00	0,00	1,50
L3 Budget participatif	1,50	0,00	0,75	0,75	0,00	0,00	1,50
Total général	45,87	4,50	14,77	12,74	7,25	6,62	45,87

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 49 979 125,91 € telles que présentées en annexe 3
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 645 000 € telles que présentées en annexe 4
- procéder à la désindividualisation d'une autorisation de programme 2019 relatives aux subventions d'équipement des inondations 2018 à hauteur de 1 500 000 € telles que présentées en annexe 5

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif 2022 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2022	BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025
D Education	8 020 000,00	406 149,50	1 350 000,00	2 750 000,00	2 010 000,00	1 503 850,50
D1 - Collèges	8 020 000,00	406 149,50	1 350 000,00	2 750 000,00	2 010 000,00	1 503 850,50
E Culture et patrimoine	9 334 600,00	688 763,00	1 697 437,00	1 562 100,00	1 512 100,00	3 874 200,00
E2 - Sites culturels	9 324 600,00	679 763,00	1 696 437,00	1 562 100,00	1 512 100,00	3 874 200,00
E3 - Archives	10 000,00	9 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	600 025,91	110 825,91	289 200,00	200 000,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	600 025,91	110 825,91	289 200,00	200 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	588 500,00	263 422,50	225 927,50	60 000,00	28 000,00	11 150,00
G1 - Eau	13 500,00	11 947,50	1 552,50	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	275 000,00	107 225,00	68 625,00	60 000,00	28 000,00	11 150,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	144 250,00	155 750,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	250 000,00	38 214,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	61 786,00
H5 - Agriculture et pêche	250 000,00	38 214,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	61 786,00
I Réseau routier et mobilité	25 250 000,00	25 000,00	15 850 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00	2 275 000,00
I1 - Routes	25 250 000,00	25 000,00	15 850 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00	2 275 000,00
K Administration générale	5 936 000,00	481 199,46	1 268 971,84	1 375 000,00	1 280 000,00	1 530 828,70
K3 - Système Information et télécommunications	5 861 000,00	406 199,46	1 268 971,84	1 375 000,00	1 280 000,00	1 530 828,70
K4 - Logistique et patrimoine	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	49 979 125,91	2 013 574,37	20 731 536,34	9 547 100,00	8 430 100,00	9 256 815,20

ANNEXE 2 – Budget primitif 2022 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025	Total CP
B Action sociale et insertion	1 235 000,00	40 000,00	415 000,00	430 000,00	200 000,00	150 000,00	1 235 000,00
B4 Logement	1 235 000,00	40 000,00	415 000,00	430 000,00	200 000,00	150 000,00	1 235 000,00
C Autonomie	2 740 600,00	869 000,00	1 345 000,00	526 600,00	0,00	0,00	2 740 600,00
C1 Personnes âgées	2 740 600,00	869 000,00	1 345 000,00	526 600,00	0,00	0,00	2 740 600,00
E Culture et patrimoine	3 390 000,00	685 000,00	1 105 000,00	825 000,00	325 000,00	450 000,00	3 390 000,00
E2 Sites culturels	3 390 000,00	685 000,00	1 105 000,00	825 000,00	325 000,00	450 000,00	3 390 000,00
F Sport Jeunesse	300 000,00	128 521,00	121 966,00	49 513,00	0,00	0,00	300 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	300 000,00	128 521,00	121 966,00	49 513,00	0,00	0,00	300 000,00
G Environnement et prévention des risques	9 210 000,00	987 207,67	3 509 988,00	2 567 719,00	1 125 085,33	1 020 000,00	9 210 000,00
G1 Eau	5 400 000,00	292 012,00	2 177 988,00	2 040 000,00	640 000,00	250 000,00	5 400 000,00
G2 Espaces naturels	1 790 000,00	575 195,67	952 000,00	147 719,00	105 085,33	10 000,00	1 790 000,00
G4 Sécurité civile	2 020 000,00	120 000,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00	760 000,00	2 020 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	26 477 600,00	1 470 020,00	7 171 260,00	7 236 800,00	5 599 520,00	5 000 000,00	26 477 600,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	12 000 000,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	4 800 000,00	12 000 000,00
H2 Accompagnement des territoires	9 650 000,00	519 520,00	3 480 480,00	3 250 000,00	2 400 000,00	0,00	9 650 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 140 000,00	593 500,00	246 500,00	600 000,00	500 000,00	200 000,00	2 140 000,00
H6 Inondations	2 687 600,00	357 000,00	1 044 280,00	986 800,00	299 520,00	0,00	2 687 600,00
I Réseau routier et mobilité	1 020 000,00	320 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
I1 Routes	1 020 000,00	320 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	45 873 200,00	4 499 748,67	14 768 214,00	12 735 632,00	7 249 605,33	6 620 000,00	45 873 200,00

ANNEXE 3 – Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté : 8 020 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 020 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 020 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				8 000 000,00 €	386 149,50 €	1 350 000,00 €	2 750 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €
D11	Cuisines études et travaux		23	1 400 000,00 €	110 000,00 €	90 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D11	Travaux		23	6 600 000,00 €	276 149,50 €	1 260 000,00 €	1 550 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €
Total D12 - Equipement				20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D12	Autres locaux équipements		21	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				8 020 000,00 €	406 149,50 €	1 350 000,00 €	2 750 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : 9 324 600,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 9 324 600,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 9 324 600,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total E21 - Aides à l'investissement				9 324 600,00 €	679 763,00 €	1 696 437,00 €	1 562 100,00 €	1 512 100,00 €	3 874 200,00 €
E21	Chantiers collectifs		20	2 324 600,00 €	579 763,00 €	446 437,00 €	362 100,00 €	312 100,00 €	624 200,00 €
E21	Chantiers collectifs		23	7 000 000,00 €	100 000,00 €	1 250 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	3 250 000,00 €
TOTAL				9 324 600,00 €	679 763,00 €	1 696 437,00 €	1 562 100,00 €	1 512 100,00 €	3 874 200,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté : 10 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 10 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 10 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total E32 - Traitement et conservation				10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive		21	10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : 600 025,91 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 600 025,91 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 600 025,91 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total F12 Sports de pleine nature				600 025,91 €	110 825,91 €	289 200,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	AP Récurrente		20	160 000,00 €	60 800,00 €	89 200,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	AP Récurrente RD4 Bram		20	400 000,00 €	10 000,00 €	200 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Espaces sites itinéraires		23	40 025,91 €	40 025,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				600 025,91 €	110 825,91 €	289 200,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 13 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL				13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 275 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 275 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 275 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels				275 000,00 €	107 225,00 €	68 625,00 €	60 000,00 €	28 000,00 €	11 150,00 €
G22	Etudes ENS	20	125 000,00 €	75 225,00 €	18 625,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	11 150,00 €	
G22	Gestion des propriétés ENS	23	150 000,00 €	32 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	
TOTAL				275 000,00 €	107 225,00 €	68 625,00 €	60 000,00 €	28 000,00 €	11 150,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G31 Soutien aux actions de performance énergétique				300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Diagnostic Energies Renouv.	20	300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL				300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 250 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 250 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 250 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total H53 - Programme hydro-agricole				250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €
H53	Aqua Domitia	23	250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €	
TOTAL				250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : I1 - Routes

Montant du programme voté : 25 250 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 25 250 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 25 250 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement							
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total I13 Entretien et gestion du réseau		25 250 000,00 €				25 000,00 €	15 850 000,00 €	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €	2 275 000,00 €
I13	Pérennisation des chaussées	23	14 000 000,00			0,00	12 300 000,00	0,00	0,00	1 700 000,00
I13	Pérennisation des dépendances	23	11 000 000,00			0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	500 000,00
I13	RD6009 Contrat Route PR Narb	23	250 000,00			25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	75 000,00
TOTAL			25 250 000,00 €			25 000,00 €	15 850 000,00 €	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €	2 275 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : 5 861 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 5 861 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 5 861 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement							
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total K31 Systèmes d'information		5 436 000,00 €				301 199,46 €	1 183 971,84 €	1 290 000,00 €	1 195 000,00 €	1 465 828,70 €
K31	Infrastructures	20	2 405 000,00			163 589,61	499 000,00	580 000,00	500 000,00	662 410,39
K31	Audiovisuel	21	105 000,00			15 000,00	45 000,00	40 000,00	5 000,00	0,00
K31	Postes de travail	21	2 926 000,00			122 609,85	639 971,84	670 000,00	690 000,00	803 418,31
Total K32 Télécommunications		425 000,00 €				105 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	65 000,00 €
K32	Téléphonie	21	425 000,00			105 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	65 000,00
TOTAL			5 861 000,00 €			406 199,46 €	1 268 971,84 €	1 375 000,00 €	1 280 000,00 €	1 530 828,70 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 75 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 75 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 75 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement							
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier		75 000,00 €				75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux	20	75 000,00			75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			75 000,00 €			75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2022 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **1 790 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 790 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **80 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action G22 Programme de protection des espaces				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication		204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **1 710 000,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **2 020 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **2 020 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI		204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **2 000 000,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **2 140 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **2 140 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **545 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action H53 - Programme hydro-agricole				545 000,00 €	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais		204	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdépart.		204	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				545 000,00 €	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **1 595 000,00 €**

ANNEXE 5 – Budget primitif 2022 – Désindividualisation pour réduction des subventions d'équipement 2019 en autorisation de programme

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté 2019 : 4 500 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 4 500 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : -1 500 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023
Total action H61 - Inondations octobre 2018			-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €
H61	Inondations oct 2018 - Voirie	204	-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €
TOTAL			-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 500 000,00 €

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 18

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – Autorisations de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLO

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

- de voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2),
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 49 979 125,91 € telles que présentées en annexe 3,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 645 000 € telles que présentées en annexe 4,
- de procéder à la désindividualisation d'une autorisation de programme 2019 relative aux subventions d'équipement des inondations 2018 à hauteur de 1 500 000 € telle que présentée en annexe 5.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif 2022 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2022	BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025
D Education	8 020 000,00	406 149,50	1 350 000,00	2 750 000,00	2 010 000,00	1 503 850,50
D1 - Collèges	8 020 000,00	406 149,50	1 350 000,00	2 750 000,00	2 010 000,00	1 503 850,50
E Culture et patrimoine	9 334 600,00	688 763,00	1 697 437,00	1 562 100,00	1 512 100,00	3 874 200,00
E2 - Sites culturels	9 324 600,00	679 763,00	1 696 437,00	1 562 100,00	1 512 100,00	3 874 200,00
E3 - Archives	10 000,00	9 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	600 025,91	110 825,91	289 200,00	200 000,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	600 025,91	110 825,91	289 200,00	200 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	588 500,00	263 422,50	225 927,50	60 000,00	28 000,00	11 150,00
G1 - Eau	13 500,00	11 947,50	1 552,50	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	275 000,00	107 225,00	68 625,00	60 000,00	28 000,00	11 150,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	144 250,00	155 750,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	250 000,00	38 214,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	61 786,00
H5 - Agriculture et pêche	250 000,00	38 214,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	61 786,00
I Réseau routier et mobilité	25 250 000,00	25 000,00	15 850 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00	2 275 000,00
I1 - Routes	25 250 000,00	25 000,00	15 850 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00	2 275 000,00
K Administration générale	5 936 000,00	481 199,46	1 268 971,84	1 375 000,00	1 280 000,00	1 530 828,70
K3 - Système Information et télécommunications	5 861 000,00	406 199,46	1 268 971,84	1 375 000,00	1 280 000,00	1 530 828,70
K4 - Logistique et patrimoine	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	49 979 125,91	2 013 574,37	20 731 536,34	9 547 100,00	8 430 100,00	9 256 815,20

ANNEXE 2 – Budget primitif 2022 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP > 2025	Total CP
B Action sociale et insertion	1 235 000,00	40 000,00	415 000,00	430 000,00	200 000,00	150 000,00	1 235 000,00
B4 Logement	1 235 000,00	40 000,00	415 000,00	430 000,00	200 000,00	150 000,00	1 235 000,00
C Autonomie	2 740 600,00	869 000,00	1 345 000,00	526 600,00	0,00	0,00	2 740 600,00
C1 Personnes âgées	2 740 600,00	869 000,00	1 345 000,00	526 600,00	0,00	0,00	2 740 600,00
E Culture et patrimoine	3 390 000,00	685 000,00	1 105 000,00	825 000,00	325 000,00	450 000,00	3 390 000,00
E2 Sites culturels	3 390 000,00	685 000,00	1 105 000,00	825 000,00	325 000,00	450 000,00	3 390 000,00
F Sport Jeunesse	300 000,00	128 521,00	121 966,00	49 513,00	0,00	0,00	300 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	300 000,00	128 521,00	121 966,00	49 513,00	0,00	0,00	300 000,00
G Environnement et prévention des risques	9 210 000,00	987 207,67	3 509 988,00	2 567 719,00	1 125 085,33	1 020 000,00	9 210 000,00
G1 Eau	5 400 000,00	292 012,00	2 177 988,00	2 040 000,00	640 000,00	250 000,00	5 400 000,00
G2 Espaces naturels	1 790 000,00	575 195,67	952 000,00	147 719,00	105 085,33	10 000,00	1 790 000,00
G4 Sécurité civile	2 020 000,00	120 000,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00	760 000,00	2 020 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	26 477 600,00	1 470 020,00	7 171 260,00	7 236 800,00	5 599 520,00	5 000 000,00	26 477 600,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	12 000 000,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	4 800 000,00	12 000 000,00
H2 Accompagnement des territoires	9 650 000,00	519 520,00	3 480 480,00	3 250 000,00	2 400 000,00	0,00	9 650 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 140 000,00	593 500,00	246 500,00	600 000,00	500 000,00	200 000,00	2 140 000,00
H6 Inondations	2 687 600,00	357 000,00	1 044 280,00	986 800,00	299 520,00	0,00	2 687 600,00
I Réseau routier et mobilité	1 020 000,00	320 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
I1 Routes	1 020 000,00	320 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	45 873 200,00	4 499 748,67	14 768 214,00	12 735 632,00	7 249 605,33	6 620 000,00	45 873 200,00

ANNEXE 3 – Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté : 8 020 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 020 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 020 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				8 000 000,00 €	386 149,50 €	1 350 000,00 €	2 750 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €
D11	Cuisines études et travaux		23	1 400 000,00 €	110 000,00 €	90 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D11	Travaux		23	6 600 000,00 €	276 149,50 €	1 260 000,00 €	1 550 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €
Total D12 - Equipement				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D12	Autres locaux équipements		21	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				8 020 000,00 €	406 149,50 €	1 350 000,00 €	2 750 000,00 €	2 010 000,00 €	1 503 850,50 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : 9 324 600,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 9 324 600,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 9 324 600,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total E21 - Aides à l'investissement				9 324 600,00 €	679 763,00 €	1 696 437,00 €	1 562 100,00 €	1 512 100,00 €	3 874 200,00 €
E21	Chantiers collectifs		20	2 324 600,00 €	579 763,00 €	446 437,00 €	362 100,00 €	312 100,00 €	624 200,00 €
E21	Chantiers collectifs		23	7 000 000,00 €	100 000,00 €	1 250 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	3 250 000,00 €
TOTAL				9 324 600,00 €	679 763,00 €	1 696 437,00 €	1 562 100,00 €	1 512 100,00 €	3 874 200,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté : 10 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 10 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 10 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total E32 - Traitement et conservation				10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive		21	10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				10 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : 600 025,91 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 600 025,91 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 600 025,91 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total F12 Sports de pleine nature				600 025,91 €	110 825,91 €	289 200,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	AP Récurrente		20	160 000,00 €	60 800,00 €	89 200,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	AP Récurrente RD4 Bram		20	400 000,00 €	10 000,00 €	200 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Espaces sites itinéraires		23	40 025,91 €	40 025,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				600 025,91 €	110 825,91 €	289 200,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 13 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				13 500,00 €	11 947,50 €	1 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 275 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 275 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 275 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels				275 000,00 €	107 225,00 €	68 625,00 €	60 000,00 €	28 000,00 €	11 150,00 €
G22	Etudes ENS	20	125 000,00 €	75 225,00 €	18 625,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	11 150,00 €	0,00 €
G22	Gestion des propriétés ENS	23	150 000,00 €	32 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				275 000,00 €	107 225,00 €	68 625,00 €	60 000,00 €	28 000,00 €	11 150,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total G31 Soutien aux actions de performance énergétique				300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Diagnostic Energies Renouv.	20	300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				300 000,00 €	144 250,00 €	150 000,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 250 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 250 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 250 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total H53 - Programme hydro-agricole				250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €
H53	Aqua Domitia	23	250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €	0,00 €
TOTAL				250 000,00 €	38 214,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	61 786,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Programme : I1 - Routes

Montant du programme voté : 25 250 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 25 250 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 25 250 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total I13 Entretien et gestion du réseau			25 250 000,00 €		25 000,00 €	15 850 000,00 €	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €	2 275 000,00 €
I13	Pérennisation des chaussées		14 000 000,00	23	0,00	12 300 000,00	0,00	0,00	1 700 000,00
I13	Pérennisation des dépendances		11 000 000,00	23	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	500 000,00
I13	RD6009 Contrat Route PR Narb		250 000,00	23	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	75 000,00
TOTAL			25 250 000,00 €		25 000,00 €	15 850 000,00 €	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €	2 275 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K3 - Systhème Information et télécommunications

Montant du programme voté : 5 861 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 5 861 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 5 861 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total K31 Systèmes d'information			5 436 000,00 €		301 199,46 €	1 183 971,84 €	1 290 000,00 €	1 195 000,00 €	1 465 828,70 €
K31	Infrastructures		2 405 000,00	20	163 589,61	499 000,00	580 000,00	500 000,00	662 410,39
K31	Audiovisuel		105 000,00	21	15 000,00	45 000,00	40 000,00	5 000,00	0,00
K31	Postes de travail		2 926 000,00	21	122 609,85	639 971,84	670 000,00	690 000,00	803 418,31
Total K32 Télécommunications			425 000,00 €		105 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	65 000,00 €
K32	Téléphonie		425 000,00	21	105 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	65 000,00
TOTAL			5 861 000,00 €		406 199,46 €	1 268 971,84 €	1 375 000,00 €	1 280 000,00 €	1 530 828,70 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 75 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 75 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 75 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier			75 000,00 €		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux		75 000,00	20	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			75 000,00 €		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2022 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 1 790 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 1 790 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action G22 Programme de protection des espaces				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 710 000,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 2 020 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 020 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 2 000 000,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 2 140 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 140 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 545 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	> 2025
Total action H53 - Programme hydro-agricole				545 000,00 €	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
H53	Institutions interdép.	204	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL				545 000,00 €	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 1 595 000,00 €

ANNEXE 5 – Budget primitif 2022 – Désindividualisation pour réduction des subventions d'équipement 2019 en autorisation de programme

Programme H6 - Inondations

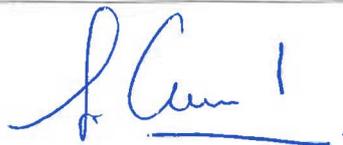
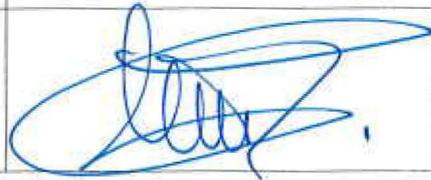
Montant du programme voté 2019 : **4 500 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **4 500 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **-1 500 000,00 €**

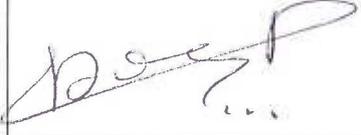
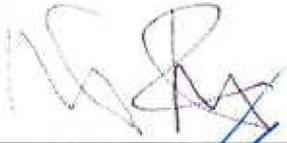
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total action H61 - Inondations octobre 2018				-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €
H61	Inondations oct 2018 - Voirie	204	-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €	
TOTAL				-1 500 000,00 €	0,00 €	-350 000,00 €	-425 000,00 €	-725 000,00 €	0,00 €

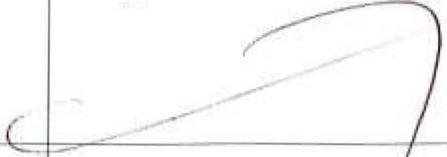
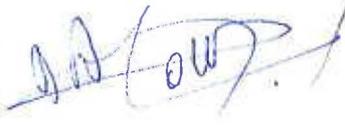
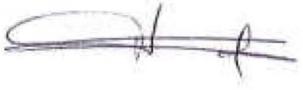
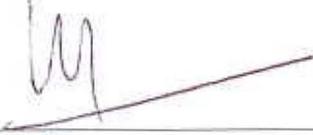
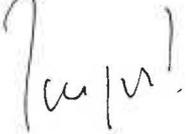
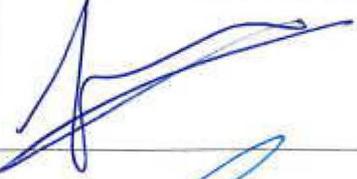
Disponible à l'individualisation après la présente séance : **1 500 000,00 €**

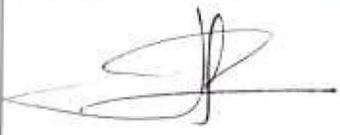
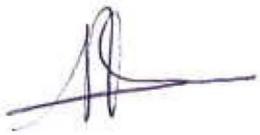
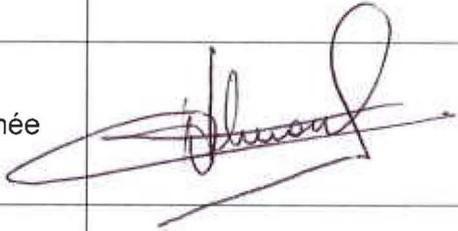
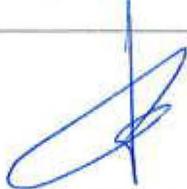
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Budget primitif 2022 : budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget 2022 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et une stratégie financière garantissant la solvabilité financière du Département. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable qui doit prendre en compte un environnement contraint.

Cet environnement repose sur des éléments connus et sur des projections.

Un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît la vulnérabilité de notre collectivité dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

Les résurgences épidémiques, et l'horizon incertain d'une sortie de crise, ne permettent pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

Les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, pourraient marquer le retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat.

Notre collectivité doit également adapter ses réponses aux défis du vieillissement de la population, aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

Pour finir, l'accélération des dépenses « exogènes », consécutives aux mesures réglementaires, à des épisodes climatiques ou des conflits internationaux, impactent fortement notre budget et nos marges de manœuvres.

C'est dans ce contexte que la préparation du budget 2022 s'inscrit.

Les politiques départementales doivent continuer à répondre aux évolutions en matière de solidarités humaines, avec des enjeux dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, et en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le Département demeurera un acteur de proximité pour le territoire et ses habitants tout en étant au cœur de la transition écologique.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, à cet égard, essentiel. Au titre des réalisations en cours, on peut citer la poursuite du déploiement du Très Haut débit, les travaux de reconstruction du collège Alain à Carcassonne, les investissements sur la voie verte et la véloroute le long du canal du midi qui constituent des axes de développement important.

Les orientations budgétaires qui ont été exposées lors de la session 15 mars dernier visent à garantir la capacité du Département à mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses tout en créant les conditions d'un équilibre durable de sa situation financière.

Pour présenter le budget primitif 2022, ce rapport détaillera les dépenses des missions et programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en 2017.

Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Les crédits du budget 2022 par mission.....	5
Mission A - Enfance Famille	5
Programme A1 - Petite Enfance	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance.....	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A.....	9
Mission B - Action Sociale et Insertion.....	10
Programme B1 – Allocations RMI / RSA	10
Programme B2 - Insertion professionnelle.....	11
Programme B3 - Action Sociale.....	12
Programme B4 - Logement	13
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	155
Mission C - Autonomie	16
Programme C1 - Personnes Agées.....	17
Programme C2 - Personnes Handicapées	200
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C	23
Mission D - Education.....	24
Programme D1 - Collèges.....	24
Programme D2 – Actions éducatives.....	278
Mission E - Culture et Patrimoine	29
Programme E1 - Développement culturel.....	2929
Programme E2 – Sites culturels	300
Programme E3 – Archives.....	322
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E.....	333
Mission F – Sport Jeunesse	344
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature	344
Programme F2 – Jeunesse.....	355
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F.....	366
Mission G - Environnement et prévention des risques	37
Programme G1 – Eau	37
Programme G2 - Espaces Naturels.....	3939
Programme G3 - Energies Renouvelables	411
Programme G4 - Sécurité civile.....	411
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G	422
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire.....	433
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental	433
Programme H2 – Accompagnement des territoires	444
Programme H3 – Coopération décentralisée.....	466
Programme H4 – Tourisme	477
Programme H5 – Agriculture et Pêche	488
Programme H6 – Inondations.....	49

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H	511
Mission I - Réseau routier et mobilité.....	522
Programme I1 – Routes	522
Programme I2 – Transports.....	555
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I.....	566
Mission K – Administration Générale.....	577
Programme K1 – Ressources humaines	577
Programme K2 – Budget et finances.....	622
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications	633
Programme K4 – Logistique et patrimoine.....	644
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K.....	66
Mission L – Pilotage et coordination	67
Programme L1 - Pilotage stratégique	667
Programme L2 - Communication externe	68
Programme L3 – Budget participatif	68
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L.....	69
L'équilibre du budget 2022.....	700
La section de fonctionnement 2022	700
Les recettes de fonctionnement.....	700
Les dépenses de fonctionnement.....	7974
La section d'investissement 2022.....	77
Les recettes d'investissement	77
Les dépenses d'investissement.....	7979
L'équilibre du budget	822
Conclusion	833
Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés) .	85
Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves)	8686

Les crédits du budget 2022 par mission

Le budget 2022 totalise 810 300 122 ,94 € en dépenses et recettes, pour la section de fonctionnement et d'investissement, en mouvements réels et d'ordre et pour l'ensemble des missions et programmes.

Les propositions présentées sur les missions des solidarités (mission A à C) s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 304 091 242,45 € soit une évolution de 2,66% par rapport au budget 2021 (s'élevant pour rappel à 296 198 543,20 €).

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget 2022 de la mission Enfance famille s'élèvent à 49 420 227,42 € en fonctionnement, soit une hausse de 3,85 % (en 2021, le budget s'élevait à 47 588 587,26 €) et à 1 082 196,80 € en investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile (PMI) sont régies par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles. Elles visent, d'une part, la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), d'autre part les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Le Département inscrit ses missions de PMI dans le cadre du schéma des solidarités 2021-2025 et du schéma de services aux familles, en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 067 128 €.

Action A11 – Parentalité

En 2022, les crédits inscrits au titre de la parentalité s'élèvent à 252 250 € et se décomposent comme suit :

- la participation au coût d'animation du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) supporté par la CAF, à hauteur de 44 000 €,
- les subventions accordées au titre du soutien à la parentalité, aux espaces rencontres et lieux d'accueil enfant parent. Le budget alloué s'élève à 120 000 €, contre 96 250 € en 2021,
- la subvention pour le fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI à Carcassonne, d'un montant de 28 250 €,
- concernant l'activité de lecture en salle d'attente, il est proposé de reconduire les crédits pour un montant de 60 000 €.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 282 500 €.

Ces recettes concernent la PMI, pour un montant de 250 000 €, en lien avec la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie. Des recettes complémentaires de 32 500 € sont prévues dans le cadre de la convention avec la CPAM (fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, appel à projets pour l'accompagnement des publics PMI et ASE).

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 740 178 € et sont en hausse de 14% par rapport au budget 2021, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat autour de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (convention Adrien Taquet) et avec la CPAM autour de la lutte contre les addictions et l'accompagnement des publics PMI et ASE.

Concernant la PMI, les dépenses sont réparties comme suit :

- les approvisionnements, achats et transports de médicaments: 36 540 €,
- les honoraires médicaux et paramédicaux (échographies ..) : 50 200 €,
- les approvisionnements en vaccins : 19 000 €,
- les autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI et plus particulièrement la participation versée au centre d'action médico-sociale précoce et au centre hospitalier de Castelnaudary : 420 000 €,
- les frais engagés auprès de laboratoires hospitaliers : 23 000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent :

- le versement à des organismes de formation, pour 68 415 €, dans le cadre des conventions Adrien Taquet et CPAM,
- les prestations de services liés à la documentation et aux interventions dans le cadre de la convention CPAM, d'un montant de 45 123 €, et la stérilisation des sets d'instruments pour un montant de 1 300 €.
- les actions de santé publique en école maternelle, avec l'achat de petit équipement pour un budget de 5 000 €,
- les actions de psychomotricité avec les orthophonistes prévues dans la convention Adrien Taquet pour 1 000 €,
- l'acquisition de tests de dépistages des troubles visuels et du langage nécessaires à la pratique du dépistage dans le cadre du bilan de 4 ans en école maternelle, et lors des consultations, pour un budget de 3 000 €,
- les frais d'étalonnage des testeurs de CO, utilisés par les sages-femmes dans le cadre des suivis de grossesse, pour 1 100 €,
- les subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le domaine de la santé (Ligue contre le cancer, Lo Camin del Sol), pour 7 000 €,
- la poursuite du partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pour des actions permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé, pour 35 000 €,

- le financement de deux postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie, pour un montant de 20 000 €, dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 74 700 € concernent :

- la formation obligatoire des assistants maternels et le financement des actions de santé : 72 700 €,
- le remboursement des frais de garde d'enfants en période de formation des assistants maternels : 2 000 €.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits s'élèvent à 48 353 099,42 € pour le fonctionnement et à 1 082 196,80 € pour l'investissement.

Action A21- Mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, services de travailleuses en intervention sociale et familiale (TISF), actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses s'établissent à 5 695 000 € pour 2022, soit une évolution de 19,7 % par rapport au précédent budget.

Les services de prévention spécialisée sont aujourd'hui tarifés et financés par le Département, à hauteur de 685 000 €.

Les crédits dédiés aux services d'AEMO (Aude et départements extérieurs) sont proposés à la baisse, à 2 683 000 € (dont 120 000 € hors département), sur la base des dépenses réalisées en 2021.

Les services délégués d'informations préoccupantes représentent une dépense d'un montant de 277 852 €.

Un appel à projet relatif à des interventions éducatives à domicile avec hébergement sera lancé courant 2022 et permettra d'offrir, dès la fin de l'année, un éventail de 100 mesures d'action éducative ou de placement à domicile. Son déploiement nécessite un financement à hauteur de 510 000 €.

Les services audois de TISF ont été tarifés et représentent une dépense globale pour le Département de 1 200 141,39 € (en augmentation de 18,3 %).

Les autres postes de dépenses (aides ménagères, SNATED ..) s'élèvent à 79 000 €.

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont attendues à 2 493 000 € contre 581 000 € en 2021. Elles se décomposent comme suit :

- la participation de l'Etat dans le cadre de la convention Adrien Taquet (2021-2022), pour un encaissement de 1 323 000 M€ en 2022,
- les remboursements de frais de placement par les départements extérieurs, avec une prévision de 752 000 M€,
- la participation de l'Etat à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), pour 418 000 M€.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 42 625 119,42 € et sont en augmentation de 803 967,74 € (soit + 1,92%) par rapport aux crédits 2021.

La hausse tient à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements tarifés en ASE (+ 0,6%) et aux dépenses supplémentaires suivantes :

- l'ouverture de 15 places en lieu de vie et d'accueil (LVA), dont 5 places ouvertes à de jeunes autistes confiés à l'ASE (520 000 €),
- un nouveau dispositif d'accueil parent enfant (250 000 €),
- la création de 2 places supplémentaires en résidence habitat jeunes (24 000 €),
- la création de 10 places de LVA dédié à l'accueil de jeunes relevant d'ITEP/IME, les week-end et vacances scolaires (785 000 €),
- La revalorisation des indemnités versées aux personnes qui se voient confier des enfants (tiers dignes de confiance, tiers durables et bénévoles, parrains sous certaines conditions), pour un coût revalorisé de 75 000 € en 2022.

De plus, le coût de fonctionnement en année pleine du service d'accueil des MNA, totalement externalisé depuis avril 2021, se hisse à 6 999 000 €.

La dotation globale d'exploitation (subvention d'équilibre) versée au budget annexe de la Structure enfance famille (SAE°) est estimée à 5 457 119,42 €.

Les dépenses d'investissement de 1 082 196,80 € sont entièrement dédiées à la subvention d'investissement versée au budget annexe de la SAE pour la réalisation du programme bâtiminaire.

Un rapport spécifique sur ce budget annexe est présenté à la présente session.

Action A23 - Participations et subventions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 32 980 € et concernent :

- l'adhésion à l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) pour un montant de 2 980 €, inchangé par rapport à 2021,
- les subventions versées à des associations pour des interventions complémentaires à l'exercice des missions départementales (association enfance et familles d'adoption, association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, la Maison des adolescents), pour une enveloppe de 30 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
A Enfance Famille	44 406 182,27	47 588 587,26	47 487 520,26	49 420 227,42
A1 Petite enfance	787 626,13	994 955,00	895 906,37	1 067 128,00
A11 Parentalité	177 770,15	271 441,40	254 924,10	252 250,00
A12 Santé	568 709,34	648 813,60	572 888,76	740 178,00
A13 Modes d'accueil	41 146,64	74 700,00	68 093,51	74 700,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 618 556,14	46 593 632,26	46 591 613,89	48 353 099,42
A21 Mesures de prévention	4 735 085,87	4 755 982,21	4 755 982,21	5 695 000,00
A22 Mesures de prises en charge physique	38 647 020,10	41 823 170,05	41 821 151,68	42 625 119,42
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	236 450,17	14 480,00	14 480,00	32 980,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	44 406 182,27	47 588 587,26	47 487 520,26	49 420 227,42

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
A Enfance Famille	10 000,00	1 135 570,84	754 538,65	1 082 196,80
A1 Petite enfance	10 000,00	12 497,00	12 497,00	0,00
A13 Modes d'accueil	10 000,00	12 497,00	12 497,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	1 123 073,84	742 041,65	1 082 196,80
A22 Mesures de prises en charge physique	0,00	1 123 073,84	742 041,65	1 082 196,80
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	10 000,00	1 135 570,84	754 538,65	1 082 196,80

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le code de l'action sociale et des familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les financements de l'allocation du RSA, la mission action sociale et insertion conduit les actions suivantes :

- Mener une politique d'insertion performante et inclusive,
- Accompagner les personnes en difficulté,
- Engager des actions innovantes pour lever les freins à l'emploi (mobilité, numérique, mode de garde des enfants, maîtrise des savoirs de base ..),
- Développer l'offre d'emplois pour les personnes en situation d'insertion,
- Favoriser l'accès des publics prioritaires à une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Les actions proposées s'inscrivent dans les engagements contractualisés avec différents partenaires (Etat, Collectivités locales, CAF, MSA, acteurs du monde économique ..). Parmi ces engagements, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi (CALPAE), et le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) donnent lieu à un cofinancement de l'Etat.

Les crédits demandés pour cette mission s'élèvent à 121 356 661,03 € en fonctionnement et 1 352 426,93 € en crédits d'investissement.

La diminution des crédits par rapport à 2021 (- 2 M€) tient à l'ajustement de la prévision de l'allocation de RSA sur la base de la dépense réalisée en 2021, qui s'est révélée bien inférieure aux prévisions initiales de l'exercice.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

La prévision sur les crédits d'allocation s'établit à 102 841 240,28 €, en diminution de 2,37% par rapport au budget précédent. Les dépenses correspondent aux allocations versées, aux frais de gestion facturés par les organismes payeurs et aux opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 102 573 240,28 €.

La prévision de l'allocation RSA a été calculée à partir de la dépense constatée en 2021 sur laquelle est appliquée une hausse de 4% comportant pour moitié un « effet prix » (l'actualisation à l'inflation) et pour l'autre un « effet volume » (l'augmentation du nombre de bénéficiaires). S'agissant de l'augmentation des bénéficiaires, une prévision de 400 foyers supplémentaires est attendue en lien avec la réforme de l'assurance chômage.

Pour mémoire, au 30 juin 2021, 31 502 personnes ont été rattachées à 15 930 foyers bénéficiaires du RSA.

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 891 000 €, correspondent aux titres de recette émis en recouvrement d'indus RMI et RSA suite au transfert de créances des organismes payeurs. La prévision sur ces recettes est calculée à partir d'une moyenne historique. Si les créances d'indus RMI ont progressivement diminué depuis 2018, celles relatives au RSA ne devraient pas décroître en 2022.

Les produits de régularisation concernent également les amendes administratives et les sanctions pécuniaires en cas de fraude.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, à hauteur de 268 000 €, des frais de gestion administrative ainsi que des annulations ou réductions d'indus RSA à la suite d'une remise de dette, d'une erreur administrative ou d'une décision de justice.

Programme B2 - Insertion professionnelle

Les crédits de fonctionnement en matière d'insertion professionnelle s'élèvent à 12 044 376,50 €.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes au titre de la gestion de la subvention globale du FSE correspondent au remboursement des opérations préalablement financées par le Département. La prévision d'encaissement s'élève à 1 000 000 € sur l'exercice.

Le dispositif de la subvention globale du FSE s'inscrit dans une nouvelle période programmation des fonds structurels européens (FSE+ 2022-2027). Le montant de l'enveloppe dévolue au Département dans le cadre de cette nouvelle programmation n'est pas connu.

Il est proposé d'inscrire un crédit de dépenses de 1 590 000 €, identique à l'année précédente, qui correspond au cofinancement de la collectivité dans le cadre du dispositif. Il est également proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de 500 000 € dans le cadre du programme exceptionnel REACT-EU, ce dernier intervenant en complément de la programmation habituelle des fonds européens.

Le total des dépenses de cofinancement du FSE s'élève par conséquent à 2 090 000 € sur l'exercice.

Action B26 - Accompagnement au parcours des bénéficiaires du RSA

Les crédits intègrent l'ensemble des actions relatives à l'orientation et à l'accompagnement des personnes en insertion, soit une dépense de 2 057 230 €.

Le financement des prestations de diagnostic de la situation personnelle et professionnelle des bénéficiaires du RSA (BRSA), à leur entrée dans le dispositif, est de 120 000€. Cette action constitue la première étape du parcours d'insertion. Elle contribue à l'objectif de réduction des délais de signature du 1^{er} contrat d'engagement réciproque, qui est fixé dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Le coût du financement de la référence de parcours et des actions complémentaires pour l'accompagnement des personnes ayant des difficultés de santé s'élève à un total de

1 617 230 €. Ces financements intègrent des crédits nouveaux pour l'accompagnement des BRSA dans le cadre de la garantie d'activité, d'un montant de 320 000 €.

Action B27- Diversification de l'offre de parcours des BRSA

Cette action comprend les crédits dédiés à l'offre d'insertion sociale et professionnelle inscrite dans le programme départemental d'insertion (PDI), pour un volume de 7 897 146,50 €.

Une enveloppe de 1 825 300 € est réservée pour les actions de mobilisation vers l'insertion et de valorisation des compétences, essentielles dans le déroulement d'un parcours d'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

Le Département contribue au renforcement du dispositif d'insertion par l'activité économique et au développement des groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Un crédit de 4 010 446,50 € est consacré à cette priorité.

L'accès des BRSA aux parcours emploi compétences et les actions d'accompagnement dans l'emploi donnent lieu à une dépense de 385 700 €.

Sont également prévues des actions visant le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, avec notamment le développement d'une plateforme de l'emploi et de l'insertion, pour un montant de 200 000 €.

Les interventions du Département dans le cadre de la politique de la ville sont comptabilisées sur cette action, pour un montant de 250 000 €.

Enfin, un crédit de 80 000 € est réservé aux actions contractualisées dans le SPIE (accompagnement des publics cibles, animation d'une gouvernance des acteurs de l'insertion et de l'emploi).

Programme B3 - Action Sociale

En la matière, les crédits répondent aux besoins des personnes les plus en difficulté pour éviter une dégradation de leur situation personnelle et financière. Ils s'élèvent à 2 028 646,25 €.

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors Fonds Unique Logement)

Les aides financières à la personne sont encadrées par le règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance adopté en 2014. Le calcul des aides se base sur le quotient familial, permettant de prioriser les ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

L'enveloppe dédiée à ces aides financières à la personne s'élève à 1 585 140 €.

La majorité des aides concernent les secours d'urgence, les aides alimentaires et les besoins de première nécessité (fonds d'action sociale territorial) pour un total de 1 411 680 €.

A cela s'ajoute, les aides à la formation des BRSA dans le cadre du parcours d'insertion qui s'établissent à 95 000 €.

Enfin, les crédits pour les actions de lutte contre le surendettement, désormais intégrés dans cette action, sont budgétisés pour un montant de 78 460 €.

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) est un fonds d'aide visant la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les BRSA. La dotation du fonds est de 330 000 € en 2022.

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires) et l'accompagnement à l'insertion.

Il est proposé de réserver une enveloppe de 113 506,25 € pour le soutien à des associations caritatives.

Programme B4 - Logement

Ce programme est doté d'un crédit de 4 442 398 € en fonctionnement et de 1 352 416,93 € en investissement.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Les crédits sont destinés à l'accompagnement des publics pour l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation.

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département bénéficie de concours de l'Etat et de l'ANAH pour un montant de 378 700 € (mission d'animation du PIG) ainsi que de la participation du CLER-Réseau pour un montant de 75 000 € (mise en œuvre du SLIME). L'ensemble procure une recette globale de 453 700 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 352 898 € et concernent :

- la participation financière à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL 11) : 50 000 €,
- les actions d'accompagnement à l'accès dans un logement adapté : 638 326 €,
- le déploiement d'un service d'accueil, de diagnostic et d'orientation des personnes sans domicile fixe, à Carcassonne et à Narbonne : 115 615 €,
- la concours au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage : 75 000 €,
- les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 838 200 € ;
- les mesures d'accompagnement judiciaire : 13 385 €,
- les actions d'accompagnement à l'amélioration du logement : 90 000€,
- le dispositif d'animation SLIME : 10 000 €,

- le PIG « Mon Coach Eco-Logis » : 462 372 €. Ce dispositif, lancé en février 2018, a permis d'aider 1754 propriétaires à revenus modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique,
- l'élaboration du plan départemental de l'habitat (PDH) et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) : 55 000€

Action B42 - Aides aux personnes – Fonds Unique Logement (FUL)

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 552 379 € concernent la contribution des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs d'énergie aux mesures d'accompagnement mises en place par le Département.

Les dépenses de fonctionnement se hissent à 2 089 500 € et correspondent essentiellement à des aides attribuées à la personne au titre du FUL (accès et maintien dans le logement, participation aux dépenses énergétiques, règlement des dettes de logement).

Il a pu être constaté en 2021 une forte augmentation des demandes d'aides au maintien dans le logement et pour le paiement des dettes de loyer, dans le contexte de la crise sanitaire.

Les recettes d'investissement, à hauteur de 200 000 €, correspondent au remboursement des prêts du FUL selon le plan d'amortissement défini dans le contrat de prêt.

Les dépenses d'investissement correspondent aux aides du FUL accordées sous la forme de prêt sans intérêt. Elles s'élèvent prévisionnellement à 180 000 €.

Action B43 - Aides à la construction

Les crédits d'investissement, à hauteur de 726 997,48 €, visent à financer la construction et la réhabilitation de logements du parc social. A cela s'ajoute une subvention de 100 000 € pour la construction d'une résidence habitat jeunes.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Des subventions d'investissement, d'un montant de 190 429,45 €, s'adresse aux opérations suivantes :

- les travaux de rénovation énergétique des logements inscrits dans le PIG « Mon Coach Eco-Logis » : 110 000 €,
- les projets retenus au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des PIG territorialisés auxquels participe le Département : 80 429,45 €.

Action B45 – ANRU

Un financement de 155 000 € en investissement concerne la rénovation du quartier Les Peupliers à Narbonne en partenariat avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
B Action sociale et insertion	116 066 766,17	123 433 280,22	116 065 795,85	121 356 661,03
B1 Allocations RMI/RSA	101 072 016,38	105 340 770,00	98 926 605,71	102 841 240,28
B11 Allocations	100 840 467,45	105 068 156,00	98 683 051,93	102 573 240,28
B12 Régularisations	231 548,93	272 614,00	243 553,78	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	7 880 228,33	11 033 824,22	10 735 889,91	12 044 376,50
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 462 204,50	0,00	0,00	0,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 384 169,20	0,00	0,00	0,00
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	153 151,45	0,00	0,00	0,00
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	245 468,00	0,00	0,00	0,00
B25 Fonds social européen	1 635 235,18	2 095 000,00	2 045 485,04	2 090 000,00
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	0,00	1 681 803,00	1 583 549,70	2 057 230,00
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	0,00	7 257 021,22	7 106 855,17	7 897 146,50
B3 Action sociale	3 901 567,42	2 953 542,00	2 701 185,51	2 028 646,25
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnel	2 184 464,00	0,00	0,00	0,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 332 526,90	2 507 842,00	2 329 621,03	1 585 140,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	261 710,52	290 000,00	270 864,48	330 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	122 866,00	155 700,00	100 700,00	113 506,25
B4 Logement	3 212 954,04	4 105 144,00	3 702 114,72	4 442 398,00
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 538 435,43	1 806 744,00	1 634 750,55	2 352 898,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 674 518,61	2 298 400,00	2 067 364,17	2 089 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	116 066 766,17	123 433 280,22	116 065 795,85	121 356 661,03

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
B Action sociale et insertion	1 044 790,95	1 388 730,55	751 252,89	1 352 426,93
B2 Insertion professionnelle	25 419,76	30 000,00	0,00	0,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	25 419,76	0,00	0,00	0,00
B27 Enjeu 2 PI Diversification de l'offre au parcours des BRSA	0,00	30 000,00	0,00	0,00
B3 Action sociale	34 750,00	61 250,00	18 610,20	0,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	34 750,00	61 250,00	18 610,20	0,00
B4 Logement	984 621,19	1 297 480,55	732 642,69	1 352 426,93
B42 Aides aux personnes - FUL	130 844,89	180 000,00	130 130,87	180 000,00
B43 Aides à la construction	278 370,38	719 032,55	435 792,82	826 997,48
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	98 119,00	238 448,00	118 719,00	190 429,45
B45 ANRU	477 286,92	160 000,00	48 000,00	155 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	1 044 790,95	1 388 730,55	751 252,89	1 352 426,93

Mission C – Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le dispositif de l'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante sur le volet personnes âgées.

La politique en faveur des personnes âgées a pour objectif de prendre en charge les personnes âgées de 60 ans et plus lorsqu'elles sont socialement en difficulté et/ou en perte d'autonomie. Elle a connu une évolution quantitative et qualitative importante en raison notamment de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Cette politique ambitieuse qui nécessite un effort financier important de notre collectivité répond à plusieurs exigences et s'articule autour de quatre axes forts :

- Favoriser l'autonomie et sécuriser les conditions de maintien à domicile afin de répondre à l'exigence de qualité de la prise en charge,
- Développer et coordonner les actions de prévention dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées adopté par la Conférence des financeurs (CFPPA) que le Département préside et anime. La loi ASV prévoit un concours annuel de la CNSA pour le financement de ces actions,
- Soutenir les proches aidants en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir l'épuisement des aidants,
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes âgées.

Dans le champ du handicap, deux orientations majeures guident la politique départementale :

- Assurer un maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en finançant des aides à la compensation du handicap via la Prestation de Compensation du handicap (PCH).
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes en situation de handicap et faire évoluer l'offre proposée pour répondre au plus près aux projets de vie et parcours des personnes en prenant en compte les besoins identifiés dans le cadre de la RAT.

Les propositions de crédits de fonctionnement pour 2022 prennent en compte :

- Le niveau des dépenses réalisées au cours des exercices budgétaires précédents,
- La prévision du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale,
- La mise en œuvre de nouvelles mesures nationales concernant principalement les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : il s'agit de l'application de l'avenant 43 à la convention collective de la branche aide à domicile ou encore des mesures prévues par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 (PLFSS) qui introduit par exemple un tarif plancher à 22 €/heure,
- La revalorisation du SMIC, la contractualisation entre le Département et les structures ainsi que la création de places conjointement avec l'ARS

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 66,96 M€ en fonctionnement et de 1,04 M€ en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 349 005,86 €.

Concernant les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, la prévision de recettes s'élève à 250 000 €.

Dans le cadre des crédits spécifiques octroyés à la CFPPA pour ses actions de prévention, et au regard du montant encaissé en 2021, il convient de proposer d'inscrire au budget 2022 un montant de recettes de 841 869,86 €, soit 114 174,86 € pour le forfait autonomie et 727 695 € pour les actions de prévention.

Au titre de la convention de partenariat 2020-2022 avec la CNSA pour la modernisation, la structuration et la professionnalisation des SAAD, une participation de la CNSA est prévue en 2022 à hauteur de 257 136 €. Ce montant est basé sur l'acompte de 50% de la CNSA pour les actions prévues en 2022, le solde n'intervenant année n+1 après la remise du bilan.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 253 625,23 € et se répartissent entre l'aide sociale à domicile et les actions de préventions :

- Volet aide sociale à domicile : 494 482 €

Ce volet comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas. Après une baisse constante des dépenses dues à une réduction du nombre de bénéficiaires de 2016 à 2018, à l'application d'une grille d'analyse des besoins et dans une moindre mesure à l'obligation alimentaire demandée aux petits enfants, il est observé depuis 2019 une stabilisation du nombre de bénéficiaires.

La prévision pour 2022 prend donc en compte la mise en œuvre du tarif plancher à 22€ pour les SAAD représentant 14 032 €, concernant les dépenses de services ménagers, et elle reconduit à l'identique les autres dépenses. Au total, il est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 494 482 €.

Le décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 ne prévoyant pas l'application du tarif plancher sur les services ménagers, cette augmentation ne sera pas compensée par la CNSA.

- Volet actions de prévention : 1 759 143,23 €

Ce volet finance :

- Des dépenses entièrement compensées en recettes par la CNSA, en ce qui concerne la CFPPA, à travers le versement de deux dotations (actions collectives de prévention pour les seniors et forfait autonomie à destination des résidences autonomie)
- Des dépenses compensées à hauteur de 50 % pour les actions en faveur de l'accueil familial, de 80% pour les actions en faveur des aidants et de 60% pour les autres actions, à travers une convention entre le Département et la CNSA sur la période 2020-2022.

Concernant la CFPPA, il est proposé un montant stable soit 1 759 143,23 €.

S'agissant des dépenses liées à la convention de partenariat avec la CNSA, la convention 2020-2022 permet d'accompagner la modernisation dans le secteur de l'aide à domicile ainsi que dans la professionnalisation de ses acteurs et comprend des actions de soutien aux proches aidants. La convention prévoit des actions pour un montant de 853 545€ en 2022.

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 6 200 000 € et correspondent aux montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions. Ces derniers ont diminué en lien avec les dépenses et le nombre de bénéficiaires (762 droits ouverts en 2016 et 529 en 2020, avec depuis une stabilisation). Cette diminution se répercute plus fortement sur les recettes (- 565 000 € par rapport à 2021), les usagers les plus démunis ne pouvant pas être maintenus à domicile.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'établissent à 13 184 880 € pour couvrir les frais d'hébergement des personnes âgées avec notamment :

- les frais d'hébergement en EHPAD qui ont diminué entre 2020 et 2021 de 0,3 % (11 245 179 456 € en 2020 et 11 207 110,50 € en 2021).

Pour 2022, il est proposé de revenir au niveau avant COVID et de prévoir une augmentation de + 1,5 % correspondant à la fois à l'évolution du taux d'inflation prévu pour 2022 et à l'impact du GVT avec un montant total de 13 149 880 €.

- les crédits consacrés à l'aide sociale à l'hébergement en résidence autonomie. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en cours de finalisation prévoient 37 places Haute Autorité de Santé (HAS) en 2022 (12 places à Trèbes, 20 à Castelnaudary, 1 à Limoux et 6 à Montredon).
- Le dispositif de l'hébergement en famille d'accueil pour les personnes âgées. Ce dernier reste maîtrisé du fait du nombre de places limité. Il s'agit toutefois d'une offre d'hébergement qui offre une alternative intéressante au domicile et à l'établissement. Les crédits sont renouvelés à l'identique de 2021 soit 23 000 €.

Action C13 – APA – Aide personnalisée autonomie

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 20 073 600 €.

Les concours de la CNSA s'élèvent à 18 330 000 € et comprennent 2 volets :

- 15 894 000 € au titre de la compensation,
- 2 436 000 € au titre de la loi ASV.

Ces concours correspondent à la notification provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2022, correspondant à 90 % du montant prévisionnel notifié par la CNSA.

En outre, la prévision de recette en 2022 prend en compte pour l'APAD (aide personnalisée d'autonomie à domicile) :

- la récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct, pour un montant de 100 000 € (recette en diminution du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés),
- le remboursement des chèques sérénité non employés en 2021, pour un montant total de 469 100 €,

- les compensations par la CNSA des mesures liées à la revalorisation salariale de la branche de l'aide à domicile (BAD) à hauteur de 350 000 € et du tarif plancher à 22€ de l'heure pour une recette globale de 824 500 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 51 518 975,77 €.

Le dispositif APA, qui représente près de 38,6% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la mission autonomie, occupe un rôle central à travers :

- le règlement aux associations des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas,
- le financement de l'emploi direct d'une aide à domicile,
- le financement des aides techniques et matériel à usage unique,
- le règlement aux établissements de la dotation « dépendance », prévue par le décret du 21 décembre 2016, pris en application de la loi ASV,
- le financement d'une aide au répit pour les proches aidants, dont le statut a été reconnu par la loi ASV.

▶ APA à domicile (APAD) : 36 058 975,77 €

L'augmentation du budget de l'APAD domicile (+ 3,6 M€) est essentiellement due à une hausse du nombre de droits ouverts et des dispositifs mis en œuvre par la loi ASV (baisse de la participation des bénéficiaires, enveloppes dédiées à l'aide aux aidants).

Pour 2022, il convient de prendre en compte l'entrée en vigueur au 01/10/2021 de l'avenant 43 à la convention collective de la BAD qui comprend une revalorisation salariale des personnels des SAAD associatifs correspondant à un coût supplémentaire de l'ordre de 17% pour les gestionnaires. Ce surcoût est supporté par les Départements s'agissant des SAAD tarifés. L'Etat a prévu le versement aux Départements par la CNSA d'une compensation à hauteur de 50% en 2022. Dans notre Département sont concernés 3 SAAD associatifs tarifés. L'impact prévisionnel pour 2022 est de 788 000 €.

De plus, la loi de financement de la sécurité sociale 2022 prévoit l'instauration d'un tarif plancher national à hauteur de 22 euros par heure d'intervention pour les SAAD prestataires dispensant des prestations d'aide et d'accompagnement dans le cadre de plans d'aide APA, qu'ils soient habilités ou non à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. L'augmentation à un tarif de 22 € correspond à une hausse des dépenses pour notre collectivité de 824 500 € en 2022. Le cout induit pour les Départements sera intégralement compensé par la CNSA

Par ailleurs, sur les paiements aux SAAD, il est estimé une augmentation de 45 bénéficiaires en aide humaine, soit 275 000 €.

Sur les paiements aux bénéficiaires, il est intégré les éléments suivants :

- Le déploiement du CESU préfinancé en année pleine comme moyen de paiement des aides humaines. Ce dispositif nécessite l'avance du montant total du plan d'aide au bénéficiaire et s'élève à 5 276 840 € en 2022.
- Le matériel à usage unique dont le paiement en chèques sérénité, sur le même principe que les CESU préfinancés, génère l'avance du montant des aides attribuées. Pour 2022 un montant de 1 090 900 € est prévu, soit une économie évaluée à 210 600 €.

- La revalorisation du SMIC qui entraîne une augmentation des dépenses d'aide humaine en emploi direct, évaluée à + 109 000 € pour l'APAD.

Enfin, il est envisagé le montage d'une école des métiers du grand âge pour agir sur les difficultés de recrutement dans les SAAD pour un montant de 100 000 €.

▶ APA en établissement (APAE) : 15 460 000 €

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance impacte le budget de l'APAE. En effet, il introduit un calcul objectif d'un forfait global relatif à la dépendance fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels.

La projection 2022 prend en considération une augmentation des tarifs de 2% conformément à l'engagement des élus pour la période de convergence, soit + 301 000 € pour un nombre de bénéficiaires constant.

Toutefois, un point de vigilance doit être soulevé ici : tous les bénéficiaires potentiels ne demandent pas l'APA. Or, compte tenu de la baisse de leurs ressources, les établissements pourraient se mobiliser pour accompagner davantage leurs résidents à solliciter l'APAE.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 1 037 000 € et concernent pour l'essentiel :

- le soutien financier à la réalisation d'habitats collectifs pour un montant de 338 000€,
- Le paiement de la 1^{ère} phase des travaux de construction de l'EHPAD de Saissac, pour un montant de 699 000€.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 66,4 M€ en fonctionnement et 0,04 M€ en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les recettes prévisionnelles pour 2022 s'établissent à 7 571 472 € dont 5 318 000 € au titre de la dotation de la CNSA.

En outre, 109 569 € de remboursement des chèques sérénité non employés en 2021 sont inscrits ainsi que les compensations de la CNSA des mesures liées à la revalorisation salariale de la BAD pour 98 210 € et au tarif plancher pour 1 845 693 €.

Enfin, les indus PCH sont prévus pour 100 000 € et les recouvrements sur autres départements pour 100 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 27 834 930 € et se répartissent comme suit :

► PCH : 26 044 930 €

Il est prévu de prendre en considération les montants supplémentaires par rapport à 2021 :

- la revalorisation salariale au titre de l'avenant 43 pour un montant supplémentaire de 196 419 €,
- la mise en place du tarif plancher national de 22€, pour un montant supplémentaire de 1 845 693 € ;
- la revalorisation du SMIC au 01/01/22, pour un complément de 70 400 €,

De plus, la prévision intègre une enveloppe au titre de la « réponse accompagnée pour tous » de 150 000 €, prévue en 2021 et reconduite cette année.

► ACTP : 1 790 000 €

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) diminue légèrement avec 17 bénéficiaires en moins par rapport à 2021, correspondant à une baisse des dépenses de près de 175 000 €.

La prévision de dépenses sur cette allocation est ramenée à 1 790 000 € en 2022.

Action C22 – Hébergement

Le nombre de bénéficiaires évoluant peu, il est proposé de maintenir un montant de recettes à peu près équivalent au montant prévisionnel initial 2021, soit 3 801 500 €. A noter toutefois les pratiques des associations tutélaires qui souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 35 186 123 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes âgées, le montant proposé de 6 700 000 €, soit une augmentation de 1,5 %, tient compte de l'évolution du taux d'inflation.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées, le montant proposé de 28 057 816€ tient compte du CPOM pour les Jeunes Handicapés (+ 203 431 €) ainsi que du CPOM pour les personnes handicapées mentales (+ 302 016 €).

Pour les prises en charge au titre de l'amendement Creton, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 810 000 € est inscrit en 2022.

Il est proposé pour 2022, 89 000 € pour les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie.

Concernant les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, le montant des dépenses 2022 s'établit à 339 307 €.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

Les dépenses de fonctionnement, à 3 137 179 €, concernent essentiellement :

- les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées : 3 077 505 €,
- les frais divers pour 59 674 €, comme les frais de formation des familles d'accueil ou les frais d'édition des cartes mobilité inclusion.

Action C24 - Participations MDPH

En recettes, les dotations émanant de la CNSA sont évaluées à 692 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 136 166 € et comportent deux volets :

- la contribution au Groupement d'intérêt public de la MDPH qui demeure inchangée, soit 96 166 €,
- le fonds départemental de compensation (FDC), avec une participation maintenue à 40 000 € pour le Département. Ce fonds est géré par la MDPH et vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide.

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Les subventions de fonctionnement allouées aux associations de personnes handicapées s'élèvent un montant de 62 475 €.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 41 040 € et correspondent au versement du solde de la subvention pour la réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt de l'ANSEI.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
C Autonomie	120 709 393,19	125 176 675,72	123 904 566,72	133 314 354,00
C1 Personnes âgées	58 794 536,67	60 904 917,65	59 632 809,50	66 957 481,00
C11 Aide sociale	1 199 233,13	1 413 098,78	1 394 369,32	2 253 625,23
C12 Hébergement	11 288 961,79	11 351 073,87	11 251 073,19	13 184 880,00
C13 APA	45 412 214,87	48 122 245,00	46 972 205,99	51 518 975,77
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	894 126,88	18 500,00	15 161,00	0,00
C2 Personnes handicapées	61 914 856,52	64 271 758,07	64 271 757,22	66 356 873,00
C21 PCH et ACTP	24 815 892,49	26 465 929,78	26 465 929,77	27 834 930,00
C22 Hébergement	33 969 715,91	34 605 727,26	34 605 726,42	35 186 123,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 586 533,93	3 028 885,84	3 028 885,84	3 137 179,00
C24 MDPH	136 165,19	136 165,19	136 165,19	136 166,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	406 549,00	35 050,00	35 050,00	62 475,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	120 709 393,19	125 176 675,72	123 904 566,72	133 314 354,00

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
C Autonomie	8 808,60	1 192 609,70	337 739,17	1 078 040,00
C1 Personnes âgées	8 808,60	1 062 533,70	248 703,17	1 037 000,00
C11 Aide sociale	8 808,60	58 134,00	50 645,17	0,00
C12 Hébergement	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	0,00	904 399,70	98 058,00	1 037 000,00
C2 Personnes handicapées	0,00	130 076,00	89 036,00	41 040,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en	0,00	130 076,00	89 036,00	41 040,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	8 808,60	1 192 609,70	337 739,17	1 078 040,00

Mission D – Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend aujourd'hui 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 8,04 M€ en fonctionnement et 15,28 M€ en investissement.

Programme D1 - Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration), et les équipements (mobilier, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux collèges des départements limitrophes qui accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de 8 M€ en fonctionnement et 15,28 M€ en investissement.

Action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation

Cette action comprend majoritairement des inscriptions de crédits en section d'investissement. Cependant, au vu des travaux engagés, des crédits de fonctionnement sont prévus pour la souscription d'une assurance dommage ouvrage, ainsi qu'une garantie décennale dans le cadre de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, à hauteur de 145 000 €.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 2 513 541 € comprenant :

- des encaissements de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour un total de 876 866 €, dont la réhabilitation de la cuisine du Bastion à Carcassonne (489 466 €), la construction d'un nouveau bâtiment d'externat au collège Bieules à Couiza (112 500 €), la chaufferie bois d'Antoine Courrière à Cuxac Cabardès (210 000 €) et la mise en accessibilité des collèges du Bastion (38 250 €) et Antoine Courrière (26 650 €),
- des encaissements de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan France Relance pour un total de 1 546 675 €, dont les travaux de reconstruction du Collège Alain (984 175 €), la rénovation de la chaufferie du collège Corbières Maritimes à Sigean (222 000 €), la rénovation énergétique des collèges Victor Hugo à Narbonne (175 500 €), Gaston Bonheur à Trèbes (140 000 €) et Montesquieu à Narbonne (25 000 €),
- une recette du FEDER de 90 000 € pour la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière.

Les dépenses d'investissement se hissent à un montant de 12 492 477,59 €

Certaines opérations majeures doivent être évoquées comme la reconstruction du collège Alain à Carcassonne pour un montant de 7 554 000 € en 2022. Le début des travaux est intervenu en juin 2021. Comme pour le collège les Fontanilles à Castelnaudary, les travaux seront réalisés en site occupé, par conséquent le chantier a été découpé en cinq phases sur la période 2021 à 2024.

La réhabilitation de la cuisine du collège le Bastion s'élève cette année à 1 031 000 €.

La réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne, pour un montant de 1 200 000 €, concerne la réfection des installations de chauffage et des travaux de rénovation thermique (menuiseries, brises soleil, doublage de murs ..).

Enfin, 450 000 € seront consacrés à la construction d'un nouveau bâtiment au collège Jean Baptiste Bieules à Couiza pour remplacer le dernier préfabriqué (démoli en 2018).

Parmi les autres réalisations de l'exercice inscrites dans les enveloppes de travaux « tous collèges », on peut citer :

- la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière,
- la poursuite de la mise en accessibilité des collèges le Bastion, Antoine Courrière, Gaston Bonheur (remplacement de deux ascenseurs) et André Chénier (installation d'un ascenseur),
- les travaux d'amélioration des installations de chauffage sur les collèges des Corbières Maritimes à Sigean (2^{ème} phase chaufferie) et Alaric à Capendu,
- la réfection des réseaux informatiques dans plusieurs collèges,
- la désimperméabilisation et la végétalisation des sols des cours sur certains établissements,
- les travaux de sécurisation sur les collèges Jules Verne et Varsovie à Carcassonne, Alaric à Capendu et Cité à Narbonne,
- la poursuite des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur collèges Montesquieu et Gaston Bonheur, et lancement d'une étude au collège des Mailheuls à Coursan,
- le désamiantage et les travaux correctifs sur les établissements, faisant suite aux passages de la commission de sécurité.

Enfin, des travaux annuels récurrents sont réalisés sur l'ensemble des collèges, y compris les travaux imprévus et les travaux dans les logements de fonction.

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 521 000 € :

- 5 000 € sont dédiés aux équipements de sécurité obligatoires des agents techniques remplaçants dans les collèges,
- 25 000 € correspondent à des vacations de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants. L'action sera poursuivie en 2022, en lien avec l'objectif de produits locaux et de la mise en œuvre de l'action « manger audois »,

- 385 000 € sont les crédits nécessaires pour recourir à des prestations de service extérieures par le biais d'entreprises d'insertion, pour des interventions ponctuelles en renfort ou remplacement dans les collèges, sur des fonctions d'agents polyvalents.
- 106 000 € serviront aux achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie, et leur équipement en vêtements, équipements de protection individuelle et matériel.

Les recettes d'investissement, d'un montant de 607 264,12 € correspondent à une subvention de l'Europe (FEDER ; programme REACT EU) pour les équipements informatiques des collèges.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 784 631,28 €, réparties comme suit :

- 750 000 € pour le renouvellement des équipements informatiques des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques),
- 2 034 631,28 € pour l'acquisition de mobilier, les installations techniques dans le cadre du programme d'accessibilité et le remplacement de matériels de cuisine.

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 088 200 € :

- 578 200 € sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries ..).
- 510 000 € correspondent aux prestations de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges dont la réalisation est confiée au syndicat mixte Cogitis. Ces charges sont stables.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution au Département au titre du Fonds audois de rémunération des personnels d'internat (FARPI) équivalent à 22,50% des participations versées par les familles. Ces recettes sont évaluées à 1 085 000 €.

Les crédits de dépenses fonctionnement s'élèvent à 5 876 179 € et concernent :

- les dotations aux collèges privés (compétence obligatoire pour la collectivité). Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2021, fixe le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat. Le montant est de 1 326 000 €,
- la dotation de fonctionnement aux collèges publics s'élève à 3 506 130 €. Elle évolue à hauteur de 0,78 % en 2022,
- la dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 1 044 049 € qui concernent les domaines suivants :
 - la dotation spéciale haut débit : 190 000 €,

- la participation aux départements limitrophes pour les élèves audois (trois collèges situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège) : 80 000 €,
- la dotation spéciale contact sms : 120 000 €,
- l'espace numérique de travail (ENT) régional : 20 000 €,
- l'abonnement cartes SIM 4G : 2 000 €,
- la dotation EPS pour l'utilisation des équipements sportifs, du matériel sportif et les déplacements : 560 000 €,
- la dotation de viabilisation exceptionnelle (dépenses imprévues de fluides et de chauffage) et la dotation référents handicap : 72 049 €.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 410 500 € en crédits de fonctionnement regroupe plusieurs participations en direction des collèges :

- un montant de 82 000 € concerne les participations aux dépenses de restauration scolaire versées à la commune de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre),
- une participation de 100 000 € versée à la Région pour la restauration des élèves du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières,
- une dépense de 62 000 € pour les actions de soutien éducatif,
- une enveloppe de 113 500 € en faveur de l'enseignement de l'occitan, répartie entre diverses associations (UDDEN11, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), ainsi qu'aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs,
- une enveloppe de 25 000 € pour la faculté d'éducation (ex IUFM),
- un financement de 28 000 € pour l'opération collèges au cinéma (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
D Education	7 159 403,94	8 106 067,00	7 447 480,93	8 040 879,00
D1 Collèges	6 782 729,36	7 699 567,00	7 128 524,95	7 630 379,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
D12 Equipement	318 642,03	700 264,00	583 069,22	521 000,00
D13 Entretien et réparations	918 272,89	1 045 200,00	817 559,77	1 088 200,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 545 814,44	5 809 103,00	5 727 895,96	5 876 179,00
D2 Actions éducatives	376 674,58	406 500,00	318 955,98	410 500,00
D21 Aides à l'enseignement	376 674,58	406 500,00	318 955,98	410 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	7 159 403,94	8 106 067,00	7 447 480,93	8 040 879,00

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
D Education	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87
D1 Collèges	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	7 536 148,05	11 305 471,52	9 157 777,92	12 492 477,59
D12 Equipement	1 248 322,44	1 119 369,10	813 860,65	2 784 631,28
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87

Mission E - Culture et Patrimoine

Cette mission totalise 3 488 250,25 € en fonctionnement et 3 089 116,08 € en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme « Développement culturel » représente un montant de 2 399 950 € en fonctionnement et 358 000 € en investissement.

Action E11 - Développement des collections

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 46 450 €, comprennent le remboursement des cautions sur les prêts d'ouvrages et l'achat d'albums de naissance dans le cadre de l'opération Premières Pages.

Des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 200 000 €. Elles visent à accroître les fonds et collections (documents imprimés, sonores et numériques) qui seront mis à disposition des bibliothécaires du réseau.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 309 500 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions attribuées aux associations, collectivités et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan).

Les subventions de fonctionnement aux communes et structures communales s'établissent à 400 000 €. Les subventions en faveur des associations s'élèvent à 1 558 000 €. Les participations aux organismes de regroupement se situent à 320 000 € répartis entre le GIP Cérès Franco (50 000 €), le CIRDOC (20 000 €), et la contribution à l'Etablissement public de coopération culturelle de l'abbaye de Lagrasse (250 000 €).

Pour la Bibliothèque départementale, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 15 200 € s'adressent à la formation des acteurs du réseau de lecture publique.

Les charges à caractère général du service culturel départemental (location de biens et matériels) sont estimées à 16 300 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 83 000 € et correspondent à l'achat de matériels destinés au parc scénique départemental (10 000 €), au subventionnement des travaux de réhabilitation du musée Cérès Franco géré par le GIP (65 000 €) et à l'achat de mobilier spécifique pour les missions de la bibliothèque départementale (8 000 €).

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Concernant les recettes de fonctionnement, 19 000 € sont attendus de la CAF et de la MSA (15 000 €) ainsi que de la DRAC (4 000 €) dans le cadre de l'opération Premières Pages.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44 000 € et se composent des frais d'animation en faveur du réseau de lecture publique ainsi que l'élaboration du Schéma départemental de lecture publique.

Une dépense d'investissement de 75 000 € se destine aux études préparatoires pour le projet d'aménagement d'un Centre Culturel de Rencontre à l'abbaye de Lagrasse.

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 0,94 M€ en fonctionnement et 2,63 M€ en investissement.

Action E21 – Aide à l'investissement

Des recettes de subvention d'investissement, à hauteur de 416 531 €, correspondent aux travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse :

- travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse pour 131 387 €, répartis entre la DRAC (87 200 €) et la Région (44 187 €),
- travaux sur le transept nord de l'église entrepris dans le cadre de la mission « Stéphane Bern - Fondation du patrimoine » pour 200 000 €, répartis entre la fondation du patrimoine (100 000 €) et la DRAC Occitanie (100 000 €),
- une recette de la DRAC de 85 144 € concerne l'étude diagnostic et de programmation en vue de l'aménagement du Centre Culturel de rencontre.

A cela s'ajoute une contribution des propriétaires de sites du Pays Cathare, à hauteur de 62 984,75 €, dans le cadre des actions collectives portées par le Département (signalétique commune des bâtiments, signature architecturale et paysagère ..).

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 2 629 956,08 €. Ils se décomposent comme suit :

- 1 120 000 € pour les subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne, conformément au règlement d'intervention en faveur du tourisme et du patrimoine,
- 436 475,17 € pour la poursuite des travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (transept nord de l'église, étude diagnostic et de programmation en vue de l'aménagement du Centre Culturel de rencontre),
- 295 000 € au titre des subventions allouées à l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial Unesco), afin de conforter le dossier de candidature à l'UNESCO et assurer la gestion et la valorisation du bien en série (réalisation des relevés architecturaux, d'outils de médiation, publications des travaux ...),
 - 648 480,91 € pour les réalisations portées par le Département dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare, réparties comme suit :
 - 162 000 € sur le volet aménagement et signature (prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conception et réalisation de signalétique),

- 30 000 € sur le volet pilotage stratégique et accompagnement groupes projets,
 - 20 000 € sur le volet valorisation numérique du patrimoine,
 - 31 000 € pour le développement de la médiation culturelle,
 - 55 000 € pour la programmation culturelle et événementielle,
 - 18 000 € pour le marché ICOW sur les sites et l'abonnement box des sites pôles,
 - 255 000 € pour la numérisation des monuments à des fins de valorisation et de conservation,
 - 50 930,91 € pour la communication autour des applis,
 - 26 550 € pour l'équipement informatique des boutiques des sites pôles
- 130 000 € pour le règlement du solde des subventions aux communes pour des projets d'équipements culturels (hors monuments historiques).

Action E22 - Aide au fonctionnement

Des recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 132 000 € correspondant aux droits d'entrée à l'abbaye de Lagrasse. A compter du dernier trimestre 2022, ces recettes seront perçues par l'Etablissement public de coopération culturelle de l'abbaye de Lagrasse.

Les dépenses de fonctionnement représentent 937 300,25 €. Ces crédits correspondent à la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature à l'UNESCO de « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site (OGS) de la cité de Carcassonne.

Ils se décomposent comme suit :

- 481 000 € pour la poursuite de la démarche de candidature à l'Unesco, avec les réalisations suivantes :
- 213 000 € : élaboration du plan de gestion,
 - 218 000 € : cotisation et participation aux actions de l'AMPM,
 - 50 000 € : actions de communications sur la candidature au patrimoine mondial.
- 366 160,25 € pour les sites pôles, dont :
- 58 000 € pour des prestations dans le cadre de l'Acte II (marché relatif à la signature architecturale et paysagère, médiation culturelle ..),
 - 12 000 € pour l'organisation d'un colloque et le financement du Centre d'archéologie médiévale du Languedoc (CAML),
 - 273 410,25 € pour la prise en charge du déficit de fonctionnement des sites pôles,
 - 2 000 € pour l'adhésion du Département à la Fondation du Patrimoine,
 - 20 000 € pour les actions de communication
- 50 000 € pour la participation statutaire au syndicat mixte de l'OGS de la cité de Carcassonne,
- 40 000 € pour l'élaboration du schéma culturel en faveur de la valorisation du canal du Midi et des Parcs Naturels Régionaux

Programme E3 – Archives

Les Archives départementales ont pour mission de mettre à la disposition du grand public, les documents et données qu'elle collecte et conserve afin d'en faciliter la diffusion et la réutilisation. Elle met en œuvre des actions de communication, de valorisation des documents et de médiation culturelle.

Le programme représente un montant de 0,15 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 4 000 €, affectée aux abonnements (revues d'histoire locale et nationale).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 15 000 €, concernent l'acquisition de documents, d'ouvrages ou de fonds d'origine privée qui viennent compléter les archives publiques.

Parmi les acquisitions réalisées en 2021, on peut citer trois affiches (dont une sur La Franqui, acquise lors d'une vente aux enchères), un lot de correspondances de personnalités audoises (1784-1954), un inventaire de la manufacture de Saptès à Conques sur Orbiel daté de 1700, un ensemble de films à vocation touristique et une charte-partie du XIII^e siècle.

Action E32 – Traitement et conservation

Des crédits à hauteur de 111 000 € sont prévus en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 35 000 € pour l'acquisition de matériel de conditionnement et matériels contribuant à la conservation et à la sauvegarde des documents,
- 40 000 € pour des opérations de traitement spécifique comme la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger,
- 35 000 € pour des prestations archivistiques (identification, expertises),
- 1 000 € pour les matériels de protection des agents.

Les crédits d'investissement à hauteur de 69 000 €, se ventilent comme suit :

- 9 000€ pour la gestion et l'optimisation des espaces de stockage et des rayonnages,
- 60 000€ pour la numérisation des registres d'état-civil (1910 à 1930), et les registres hypothécaires, afin d'enrichir les mises en ligne sur internet déjà effectuées.

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes en fonctionnement, sont anecdotiques (1 000 €) et proviennent des ventes de publications et des reproductions de documents.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 36 000 €, se répartissent comme suit :

- 25 500 € pour des prestations intellectuelles (montage d'ateliers et de formations, développement d'outils numériques et de tutoriels),
- 5 000 € pour financer les interventions culturelles,
- 5 500 € pour des prix ou dotations : prix CNRD, prix Joseph Poux.

En investissement, le montant proposé en dépenses est de 17 160 € et correspond à l'acquisition de matériels, mobiliers d'expositions, des équipement audiovisuel ou numérique.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
E Culture et patrimoine	3 180 330,32	3 272 105,55	3 134 218,05	3 488 250,25
E1 Développement culturel	2 269 702,88	2 236 614,96	2 159 967,08	2 399 950,00
E11 Développement des collections	50 334,79	55 948,00	54 898,30	46 450,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 186 516,85	2 113 105,96	2 052 437,19	2 309 500,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	32 851,24	67 561,00	52 631,59	44 000,00
E2 Sites culturels	810 161,58	887 990,59	856 874,94	937 300,25
E22 Aides au fonctionnement	810 161,58	887 990,59	856 874,94	937 300,25
E3 Archives	100 465,86	147 500,00	117 376,03	151 000,00
E31 Développement des collections	2 982,91	4 000,00	3 310,22	4 000,00
E32 Traitement et conservation	84 693,63	111 000,00	91 215,37	111 000,00
E33 Médiation culturelle	12 789,32	32 500,00	22 850,44	36 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	3 180 330,32	3 272 105,55	3 134 218,05	3 488 250,25

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
E Culture et patrimoine	1 419 235,16	2 281 304,79	1 328 194,38	3 089 116,08
E1 Développement culturel	222 566,35	398 150,00	304 537,20	358 000,00
E11 Développement des collections	211 576,80	291 150,00	248 569,70	200 000,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	10 989,55	57 000,00	55 967,50	83 000,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	50 000,00	0,00	75 000,00
E2 Sites culturels	1 086 340,30	1 724 365,81	910 814,64	2 629 956,08
E21 Aides à l'investissement	1 086 340,30	1 724 365,81	910 814,64	2 629 956,08
E3 Archives	110 328,51	158 788,98	112 842,54	101 160,00
E31 Développement des collections	5 364,45	15 000,00	5 803,28	15 000,00
E32 Traitement et conservation	53 698,06	81 388,98	68 850,46	69 000,00
E33 Médiation culturelle	51 266,00	62 400,00	38 188,80	17 160,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	1 419 235,16	2 281 304,79	1 328 194,38	3 089 116,08

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget de 2,6 M€ en fonctionnement et de 9 M€ en investissement réparti entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1,7 M€ en fonctionnement et 9 M€ en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Sur cette action, les dépenses de fonctionnement se hissent à 1 304 000 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité. En plus des moyens en personnel déployés, cette ambition se traduit par le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des territoires et la distribution d'objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités et sociétés sportives professionnelles. En outre, des aides individuelles s'adressent à des sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

Le Département conduit également des actions de promotion du sport comme la cérémonie des « Trophées du sport audois », l'opération « Donne des ailes à tes rêves », la « Semaine Olympique et Paralympique », « les Victoires audoises du sport féminin » ou la réception des sportifs de haut niveau.

Le budget en investissement est de 40 000 € et concerne les aides à la construction d'équipements sportifs.

Action F12 - Sport de pleine nature

Le budget de fonctionnement s'élève à 435 600 €.

Une première composante de ce budget, d'un montant de 97 100 €, porte sur le programme départemental de plein air en matériel. Dans ce cadre, sont financés des prestations de service pour les activités voile, équitation et ski. Les charges de communication sont incluses dans ce poste.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs, ou de structures liées au handicap, participent à ce programme concernant de nombreuses activités (kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile).

La deuxième composante du budget s'élève à 338 500 € et regroupe les postes suivants :

- 183 000 € pour l'entretien des voies vertes départementales (150 000 €), l'adhésion et à divers comité d'itinéraires (Eurovélo 8, l'association des territoires cyclables).

A cela s'ajoute une subvention de 10 000 € à l'association Atout Fruit pour le suivi du conservatoire fruitier le long de la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

- 155 500 € pour les subventions dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Des recettes investissement sont inscrites pour un montant de 5 809 809 €. Il s'agit de subventions (Europe, Etat et Région) relatives à :

- la réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (1 670 106 €),
- la vélo route du Canal du Midi (4 139 703 €).

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à un total de 8 966 259,56 € et se répartissent comme suit :

- 6 464 702,06 € pour la finalisation de la véloroute du Canal du Midi (1^{ère} tranche définitive entre Argens-Minervois et Argeliers, mise en cyclabilité de la portion de Carcassonne à Homps),
- 1 926 382,50 € pour la réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur,
- 300 000 € pour accompagner les communes et EPCI dans la réalisation de projets cyclables connectés à la véloroute et la voie verte,
- 30 000 € destinés à l'achat d'un véhicule pour l'exercice des missions du service,
- 211 375 € de financements dans le cadre du PDESI dont les subventions aux collectivités (128 763€) et aux associations (16 237 €) pour l'aménagement et la signalétique des sites et itinéraires, et 66 375 € pour des travaux sur les sentiers en maîtrise d'ouvrage départementale (GR).
- 70 800,00 € pour l'étude préalable au projet d'aménagement de l'aire de Bezons (60 800 €) et l'étude pour la mise en œuvre d'une liaison entre la véloroute et la voie verte au niveau de Bram (10 000 €),
- 3 000 € pour l'acquisition de kayaks et de VTT, dans le cadre du programme plein air.

Programme F2 – Jeunesse

Les crédits de ce programme concernent la seule section de fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 907 100 €.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de l'action, à hauteur de 519 100 € se répartit comme suit :

- 40 000 € pour financer le programme Ambassadeurs de la mémoire, destiné aux jeunes audois de 14 à 20 ans,
- 42 000 € pour financer l'opération « Chèque Passerelle » qui consiste à attribuer une aide forfaitaire de 50 € aux collégiens boursiers et aux apprentis pour la pratique d'activités sportives ou culturelles,
- 382 800 € de subvention de fonctionnement à l'association Acti-city,
- 18 300 € pour les dépenses d'animation du Conseil départemental des jeunes (CDJ), avec de nouvelles modalités d'organisation pour assurer une plus grande représentativité de la jeunesse audoise,

- 36 000 € pour la mise en place d'une démarche de politique publique concertée avec les jeunes (outils et prestations d'animation).

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes en fonctionnement s'élève à 20 000 € et correspondent à la participation de la CAF et de la MSA au Fonds d'aide au jeunes (FAJ) géré par le Département.

En dépenses, les crédits d'intervention s'élèvent de 388 000 € et comportent :

- les aides financières dans le cadre du FAJ pour un montant de 198 000 €,
- le financement des Missions Locales d'Insertion pour 90 000 €. Ces dernières contribuent à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute jeunes, prévention des addictions ..),
- la mise en place d'une action nouvelle d'accompagnement à l'autonomie des jeunes pour 50 000 € (destinée à être valorisée dans le partenariat avec l'Etat autour de la CALPAE),
- le financement pour 50 000 € de nouvelles missions de services civiques, qui conjuguent engagement et tremplin professionnel, en partenariat avec les acteurs en charge du portage de ces missions.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
F Sport Jeunesse	2 761 062,23	2 550 404,81	2 294 849,09	2 646 700,00
F1 Sports et activités de pleine nature	2 095 162,37	1 699 844,81	1 636 244,27	1 739 600,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 741 786,58	1 326 817,70	1 297 039,65	1 304 000,00
F12 Sports de pleine nature	353 375,79	373 027,11	339 204,62	435 600,00
F2 Jeunesse	665 899,86	850 560,00	658 604,82	907 100,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	447 426,53	490 423,00	410 087,67	519 100,00
F22 Insertion des jeunes	218 473,33	360 137,00	248 517,15	388 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 761 062,23	2 550 404,81	2 294 849,09	2 646 700,00

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
F Sport Jeunesse	3 135 146,48	6 182 348,00	4 573 673,72	9 006 259,56
F1 Sports et activités de pleine nature	3 135 146,48	6 182 348,00	4 573 673,72	9 006 259,56
F11 Soutien aux pratiques sportives	374 934,00	127 054,00	83 761,00	40 000,00
F12 Sports de pleine nature	2 760 212,48	6 055 294,00	4 489 912,72	8 966 259,56
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	3 135 146,48	6 182 348,00	4 573 673,72	9 006 259,56

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la préservation de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,91 M€ en fonctionnement et 8,31 M€ en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme s'élèvent à 1,18 M€ en fonctionnement et 5,71 M€ en investissement.

Action G11 – Etudes

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 120 000 €, correspondent aux financements de la Région et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour le financement des études stratégiques sur l'eau, comprenant :

- le 1er acompte de la subvention AERMC concernant le suivi de la qualité des eaux superficielles de la Zone 3 " Aude Amont " et de la Zone 4 " BV Fresquel et BV Hers " (48 240 €),
- le solde de la subvention AERMC pour le suivi de la qualité des eaux superficielles de la Zone 1 " Aude Aval et Littoral " (40 883 €),
- le solde de la subvention de l'AERMC pour le schéma directeur de résorption des déficits AEP sur le département de l'Aude (18 733,50 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 000 € et concernent :

- le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire (35 000 €),
- les opérations de communications nécessaires à l'accompagnement de la démarche « Zéro Phyto » (8 000 €).

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Jusqu'en 2018, les subventions en matière d'eau et d'assainissement allouées aux communes et intercommunalités comprenaient l'aide du Département ainsi que la subvention de l'AERMC, cette dernière reversant sa part au Département au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour l'exercice 2022, des recettes d'investissement à hauteur de 346 070 € sont inscrites, au titre des engagements des années précédentes.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 2 559 999,97 € correspondent aux aides destinées à financer les opérations d'eau et d'assainissement menées par les EPCI ou les communes, lorsque celles-ci n'ont pas délégué la compétence à un EPCI.

Au regard des nouvelles relations avec les agences de l'eau et notamment l'AERMC, seule la part des subventions du Département est inscrite sur le budget depuis 2020.

En matière d'eau potable, les priorités départementales sont la protection de la ressource, l'équilibre quantitatif des milieux, la fiabilisation de la production, les économies d'eau, la mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable.

En matière d'assainissement, les priorités départementales sont la mise aux normes réglementaires, la gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues, la gestion patrimoniale et la prise en compte des démarches qualité.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 496 000 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) : 495 000 €,
- Syndicat Mixte de l'Agout : 1 000 €,

Des recettes d'investissement sont prévues pour un montant de 34 254 €. Elles correspondent aux financements de l'AERMC dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'accompagnement des missions de l'Observatoire départemental de l'Eau (ODE) (réseau piézométrique et réseau de suivi des eaux superficielles).

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 3 133 200,28 €.

Elles concernent les financements dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) pour les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR (PAPI, Plans Pluriannuels de Gestion des Bassins Versants), les actions d'économies d'eau (plan de gestion de la ressource en eau du bassin de l'Aude), le reversement de la part départementale de capital de la dette du syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA) suite au retrait du Département de l'Aude, enfin les actions de prévention des inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre (Agly et Hers Vif),

Parmi les opérations aidées sur l'exercice, on peut citer :

- travaux de création de la retenue des Arques et sécurisation du barrage du Ruchol à Laure-Minervois (PAPI) : 150 000 €,
- travaux de restauration de la continuité écologique du barrage à clapets de Pezens sur le Fresquel (Contrat de BV) : 120 000 €,
- travaux de restauration de la ripisylve sur les bassins versants de la Haute vallée de l'Aude, Fresquel, Clamoux, Orbiel, Trapel, Orbieu et Jourres : 450 000 €,
- opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau sur les bassins versants de la Haute Vallée, d'Aude Centre, du Fresquel, de l'Orbieu et des syndicats de la basse vallée de l'Aude : 120 000 €,
- études d'aménagement hydraulique conduites sur les bassins versants de l'Orbiel, du Trapel et du Lauquet suites aux crues événementielles de 2018 : 150 000 €,
- mise en œuvre des politiques liées à la gestion quantitative de la ressource en eau (réhabilitation du réseau gravitaire des ouvrages structurants, travaux de modernisation du réseau hydraulique) : 300 000 €.

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Les crédits de fonctionnement, pour 48 100 €, sont destinés principalement aux mesures associées à l'observatoire départemental de l'eau (ODE). Il s'agit de financer le suivi de la qualité hydro biologique et physico-chimique des cours d'eau (acquisition et renouvellement de matériels, honoraires d'analyse d'eau), et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines.

Les dépenses d'investissement sont portées à hauteur de 17 983,50 € et concernent :

- l'équipement du réseau piézométrique départemental : 11 947,50 €,
- la finalisation de l'étude départementale pour la définition d'une solution technique de l'effacement du seuil hydraulique sur l'Orbieu (au droit du pont de Ferrals) : 6 036 €.

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. La subvention d'équilibre au budget annexe est calculée à 590 251,95 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Ce programme s'élève à 2,7 M€ en fonctionnement et 1,53 M€ en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés, à hauteur de 29 000 €, concernent le fonctionnement courant des pépinières départementales (achat de graines, interventions d'entretien, locations, fluides, acquisitions de consommables et de matériels spécifiques).

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 53 416,74 €, sont destinées à la réalisation d'un hangar à la pépinière de Nébias (44 566,74 €) et l'acquisition de matériel (8 850,00 €).

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 478 185 € dont :

- 400 000 € pour la participation des communes concernées par les opérations de démoustication,
- 75 000 € de revenu tiré des coupes de bois sur les forêts propriétés départementales et à la perception des redevances versées par les fermiers,
- 3 185 € provenant des conventions de pâturages en forêts départementales signées avec des particuliers.

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 1 913 948 € couvrent notamment les postes suivants :

- la participation à l'Entente interdépartementale Méditerranée (EID) : 950 000 €,

- les frais des propriétés départementales : 90 219 €,
- les subventions versées aux collectivités et associations en application de la stratégie départementale pour la biodiversité : 219 440 €,
- les dotations statutaires aux parcs naturels régionaux (PNR) : 653 624 €,

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 480 026 €, dont :

- 317 625 €, pour la gestion des propriétés départementales (espaces naturels sensibles), comprenant les travaux d'entretien et d'aménagement (263 500 €), les travaux sur les forêts départementales (32 000 €) et une 1ère tranche de travaux pour la réfection des bâtiments de l'ENS Bordegrande à Mouthoumet (22 125 €),
- 285 405 € de subventions à destination des PNR et des gestionnaires de terrains du Conservatoire du littoral,
- 326 811 € pour la restauration arborée du Canal du Midi dans le cadre de l'aménagement de la véloroute,
- 36 285 € pour la signalétique sur les sentiers et itinéraires (GR 78, GR 77 et GR 36),
- 376 375 € de subventions d'investissement en faveur de la biodiversité et des zones humides, dans le cadre d'une nouvelle stratégie qui sera définie en 2022.
- 80 000 € pour la participation aux investissements de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID)

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 810 534 € pour :

- le financement du Conseil d'architecture, urbanisme et environnement (CAUE) pour 690 494 €, dont 614 380 € proviennent du reversement de la taxe d'aménagement perçue par le Département et 76 114 € correspondent à une subvention spécifique (aide à l'emploi).
- des subventions de fonctionnement à diverses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement, et le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT de Titanobel à Cuxac Cabardès), pour une enveloppe globale de 111 540 €,
- divers contributions réglementaires ou contractuelles, pour un montant de 8 500 € : association nationale des comités et commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base et de toutes les structures assimilées (ANCCLI), association nationale des élus de la montagne (ANEM).

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,14 M€ en fonctionnement et à 0,14 M€ en investissement.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 138 000 € et correspondent à :

- 63 000 € pour les interventions dans le cadre du règlement sur les énergies renouvelables, dont la participation à des événements (assises ENR),
- 15 000 € dans le cadre de la convention 2021-2023 avec le SYADEN pour l'animation de la mission « chaleur renouvelable » en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- 60 000 € pour l'organisation et les actions de communication autour du forum Accel'Air sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 144 250 € et sont dédiées à une étude de réduction des consommations, au plan de mobilité départemental, ainsi qu'à la mise à jour du cadastre solaire.

Programme G4 - Sécurité civile

Les dépenses sur ce programme concernent principalement le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Il s'élève à 16,8 M€ en fonctionnement et 0,93 M€ en investissement.

Action G41 - SDIS

Cette action s'élève à 16 791 910,93 € et comporte la contribution obligatoire du (SDIS) ainsi que les subventions départementales accordées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'établissement :

- 15 426 914,38 € pour la contribution obligatoire, qui évolue contractuellement au taux de 1,2%,
- 868 296,55 € pour les subventions supplétives destinées au fonctionnement de l'hélicoptère, à la gestion de la base de données DFCI (SYGNAL) et à la couverture de la charge des intérêts des emprunts contractés par le SDIS pour la réhabilitation des casernes.

En dépenses d'investissement, les subventions en annuité concourant au remboursement du capital des emprunts contractés par le SDIS s'élèvent à 746 008,85 € conformément au plan d'amortissement.

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 496 700 € et comprennent :

- 146 700 € au titre du dispositif de défense des forêts contre les incendies (DFCI), dont 54 000 € correspondant à la participation à l'Entente pour la forêt méditerranéenne (EFM) et 92 700 € pour le programme de fonctionnement (entretien des tours de guet départementales, convention de sécurisation des brûlages dirigés, convention relative à l'animation des comités communaux Feux de forêts),
- Une enveloppe de 350 000 € pour des aides d'urgence aux personnes liées à des épisodes exceptionnels (calamités naturelles).

En recettes d'investissement, 34 976 € correspondent au cofinancement de l'Etat sur le programme DFCI (25 400 €) et à une subvention du FEADER pour le projet de réhabilitation des coupures sur les Hautes Corbières (9 576 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180 000 € et comprennent :

- 20 000 € pour les actions portées par l'EFM,
- 100 000 € de subvention au projet de réhabilitation des coupures sur les Hautes Corbières (2^o tranche),
- 40 000 € pour les premières expérimentations sur le massif des Corbières et Carcassonne sud (Cavayère),
- 20 000€ de subvention en faveur de la société nationale des secours en mer (SNSM) pour l'acquisition de nouveaux bateaux de secours pour l'association des secours.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
G Environnement et prévention des risques	19 863 384,94	20 277 528,54	19 883 022,03	20 860 744,88
G1 Eau	1 019 966,59	1 173 253,00	1 042 591,80	1 177 351,95
G11 Etudes	75 377,52	43 000,00	30 124,80	43 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	496 000,00	495 450,00	496 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	45 896,40	56 552,00	54 314,54	48 100,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	403 242,67	577 701,00	462 702,46	590 251,95
G2 Espaces naturels	2 559 510,24	2 747 943,00	2 570 061,57	2 753 482,00
G21 Pépinières	27 625,04	28 000,00	27 961,77	29 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 687 517,20	1 883 521,00	1 738 155,52	1 913 948,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	844 368,00	836 422,00	803 944,28	810 534,00
G3 Energies renouvelables	108 110,10	116 271,00	56 955,43	138 000,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	108 110,10	116 271,00	56 955,43	138 000,00
G4 Sécurité civile	16 175 798,01	16 240 061,54	16 213 413,23	16 791 910,93
G41 SDIS	16 047 343,61	16 101 986,54	16 101 562,89	16 295 210,93
G42 Autres actions de sécurité civile	128 454,40	138 075,00	111 850,34	496 700,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	19 863 384,94	20 277 528,54	19 883 022,03	20 860 744,88

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
G Environnement et prévention des risques	6 435 518,39	6 331 338,42	5 510 968,17	8 314 885,34
G1 Eau	5 021 074,93	4 504 505,13	3 897 713,77	5 711 183,75
G12 Programme AEP Assainissement	3 360 822,57	2 232 000,00	1 880 004,73	2 559 999,97
G13 Programme de prévention des inondations	1 657 102,36	2 249 164,95	2 017 709,04	3 133 200,28
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	3 150,00	23 340,18	0,00	17 983,50
G2 Espaces naturels	653 328,86	940 397,00	750 611,13	1 533 442,74
G21 Pépinières	27 008,26	67 725,00	17 254,74	53 416,74
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	626 320,60	872 672,00	733 356,39	1 480 026,00
G3 Energies renouvelables	27 240,00	96 800,00	95 976,00	144 250,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	27 240,00	96 800,00	95 976,00	144 250,00
G4 Sécurité civile	733 874,60	789 636,29	766 667,27	926 008,85
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	713 874,60	729 636,29	729 636,29	746 008,85
G42 Autres actions de sécurité civile	20 000,00	60 000,00	37 030,98	180 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	6 435 518,39	6 331 338,42	5 510 968,17	8 314 885,34

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 6,44 M€ en fonctionnement et 24,22 M€ en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 4,84 M€ en investissement.

Action H11 – Numérique

En fonctionnement, une dépense de 2 020 € correspond au renouvellement annuel de l'adhésion à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Les dépenses d'investissement se hissent à 1 821 633,25 € et concernent la participation au déploiement du Très Haut Débit. Le Département contribue à la phase 1 du programme porté par le SYADEN pour l'aménagement numérique du territoire audois, d'un montant global de 22 991 250 €. Initialement, l'échéancier de notre participation s'étalait sur la période 2016-2020. Pour être en cohérence avec la réalité des dépenses engagées, l'échéancier a été rallongé jusqu'en 2022, permettant ainsi de lisser nos financements sur la durée résiduelle. Le montant versé en 2022 est donc identique à l'année précédente.

Action H12 – Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 269 158,40 €.

Par convention avec la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département s'est engagé à hauteur de 30 M€ (15%) sur les opérations d'investissement réalisées sur le port de Port-la-Nouvelle.

Compte tenu des contraintes techniques et environnementales ayant impacté le calendrier initial des opérations, un premier avenant a été signé en 2016, pour acter un nouveau calendrier jusqu'en 2029. Dans ce cadre, la participation annuelle du Département a été ramenée à 2 116 398 €.

Les intempéries qui ont touché le département en octobre 2018 ayant mobilisé d'importants moyens financiers, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation jusqu'en 2030, avec des annuités de 2 269 158,40 € à compter de 2020. Cette modification a fait l'objet d'un avenant au partenariat financier comme pour le THD.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Des crédits d'investissement à hauteur de 281 878 € sont sollicités dans le cadre d'une nouvelle programmation de travaux sur l'aéroport de Carcassonne, propriété de la Région Occitanie.

La délégation de service public étant arrivée à son terme en décembre 2019, c'est la Société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR) composée de la Région et du syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes qui s'est vu confier à compter du 1^{er}

janvier 2020, et pour une durée de 10 ans, la concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et le développement de l'aéroport de Carcassonne.

Une nouvelle convention actée en 2021 lie la Région et ses partenaires (Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et Grand Narbonne) jusqu'en 2029. La participation du Département est fixée à 10% du coût du programme évalué à 25 592 553,26€ €, soit une contribution globale de 2 559 255,13€ € lissée sur 9 ans. L'annuité de cette participation s'élève donc à 284 361,70€.

Action H14 – LGV

Des crédits d'investissement sont demandés pour un montant de 466 666,60 € au titre de la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan-Méditerranée, pour les opérations programmées en 2022 (études et acquisitions foncières).

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits sur ce programme s'élèvent à 483 633 € en fonctionnement et 9 093 390,67 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 65 000 € sont inscrits.

Ils sont destinés à accompagner des projets innovants et expérimentaux pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires (développement des énergies renouvelables, équipements à usages mixtes ou mutualisés ..).

Les crédits d'investissement, à hauteur de 179 565,67 €, visent à financer :

- les contrats de « projets innovants et exemplaires » pour les territoires candidats à des projets s'inscrivant dans une ou plusieurs transitions (solidaire, écologique, territoriale et démocratique) identifiées comme prioritaires par le Département.

Une enveloppe de 83 483 € est mobilisée dans ce cadre.

- le règlement du solde des subventions allouées dans le cadre des contrats d'agglomération, pour un 96 082,67 €.

Pour rappel, cette formule contractuelle s'est éteinte en 2017. Depuis, les interventions en faveur des agglomérations s'inscrivent dans les différents régimes d'aides aux équipements publics.

Action H22 – Aide aux équipements publics communaux

Le budget alloué aux subventions d'équipements s'élève à 8 354 475 € et se répartit entre les natures de projets suivantes :

- bâtiments publics : 2 517 759 €
- équipements scolaires : 323 371 €
- cœurs de villages : 2 155 540 €
- voirie communale : 1 377 023 €
- équipements culturels : 460 000 €

- équipements sportifs : 520 000 €
- équipements touristiques : 146 432 €
- services de proximité : 105 000 €
- maisons de santé pluridisciplinaires : 188 000 €
- projets structurants des territoires : 317 148 €
- établissements d'accueil des jeunes enfants : 96 887 €
- prévention des risques majeurs : 24 729 €
- projets bois énergie : 83 134 €
- reconstruction après intempéries : 39 452€

L'augmentation de l'enveloppe sur cette action (+ 25% par rapport à 2021) tient à une évolution du périmètre fonctionnel : les subventions « sectorielles » (prévention des risques, établissements publics pour jeunes enfants, équipements culturels, sportifs et touristiques, voirie) sont désormais imputées sur l'action H22.

Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement, à hauteur de 149 233 €, se ventilent comme suit :

- Maisons des services au public (MSAP) : 105 733 €

Conformément aux préconisations du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département apporte un soutien financier aux structures labellisées Maison France Services qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en complémentarité des services départementaux. Le montant demandé est le même qu'en 2021.

- Opération Gorges de Galamus : 23 000 €

Le financement prend la forme d'une aide à la commune de Cubières sur Cinoble pour l'embauche de saisonniers visant à sécuriser la traversée des gorges en période estivale.

- Agences postales : 20 500 €

Le Département apporte un concours financier aux communes de moins de 500 habitants qui possède une agence postale. Le montant, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation du Groupe La Poste. Le montant est reconduit à l'identique, chaque année.

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

Le budget de fonctionnement pour 2022 est de 189 000 € et comprend :

- le dispositif d'aide aux internes et aux étudiants en chirurgie dentaire, pour 100 000 €,
- les bourses d'études pour une enveloppe de 40 000 €, avec une évolution du dispositif visant à octroyer 10 000 € pendant la dernière année d'étude en contrepartie d'une installation de 3 ans sur le territoire (contre un versement 6 000 € et un engagement d'installation 5 ans, dans la formule actuelle),
- l'aide aux candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée, avec une enveloppe dédiée de 9 000 €,

- une subvention de 40 000 € pour la création d'un institut écocitoyen de l'Aude, dont l'objectif est d'assurer la diffusion des connaissances scientifiques sur les risques environnementaux et l'impact sur la santé.

Pour l'investissement, le budget s'établit à 309 350€ dont 59 350 € sont dédiés à un dispositif d'aide matérielle à l'installation de médecins généralistes et spécialistes sur les zones déficitaires en matière d'offre de soins, et 250 000 € concernent l'achat de télécabines médicales pour une mise à disposition des EPCI candidats.

Action H25 – Agence Technique Départementale (ATD)

Une recette de 50 000 € correspond au remboursement de la mise à disposition de personnels départementaux et de moyens techniques à l'ATD (après déduction d'un forfait de 90 000 € correspondant à une prise en charge gratuite par le Département).

En dépenses de fonctionnement, la contribution statutaire à l'ATD s'établit à 80 400 €.

Action H26 – Contractualisation solidaire

Les crédits d'investissement, à hauteur de 250 000 € s'inscrivent dans une démarche de contractualisation sociale avec les intercommunalités visant à :

- accompagner les dynamiques territoriales,
- adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales,
- valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires,
- favoriser l'émergence de projets innovants.

Ce dispositif prévoit une modulation du financement départemental sur les projets, dans la limite de l'enveloppe, en fonction de la population intercommunale :

- 75 000 € pour les EPCI de moins de 10 000 habitants (2 EPCI),
- 100 000 € pour les EPCI de 10 000 à 50 000 habitants (8 EPCI),
- 150 000 € pour un EPCI de plus de 50 000 habitants (1 EPCI).

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 363 927 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale contribue à la réalisation des objectifs du projet départemental dans une logique de développement solidaire durable. Elle participe à la construction d'une citoyenneté d'engagement, d'une société plus solidaire reposant sur un socle de valeurs interculturelles.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Une recette de fonctionnement de 80 000 €, en provenance de l'Agence de l'eau, vise à accompagner l'engagement du Département sur le projet de gestion de la ressource en eau dans la région des Hauts-Bassins au Burkina Faso (plaine de Bama).

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 363 927 €. Le Département attribue des subventions à ses partenaires internationaux et aux acteurs audois de la solidarité internationale pour des projets de coopération décentralisée, dans la limite d'une enveloppe globale de 262 427 €.

Les crédits concernent également le renouvellement des adhésions aux réseaux internationaux (Cités Unies France, Arc Latin, Occitanie Coopération, Solidarité Laïque) pour un montant de 13 500 €.

L'organisation d'événements et manifestations sur les enjeux de la solidarité internationale donne lieu à une dépense de 38 000 €.

Enfin, le Département de l'Aude entend se mobiliser aux côtés des organismes ayant la capacité d'intervenir sur le théâtre des conflits et auprès des populations déplacées, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans ce cadre, un financement de 50 000 € se répartit comme suit entre 10 000 € pour le fonds de coopération géré par l'Etat (FACECO), 25 000 € pour l'UNHCR et 15 000 € pour la Protection civile.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2,65 M€ en fonctionnement et 0,18 M€ en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

Les dépenses de fonctionnement totalisent un montant de 2 464 000 €.

Un 1^{er} volet est constitué des concours à l'Agence de développement touristique (ADT), qui s'élève à 2 338 300 €.

Un 2nd volet vise le soutien aux associations et collectivités engagées dans des démarches de promotion de la destination de Aude, Pays Cathare et de la Marque Pays Cathare, pour l'organisation d'événementiels. L'enveloppe dédiée à ces animations est de 125 700 €.

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 175 000 € sont destinées à régler le solde des subventions accordées lors des exercices précédents pour des équipements touristiques. Parmi ces projets, un montant de 65 000 € concerne la création d'un lieu culturel à la maison Lamourelle porté par l'association PEP 11.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare est la propriété de la collectivité. L'association pour le développement de la marque Pays Cathare (ADEM) a pour mission de développer la commercialisation des produits marqués Pays Cathare.

La demande de crédits en fonctionnement est de 190 000 € et se ventile comme suit :

- 36 000 € pour le financement des missions d'appui juridique, d'audit qualité et de contrôle autour de la marque,
- 100 000 € sont destinés à des actions de promotion et au déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicité sur les lieux de vente, réseaux sociaux ..),
- 19 000 € s'adressent à la communication publicitaire des manifestations Promaude et la Fête du Cassoulet à Castelnaudary,
- 35 000 € concerne la subvention de fonctionnement à l'ADEM.

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget de ce programme s'élève à 2 984 883,08 € en fonctionnement et à 6 127 732,55 € en d'investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Les dépenses de fonctionnement soit 1 835 734,08 € se décomposent comme suit :

- 300 000 € pour les aides aux agriculteurs.

Le dispositif de lutte biologique contre le vers de grappe par confusion sexuelle (mis en place en 2018) est concerné en 2022 par le paiement des dernières aides accordées les années précédentes. De plus, l'expérimentation engagée par le FEDON pour lutter contre la flavescence dorée dans les vignes sera poursuivie. Cette expérimentation, qui fait appel au repérage précoce des souches touchées permet de réduire les entrants chimiques en ciblant les zones infectées et en réduisant le nombre de traitement.

- 4 000 € de subventions au comité des pêches et aux prud'homies (Leucate et Bages-Port la Nouvelle,
- 19 700 € correspondent à la participation départementale au volet foncier de la convention annuelle avec la SAFER Occitanie,
- La participation au déficit d'exploitation du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse s'élève à 1 512 034,08 €. Cette subvention d'équilibre est calculée sur la base du coût d'exploitation du service.

Les crédits d'investissement, à hauteur de 911 776,26,26 € se concentrent sur la compétence en matière d'aménagement foncier rural.

Les opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) se portent à 846 500 € dont :

- 477 900 € pour l'AFAFE intercommunale de Belvis-Espezel-Quirbajou-Roquefeuil,
- 318 600 € pour l'AFAFE sur les communes de Bourière, Bourigeole, et Feste et Saint André.

Le subventionnement des travaux connexes liés aux opérations d'aménagement foncier s'élève à 65 276,26 € :

- 57 276,26 € pour les travaux de reconquête des terres agricoles,
- 8 000 € pour les échanges et les cessions d'immeubles ruraux.

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

Un budget de fonctionnement 840 149 € est dédié à cette action, comprenant plusieurs postes de dépenses :

- Le financement de la plateforme Agrilocal (11 649 €) pour le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux,

- l'adhésion à l'association Un Plus Bio (1 500 €) qui œuvre au développement des cantines bio en France,
- la réalisation d'une campagne de communication autour du Projet Alimentaire Départemental (PAT) (130 000 €),
- les concours financiers à la Chambre d'agriculture, avec un soutien particulier aux actions du PAT et à la préparation de la participation au salon international de l'agriculture en 2023 (réservation de stands, logistique) (380 000 €),
- le cofinancement de projets éligibles aux fonds structurels européens (une enveloppe de 41 000 € est réservée à cet effet),
- les dotations de soutien aux organismes agricoles et les concours particuliers à ces organismes dans le cadre du PAT (276 000 €) :
 - Fédération des vignerons indépendants : 21 500 €
 - Fédération régionale des CIVAM : 6 650 €
 - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) : 13 775 €
 - Groupement de défense sanitaire (GDS) : 60 000 €
 - Groupement de défense sanitaire de l'Aude (GDSA) : 20 000 €
 - Graines de paysans : 6 080 €
 - Biocivam : 23 000 €
 - Coop de France : 21 500 €
 - Nature et progrès : 3 800 €
 - Terre de liens : 4 750 €
 - Comité interprofessionnel des vins du Languedoc (CIVL) : 5 000 €

En dépenses d'investissement, 126 624,18 € sont prévus pour permettre à des structures collectives d'acquérir et de moderniser l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux. Ces crédits du département font lever sur des financements européens (FEADER).

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 280 000 €, proviennent de la redevance d'exploitation versée par la société fermière du Département (Société des eaux potables de Laprade : SODEPLA) sur le périmètre hydraulique de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 309 000 €, correspondent au versement de la participation statutaire à l'Institution pour l'aménagement du barrage de Montbel.

Les crédits d'investissement, à hauteur de 5 089 332,11 € concernent le financement des projets hydraulique agricole :

- 1 341 404,66 € pour le programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia (maillons Val d'Hérault, Nord Gardiole, Biterrois, ainsi que les études préalables sur le Minervois) et des travaux d'extension de la capacité de traitement de l'unité de potabilisation de Puech de Labade. Ces financements s'adressent au groupe BRL,
- 328 028,83 € au titre du remboursement de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de Laprade, ces sommes étant versées à la Deutsche Pfandbriefbank,

- 500 000 € au titre des coûts patrimoniaux de la concession du Lauragais,
- 45 000 € pour la participation aux travaux portés par l'institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN),
- 2 874 898,62 € pour les projets hydroagricoles portés par des associations syndicales agréées (ASA) ou leur union (projets en phase de réalisation et travaux). On peut citer les réalisations suivantes :
 - création de réseaux d'irrigation par l'ASA de Fleury (800 K€)
 - création de réseau d'irrigation par le syndicat mixte du canal de Luc Ornaisons Boutenac (400 K€)
 - création du réseau d'irrigation de Pennautier par l'ASA de Pennautier (300 k€)
 - création du réseau d'irrigation de l'Argent-Double par l'ASA de Castelnau-La Redorte (400 k€)
 - démarrage de l'équipement hydraulique du plateau de Fanjeaux, du Razès et du Sou, (900 K€)

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 3 985 919,15 € en investissement et concerne, d'une part, les réparations sur la voirie et les bâtiments départementaux, d'autre part les subventions versées aux communes pour la reconstruction des équipements.

En l'absence de nouvelles calamités, les dépenses sur ce programme ont vocation à diminuer progressivement, au regard de l'effort de reconstruction accompli.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Les subventions à régler en 2022, dans le cadre des engagements du programme de soutien aux communes sinistrées par les intempéries d'octobre 2018, se répartissent dans les domaines suivants :

- voirie et équipements publics : 1 900 000 €
- infrastructure en matière d'eau et assainissement : 500 000 €
- engagement au titre du fonds de solidarité des communes audoises : 369 896.69 €
- travaux sur les rivières : 20 212,96 €

Il convient d'ajouter à ces montants un financement de 357 000 € pour la reconstruction des EHPAD à Trèbes et à St Hilaire qui ont été détruits lors de la crue de 2018.

Action H62 – Inondations octobre 2019

Notre département a été touché par des inondations et des coulées de boues les 22 et 23 octobre 2019. Une quarantaine de communes du littoral, des Corbières, du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Une enveloppe d'autorisation de programme de 0,5 M€ avait été réservée pour financer la réparation de ces dégâts. Le règlement de ces subventions sur l'exercice 2022 donne lieu à une dépense prévisionnelle de 130 000 €, soit le même montant qu'en 2021.

Action H63 – Inondations janvier 2020

La tempête Gloria a touché le département fin janvier 2020, occasionnant de lourds dégâts aux biens non assurables des collectivités. Le Département est intervenu aux côtés de l'Etat et de la Région pour financer la réparation des dommages des communes au moyen d'une autorisation de programme de 2 M€ pour la voirie, les ouvrages d'art, les rivières et les infrastructures d'AEP.

Les crédits de paiement nécessaires à la couverture de ces engagements s'élèvent à 708 809,50 € en 2022, en augmentation de 17 % par rapport à 2021.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
H Aménagement et attractivité du territoire	5 363 778,08	6 312 187,64	4 858 889,03	6 488 463,08
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	293 810,00	1 900,00	1 885,00	2 020,00
H11 Numérique	293 810,00	1 900,00	1 885,00	2 020,00
H12 Port de Port-La-Nouvelle	0,00	0,00	0,00	0,00
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	0,00
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	385 995,10	418 607,00	285 349,50	483 633,00
H21 Contrats territoriaux	60 000,00	70 000,00	0,00	65 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	0,00	0,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	141 761,10	148 607,00	143 369,50	149 233,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	84 234,00	120 000,00	61 980,00	189 000,00
H25 Agence Technique Départementale	100 000,00	80 000,00	80 000,00	80 400,00
H3 Coopération décentralisée	290 515,49	339 500,00	306 307,30	363 927,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	290 515,49	339 500,00	306 307,30	363 927,00
H4 Tourisme	2 472 182,39	2 577 058,20	2 474 207,46	2 654 000,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 338 250,00	2 387 187,00	2 348 500,00	2 464 000,00
H42 Marque "Pays cathare"	133 932,39	189 871,20	125 707,46	190 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 886 402,87	2 522 874,44	1 791 139,77	2 984 883,08
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 111 113,83	1 459 063,03	1 047 868,89	1 835 734,08
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	526 688,04	757 859,41	476 617,00	840 149,00
H53 Programme hydro-agricole	248 601,00	305 952,00	266 653,88	309 000,00
H6 Inondations	34 872,23	0,00	0,00	0,00
H61 Inondations octobre 2018	34 872,23	0,00	0,00	0,00
H7 Pandémie	0,00	452 248,00	0,00	0,00
H71 Fonds de soutien Associations-Covid 19	0,00	452 248,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	5 363 778,08	6 312 187,64	4 858 889,03	6 488 463,08

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
H Aménagement et attractivité du territoire	11 568 457,15	24 202 806,70	16 384 245,06	24 221 378,62
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 090 791,65	4 553 879,65	4 190 791,65	4 839 336,25
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25
H12 Port de Port-La-Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	263 088,00	0,00	281 878,00
H14 LGV	0,00	200 000,00	100 000,00	466 666,60
H2 Accompagnement des territoires	3 447 383,12	7 864 710,66	5 037 210,87	9 093 390,67
H21 Contrats territoriaux	506 136,12	335 066,21	202 439,82	179 565,67
H22 Aides aux équipements publics communaux	2 941 247,00	6 618 744,45	4 416 421,05	8 354 475,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	0,00	525 800,00	392 600,00	0,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	0,00	285 100,00	25 750,00	309 350,00
H26 Contractualisation solidaire	0,00	100 000,00	0,00	250 000,00
H4 Tourisme	287 867,00	1 100 883,20	332 092,00	175 000,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	287 867,00	1 100 883,20	332 092,00	175 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 900 250,22	6 315 384,48	4 849 050,28	6 127 732,55
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	174 941,59	842 300,00	118 156,55	911 776,26
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	77 794,60	240 378,00	52 437,68	126 624,18
H53 Programme hydro-agricole	1 647 514,03	5 232 706,48	4 678 456,05	5 089 332,11
H6 Inondations	1 842 165,16	4 367 948,71	1 975 100,26	3 985 919,15
H61 Inondations octobre 2018	1 738 047,27	3 488 557,71	1 222 016,65	3 147 109,65
H62 Inondations octobre 2019	33 304,00	130 000,00	95 535,00	130 000,00
H63 Inondations janvier 2020	70 813,89	749 391,00	657 548,61	708 809,50
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	11 568 457,15	24 202 806,70	16 384 245,06	24 221 378,62

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 11,7 M€ en fonctionnement et 28,7 M€ en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental.

Outre les travaux en maîtrise d'ouvrage du Département, des crédits d'investissement sont par ailleurs prévus pour les subventions attribuées au titre de l'aide aux communes dans le domaine de la voirie.

Les crédits du programme s'établissent à un total de 9 144 936,30 € en fonctionnement et 28 654 669 € en investissement.

Action I11 – Etudes

En recettes d'investissement, 18 062,50 € correspondent à la participation de l'Etat à au schéma directeur paysager du patrimoine arboré en sites classés « Canal du Midi » et « paysages du Canal du Midi ».

En dépenses d'investissement, 630 000 € sont prévus :

- les études courantes : 350 000 €,
- les études laboratoire routier départemental : 280 000 €,
- les acquisitions foncières : 100 000 €.

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes, d'un montant de 1 348 500 €, concernent :

- la participation de la Région aux projets sur le réseau routier d'intérêt régional (RIRR) pour 294 000 €,
- la participation de la commune de Castelnaudary pour les travaux de la création du giratoire « Griffoul » (sortie Ouest des RD 6113/1113), pour 100 000 €,
- la participation de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) aux travaux de renforcements de la RD 118, pour 132 000 €,
- la participation de l'Etat à la reconstruction du pont de la Nielle, pour 112 500 €,
- le reversement par l'Etat du produit des amendes radars automatiques, pour 710 000 €.

Les dépenses d'investissement regroupent les grands projets, le programme de desserte du territoire et la modernisation du réseau pour un montant de 4 900 000 €.

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommation de crédits et comprennent principalement :

- 100 000 € pour la programmation des giratoires
- 300 000 € pour la réparation du pont sur La Salz à Couiza (RD 118)
- 100 000 € pour la réalisation des aménagements paysagers de la rocade de Narbonne
- 500 000 € dédiés aux aménagements entre Puichéric et La Redorte (RD 610)
- 900 000 € consacrés au renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9
- 400 000 € pour la création du giratoire « Griffoul » à Castelnaudary
- 500 000 € pour la réparation du Pont de la Nielle à St Laurent de la Cabrerisse (RD 613)

La modernisation du réseau principal comprend les opérations courantes annuelles pour un montant de 1 000 000 € sur l'ensemble du territoire. Les principaux projets sont :

- Mise en sécurité des parapets à la Pierre Lys sur la RD 117 (100 000 €)
- Renforcements et murets sur la RD 118 au niveau d'Axat (400 000 €)
- Renforcement sur la RD 620 au niveau du Col du Bac (500.000 €)

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 588 019,30 €. Ces crédits se répartissent entre les dépenses nécessaires à l'entretien des chaussées et des dépendances :

- l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant global de 3 720 000 € (location de matériel et fourniture de consommables facturés par le Parc départemental),
- fourniture, contrôle et réparation de l'outillage et des petits équipements pour 144 060 €,
- fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et chaussées, pour 821 500 €,
- l'entretien des dépendances vertes facturé par le Parc départemental, pour 400 000 €,
- les travaux confiés aux entreprises pour 2 207 059,30 € (entretien des dépendances routières, expertise des plantations, entretien des chaussées),
- 109 000 € sont également prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI.

Une enveloppe de 46 300 € est également prévue pour des dépenses diverses (frais de publication des marchés, demandes au service de la publicité foncière, assistance Météo-France).

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 18 340 000 € et regroupe principalement les programmes récurrents des réparations et entretiens des ouvrages d'art, de pérennisation du réseau et les opérations de sécurité.

- la pérennisation des chaussées pour 10 800 000 €, comprenant :
 - travaux préparatoires (1 000 000 €)
 - travaux de revêtements hors agglomération (3 000 000 €)
 - traverses d'agglomérations en enrobé (1 500 000 €)

- travaux d'enduits (3 000 000 €)
- RD 118 : renforcement du secteur de Cuxac Cabardès (400 000 €)
- RD 610 : renforcement du secteur de Trèbes/Marseillette (500 000 €)
- RD 6113 : renforcement du secteur de Lézignan/Villedaigne (500 000 €)
- RD 33 : réparations de la chaussée entre Bram et Castelnaudary (400 000€)
- RD 6009 : renforcement du secteur de Narbonne/Sigean (500 000 €)

➤ la pérennisation des dépendances pour 3 250 000 €, comprenant :

- réparations des ouvrages d'art (3 000 000 €)
- aménagement des aires de repos et des giratoires (160 000 €)
- acquisition de matériel et stations de comptage (90 000 €)

➤ la sécurisation du réseau et des équipements pour 1 570 000 €, comprenant :

- opérations de sécurité (100 000 €)
- dispositifs de retenues et glissières (300 000 €)
- signalisation verticale (500 000 €)
- signalisation horizontale (600 000 €)
- signalisation touristique (70 000 €)

Le programme relatif à la pérennisation du réseau, à hauteur de 2 720 000 €, intègre principalement les opérations suivantes :

- RD 6009 : renforcement de Sigean jusqu'aux Pyrénées Orientales (600 000 €)
- RD 709 : renforcement de Port la Nouvelle à La Palme (450 000 €)
- RD 6161 : renforcement et mise en sécurité de la rocade à Carcassonne (500 000 €)
- RD 620 : renforcement et mise en sécurité du giratoire de Bezons (500 000 €)
- réparation et mise en conformité des ouvrages d'art sur la Haute-Vallée (200 000 €)
- RD 118/119 : travaux de protections des obstacles latéraux (100 000 €)
- Cessions de domanialité : transfert de diverses RD au sein de l'agglomération de Narbonne (300 000 €) et transfert de voirie Roquefeuil (20 000 €)

Action I14 - Imprévus et divers

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 714 625,20 € :

- 116 125,86 € au titre du remboursement des dégâts causés à la voirie par des tiers,
- 598 499,35 € au titre des redevances pour occupation du domaine public.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 914 770 €, se répartissent principalement comme suit :

- la viabilité hivernale pour 546 970 € (location de matériel et intervention du Parc départemental, sel de déneigement),
- les réparations consécutives aux dégâts sur le domaine routier pour 196 000 €,
- la fourniture de vêtements et équipements de sécurité aux agents, pour 152 800 €.

En section d'investissement, les recettes de 2 546 152,96 € correspondent aux subventions de l'Etat pour les réparations à la suite des inondations d'octobre 2018 (1 192 650 €) et de

janvier 2020 (353 502,96 €), et les subventions de la Région pour les inondations d'octobre 2018 (1 M€).

En dépenses d'investissement, les crédits sont destinés à assurer la sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 1 525 000 €.

De plus, un montant de 3 000 000 € est dédié à la réparation du réseau routier départemental suite aux inondations de 2018 (reconstruction du Pont de Villegailhenc et remise en état de RD suite à la déviation pendant les travaux).

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier. Le détail des inscriptions budgétaires est donné dans le rapport spécifique du budget annexe.

La subvention d'équilibre au budget annexe s'élève à 642 147 €.

Action I16 – Subventions d'investissement

Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection des réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries, hors programmes spécifiques (inondations octobre 2018, octobre 2019 et janvier 2020).

Les dépenses, d'un montant de 159 669 €, correspondent au paiement du solde des subventions attribuées les années précédentes.

Programme I2 – Transports

Ce programme comprend une seule action.

Action I22 - Transports scolaires

En dépenses de fonctionnement, 2 519 257 € sont consacrés aux transports scolaires des enfants en situation de handicap qui demeure une compétence départementale.

Le travail engagé avec la MDPH afin d'ajuster les prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire, ainsi que la communication établie avec les familles et les taxis pour éviter un transport à la carte, ont permis de réduire les dépenses en 2019 de 18%, alors même que le nombre d'élèves en situation de handicap avait progressé.

Cette année, un nombre de 29 élèves supplémentaires a été intégré au budget ce qui représente une hausse de 119 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
I Réseau routier et mobilité	10 484 789,10	11 909 990,28	11 608 305,58	11 664 193,30
II Routes	8 629 700,19	9 118 047,00	8 816 362,30	9 144 936,30
I11 Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00
I13 Entretien et gestion du réseau	7 676 875,18	7 693 964,97	7 639 783,58	7 588 019,30
I14 Imprévus et divers	716 216,60	797 335,03	758 765,23	914 770,00
I15 Parc et Laboratoire Routier	236 608,41	626 747,00	417 813,49	642 147,00
I2 Transports	1 855 088,91	2 791 943,28	2 791 943,28	2 519 257,00
I22 Transports scolaires	1 855 088,91	2 791 943,28	2 791 943,28	2 519 257,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	10 484 789,10	11 909 990,28	11 608 305,58	11 664 193,30

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
I Réseau routier et mobilité	36 274 043,58	29 032 000,00	28 639 805,84	28 654 669,00
II Routes	36 274 043,58	29 032 000,00	28 639 805,84	28 654 669,00
I11 Etudes	472 183,89	616 817,05	552 667,70	730 000,00
I12 Travaux neufs	6 502 852,96	4 842 969,53	4 798 602,88	4 900 000,00
I13 Entretien et gestion du réseau	16 255 052,52	20 076 579,31	19 988 877,74	18 340 000,00
I14 Imprévus et divers	12 046 057,13	2 943 134,11	2 939 219,53	4 525 000,00
I16 Subventions d'investissement	997 897,08	552 500,00	360 437,99	159 669,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	36 274 043,58	29 032 000,00	28 639 805,84	28 654 669,00

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, financières, informatiques et techniques.

Le montant total du budget pour 2022 est de 148,4 M€ en section de fonctionnement et 32,2 M€ en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette, affectation du résultat et crédits non affectés).

Programme K1 – Ressources humaines

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au comité des œuvres sociales, au RIAC, à l'Amicale). Il englobe également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail.

Les recettes sont constituées par les remboursements de salaires des agents mis à disposition par la collectivité et les aides publiques (emplois d'avenir, apprentissage, Fonds d'insertion des personnes handicapées).

La masse salariale constitue l'élément le plus important en termes de dépense. Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- de la politique de recrutement de la collectivité. La maîtrise des postes permanents reste un objectif de la collectivité. Des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.
- de l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents départementaux. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension.
- des décisions de la collectivité prend en matière de rémunération. En ce qui concerne le RIFSEEP, l'évolution basée sur le taux INSEE viendra augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire.
- des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et rémunérations des agents. La mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget de la DRH.

Le programme Ressources humaines représente un budget de 121 984 717,78 € en 2022, en progression de 5,13 % par rapport au budget 2021.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 937 002 € correspondent notamment aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (247 500 €), au remboursement par les services de l'Etat de la prime inflation (149 500 €), aux indemnités journalières de sécurité sociale (50 000 €), les remboursements au titre du congé de paternité (10 000 €), les montants assuranciers liés aux accidents du travail (450 000 €) et les remboursements divers (30 000 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 117 808 223 €, en progression de 5,15 % par rapport au budget 2021.

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux est abordée dans un paragraphe distinct.

➤ la masse salariale

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- les effectifs

Au 31 décembre 2020, les effectifs rémunérés tous budgets confondus étaient de 2 588 agents dont 367 assistants familiaux. Au 31 décembre 2021, ils sont de 2 581 agents dont 354 assistants familiaux.

Sur le budget principal, les effectifs sont de 2381 agents au 31/12/2021.

Le CTP du 21 septembre 2021 a présenté la création de 15 postes. Leur coût chargé annuel est estimé à 978 859 €. Sur l'année 2022, il est prévu également une diminution du nombre d'agents contractuels en renfort et en remplacement, de l'ordre de 9 agents (environ 500 000 € de diminution de crédits).

- le suivi des postes permanents et non permanents

En 2021, 228 postes ont été créés (dont 95 permanents) et 170 emplois ont été supprimés (dont 42 permanents), soit un solde positif de 53 postes permanents.

Il convient de noter que la suppression d'un emploi n'entraîne pas systématiquement de conséquences sur les effectifs rémunérés ; en effet, si le poste supprimé n'est pas relié à une sortie financière alors il n'y a pas de diminution de l'effectif comme on pourrait l'observer lors d'une suppression de poste à la suite du départ à la retraite d'un agent.

- le suivi des départs à la retraite

En 2021, sur les 185 départs potentiels (11 limites d'âge / 174 ouvertures de droits), 30% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite soit 56 départs.

Les retraites pour l'année 2022 représentent un volume potentiel de 268 départs (32 limites d'âge / 236 ouvertures de droits). 14 départs à la retraite sont déjà actés pour 2022 pour un montant de 650 262€.

On peut donc tabler au regard des observations menées les années passées sur une soixantaine de départs en 2022.

- le coût moyen d'un agent

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *l'évolution du point d'indice et du SMIC*

Le Gouvernement a annoncé une réévaluation de la valeur du point d'indice avant l'été 2022. En l'absence d'éléments plus précis sur cette augmentation, l'évaluation des crédits nécessaires sera examinée en décision modificative.

Au 1^{er} octobre 2021, le SMIC a augmenté de 2%, passant à 1 589,47 € bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Cette augmentation aura un coût sur l'année 2022 de 337 889 €.

Au 1^{er} janvier 2022, le SMIC a augmenté de 0,9% passant à 1603,12 € bruts mensuels, pour un coût supplémentaire annuel d'environ 132 000 €.

⇒ *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Pour 2022, le coût chargé des avancements d'échelon est estimé à 589 155 € tous budgets confondus.

La revalorisation des grilles indiciaires des catégories C au 1^{er} janvier 2022 est estimée à 218 875 € pour l'année 2022.

Afin d'aligner la rémunération des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, il est également proposé une indexation de leur rémunération dès le 1^{er} janvier 2022. Le coût brut chargé est estimé à 192 317 €, dont 160 420 € sur le budget principal.

Le GVT a été de 1,06 % en 2021, soit 515 555 €. Pour 2022, le coût chargé des avancements de grade et de la promotion interne est estimé à 412 242 € sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes).

⇒ *Le régime indemnitaire*

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au 1^{er} juillet 2017. Il est venu modifier la réglementation applicable et remplacer les diverses primes sur lesquelles était adossé notre régime.

L'enveloppe utilisée pour le régime indemnitaire a été 10 695 693 € en 2021. Pour l'année 2022, l'enveloppe prévue est de 10 921 126 € (tous budgets confondus).

A noter également qu'à périmètre constant, le régime indemnitaire départemental est actualisé chaque année sur la base de l'indice INSEE. Une augmentation prévisionnelle de 2% en 2022 aurait un coût de 221 163 €.

La création des postes de directeurs induit le versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA). Une enveloppe de 10 000 € supplémentaires est prévue, sur la base de ce qui est versé aujourd'hui aux directeurs.

⇒ *Le forfait de déplacement intra-muros*

Le plafond de ce forfait sera revu à la hausse en 2022 : de 210 € à 610 €, pour un surcoût annuel estimé à 28 463 €.

➤ **les éléments de rémunération complémentaires**

La masse salariale se compose d'éléments variables, versés aux agents, qui sont inscrits dans le budget mais dont des évolutions à la baisse et à la hausse sont possibles : heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement.

➤ **la rémunération des assistants familiaux**

L'exercice 2022 sera marqué par la mise en place d'un nouveau plan triennal de recrutement de 100 assistants familiaux, avec une prévision de 33 recrutements échelonnés sur l'année.

La rémunération des assistants familiaux est composée :

- un volet rémunération : une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis
- indemnités salariales (majoration ancienneté de l'agent, majoration 35h)
- indemnités liées à l'enfant (par exemple l'indemnité d'entretien)
- remboursements de frais : ceux imputables directement à l'enfant, ceux liés aux missions ou aux formations de l'assistant familial

Le budget 2022 s'élève à 24 743 750 €, montant en hausse de 8,10 % par rapport à 2021 (22 879 020€)

La rémunération des assistants familiaux est prévue à hauteur de 19 206 750 €. Le coût de l'augmentation du SMIC peut être évalué à 466 700 € pour l'année 2022.

Le plafond du forfait de déplacement intra-muros sera revu à la hausse en 2022 : de 210 € à 610 € pour un surcoût annuel de 7 619 €.

Une enveloppe de 5 457 000 € est prévue pour 2022 et concerne l'indemnité d'entretien, les retenues repas, les frais de demi-pension et l'allocation de rentrée scolaire octroyés aux assistants familiaux. Ces frais font l'objet d'une indexation annuelle établie sur la base de l'évolution de l'inflation.

➤ **la prime inflation**

Le gouvernement Castex a annoncé une prime de 100 euros pour tous les Français gagnant moins de 2000 euros nets mensuels. Pour notre collectivité, ce sont 1637 agents (dont 161 assistants familiaux) qui percevront cette prime, pour un coût total de 163 700 € sur l'ensemble des budgets (149 500 € pour le budget principal).

➤ **les projets RH**

Afin de financer les projets inscrits dans le dialogue social 2022, une enveloppe dédiée aux projets de la direction est prévue pour un montant de 60 000 €.

Action K12 – Actions de formation

La formation est un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 696 920 M€, soit une augmentation de près de 113 828 M€ par rapport au budget 2021.

Les crédits demandés concernent notamment :

- dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, et du partenariat autour SPIE, les crédits de formations sont augmentés de 138 000 € pour être portés à 188 000 €,
- des crédits pour des formations professionnalisantes sont prévus en matière de transition écologique et mobilité, solidarités territoriales et pour les services ressources à hauteur de 72 000 €,

- un budget pour la formation des assistants familiaux est prévu pour 55 000 €. Il est en diminution du fait de la mise en place de la formation obligatoire des assistants familiaux avec le CNFPT auprès duquel le Département cotise,
- des formations transversales sont prévues pour 153 000 € dont 50 000 € en matière d'apprentissage, 60 000 € pour les formations hygiène et sécurité et 20 000 € pour la formation des cadres.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 221 920 euros qui se répartit comme suit :

- l'action relative à l'analyse des pratiques professionnelles pour 100 000 €,
- la poursuite des actions de supervision, dans le cadre des travaux menés par le CHSCT concernant l'usure professionnelle, pour un montant de 18 696 €,
- le renouvellement du partenariat avec l'IRTS de Perpignan pour une dépense annuelle de 15 000 €,
- le marché référent de parcours, pour un montant de 88 224 €.

Action K13 – Actions de prévention

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 189 474,78 € et comprennent principalement :

- le remboursement des transports collectifs du personnel : 61 080 €,
- la prestation conventionnée avec le centre de gestion : 50 700€,
- la médecine de travail, pharmacie : 20 360 €,
- les concours divers (cotisations...) : 15 270 €.

Action K14 – Action sociale

Pour 2022, les recettes relatives à l'action sociale s'élèvent à 620 547 € :

- remboursements de la part salariale des chèques déjeuners : 330 000 €,
- remboursements par le comité des œuvres sociales (COS) des personnels mis à disposition : 220 047 €,
- remboursements par l'association RIAC des personnels mis à disposition : 70 500 €.

Les dépenses de fonctionnement relative à l'action sociale pour le personnel départemental s'élèvent à 329 120 €. Ces crédits concernent :

- le COS : la subvention est calculée sur la base de 1,5% de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, complétée par une participation forfaitaire de 700 € par assistant familial et une participation forfaitaire de 40 000 € pour la manifestation concernant la fête de Noël. Le versement au COS s'établit à 1 865 263,77 € en 2022,
- la participation de la collectivité à la prévoyance et à la couverture santé : l'enveloppe proposée est de 200 000 €, comme pour les années précédentes,

- l'association du restaurant inter-administratif de Carcassonne (ARIAC) : le financement se compose d'une subvention de fonctionnement (78 000 €) et une participation aux repas servis aux agents utilisateurs (38 000 €).
- les chèques déjeuners des agents départementaux, avec une participation de la collectivité évaluée à 915 000 €,
- l'action sociale comprenant les subventions relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés .. pour un montant global de 84 500 €,
- il est également prévu 100 000 € pour des versements de capitaux décès.

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 2 381 000 €. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 22 557 000 €.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 7,23 M€. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de gestion de dette et de trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté un rapport spécifique sur l'état de la dette et les perspectives 2022 pour le Département.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Des crédits de fonctionnement sont demandés à hauteur de 800 600 €. Cela correspond à une provision pour créances douteuses (créances d'indus RMI et RSA, majoritairement).

Action K23 - Subventions diverses

Les dépenses de cotisation aux organisations professionnelles s'élèvent à 38 000 € et concernent l'ADF, l'AFCCRE et l'Association des Départements Solidaires.

Les subventions aux associations syndicales, d'anciens combattants et de protection civile sont maintenues à 77 950 €, au regard du caractère reconductible de ces soutiens financiers.

Action K24 - Créances, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement, à hauteur de 551 500 €, comprennent principalement :

- dépense d'apurement de charges rattachées : 500 000 €,
- produits exceptionnels : 11 500 €,

- produits financiers issus de la participation au capital des sociétés (BRL exploitation et la Caisse d'épargne LR) : 30 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 712 392,76 € et recouvrent notamment :

- une enveloppe dédiée aux intérêts moratoires de 40 000 € (la dégradation des effectifs au sein de la Paierie départementale pourrait peser sur les délais moyens de paiement)
- les apurements de produits rattachés, correspondant à une dépense de 500 000 €,
- une enveloppe dédiée aux remises gracieuses de dettes, d'un montant de 29 000 €,
- le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO, évalué à 4 681 111,76 €.
- les dépenses relatives à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, pour un montant de 135 000 €,
- les compensations financières versées à la Région dans le cadre des transferts de compétences en matière de planification des déchets non dangereux et de transports, respectivement de 46 080 € et 5 525 301 €,
- les créances admises en non-valeur sont estimées à 752 400 €, en lien avec la provision pour créances douteuses constituée en 2021.

Il est prévu une recette d'investissement de 900 000 € au titre de la cession de l'ancien bâtiment de l'inspection académique à Carcassonne.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications

Le programme K3 s'élève en fonctionnement à 3 857 975 € et à 2 992 580,71 € en investissement.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au réajustement de la participation à COGITIS, sur la base des dépenses réalisées l'année précédente, pour un montant de 6 000 €.

Les dépenses d'un montant de 3 290 814 €, en très légère augmentation (+ 0,4%) et se répartissent essentiellement comme suit :

- 2 280 000 € correspondent aux prestations de COGITIS. Ce budget correspond à une stabilisation du nombre de jours de prestations qui seront produits par le syndicat mixte,
- 553 839 € correspondent à la maintenance de l'existant. Les contrats sont, pour la plupart, indexés sur le Syntec qui devrait ne pas augmenter de plus de 1% cette année,
- 262 000 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS et le nombre de sites web hébergés sont en augmentation régulière. ce budget est par conséquent en hausse de 19,2%,
- 145 000 € des dépenses correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc de copieurs. Ce budget est en baisse de 9,3%,

- 49 500 € correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations. L'adhésion à l'association Open-IG génère une augmentation de 81%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de 2 682 697,87 € et correspondent à l'acquisition des logiciels attendus par les métiers, les évolutions et la sécurisation des infrastructures techniques (réseau, stockage et serveurs) et les acquisitions de postes de travail nouveaux ou en remplacement.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, d'un montant 26 000 €, correspondent aux remboursements des dépenses de télécommunications par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes.

Les crédits de fonctionnement sont en très légère hausse de 0,6% pour un montant de 567 161 € afin de tenir compte, de l'augmentation du nombre de smartphones et du nombre de sites mais également de la baisse des tarifs d'abonnement.

Les dépenses d'investissement pour un montant de 309 882,84 € (en hausse de 225 633 € par rapport à 2021), vont permettre d'améliorer la mobilité et le travail collaboratif au travers de la refonte de la téléphonie qui intégrera la messagerie instantanée, la visiophonie et la possibilité de téléphoner en mobilité et en télétravail.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les dépenses sur cette mission atteignent 7 528 784 € en fonctionnement et 6 606 182,77 € en investissement.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action comporte 202 512,05 € de recettes de fonctionnement provenant du remboursement de frais par les budgets annexes (150 000 €), par les organismes externes (47 912,05 €) et par des tiers (4 600 €).

Les dépenses de fonctionnement, hauteur de 2 916 275 €, sont en baisse de 202 903,50 € par rapport au budget 2021 (- 6,5%). Les principaux postes sont :

- les frais de gestion des véhicules s'établissent, pour 666 000 €.

Il convient de noter que la fluctuation du prix du carburant (30 % du secteur des dépenses de fonctionnement), si elle se maintenait à la hausse, pèserait fortement sur le budget.

- les charges de gestion courante, pour 701 000 €, en baisse par rapport aux années précédentes (dépenses liées au Covid),
- les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance, pour 674 850 €,
- les frais d'affranchissement et les contrats postaux pour 381 000 €, en très légère baisse (- 0,2 %). Les tarifs de La Poste augmentent chaque année mais la prévision table sur une légère baisse de la volumétrie des courriers envoyés.
- les crédits des frais d'annonces et d'insertion pour 80 000 €,
- les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages, pour 116 750 €.

- le remboursement au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (SATESE) des dépenses exposées pour le compte de l'ATD, d'un montant de 140 000 €,
- les crédits affectés à l'organisation des manifestations officielles du Département, pour un montant de 130 000 €.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 697 869,77 €, sont consacrées à l'acquisition de véhicules pour 477 943,87 €, et pour le reste à l'acquisition de matériels.

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 153 440 € et sont constituées des revenus locatifs (76 000 €) et des refacturations de consommations énergétiques (77 440 €).

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 4 612 509 €, sont constituées de charges à caractère général. Ces dépenses comprennent les consommations énergétiques (940 000 €), les loyers versés (1 060 000 €) et les taxes (570 000 €). Le solde finance les prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments départementaux.

Par ailleurs, les crédits relatifs aux frais de gardiennage des bâtiments s'élèvent à 908 409 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 320 789,50 € et correspondent aux financements de l'Etat (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments du département (705 517 €), la réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking de l'hôtel du Département (333 883 €) et la rénovation de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (281 389,52 €).

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 5 908 313 €. Les dépenses concernent pour l'essentiel :

- l'acquisition de 2 étages à l'antenne de Narbonne (750 000 €),
- les installations de production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques) (850 000 €),
- la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, à Carcassonne (950 000 €),
- les travaux de rénovation énergétique, en particulier sur l'hôtel du Département (1 530 000 €),
- le plan « routes » visant à rénover l'ensemble de nos bâtiments routiers (350 000 €),
- la programmation des travaux d'entretien et de grosses réparation (1 066 000 €),

Le retrait de la gendarmerie du Mas Cabardès du bail emphytéotique administratif implique par ailleurs le versement de 67 803 € à la Caisse des dépôts et consignation (CDC) Habitat au titre du règlement de la part non amortie des travaux réalisés depuis le 1er janvier 2006.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
K Administration générale	137 321 799,11	142 090 242,79	138 066 184,93	148 381 420,37
K1 Ressources humaines	112 505 135,30	116 028 164,00	114 739 699,59	121 984 717,78
K11 Rémunération du personnel	109 010 013,91	112 040 899,00	111 066 531,09	117 808 223,00
K12 Actions de formation	348 917,00	583 092,00	410 095,38	696 920,00
K13 Actions de prévention	44 339,65	136 321,00	14 321,61	189 474,78
K14 Action sociale	3 101 864,74	3 267 852,00	3 248 751,51	3 290 100,00
K2 Budget et finances	14 676 304,01	14 613 748,37	13 566 905,40	15 009 943,59
K21 Dette	2 326 815,86	2 662 533,81	2 280 733,80	2 381 000,83
K22 Provisions pour charges et imprévus	776 600,00	823 100,00	823 100,00	800 600,00
K23 Subventions diverses	153 177,78	115 950,00	98 770,87	115 950,00
K24 Créances, pertes et reversements	11 419 710,37	11 012 164,56	10 364 300,73	11 712 392,76
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 473 620,48	3 841 175,00	3 530 444,66	3 857 975,00
K31 Systèmes d'information	3 020 535,64	3 277 675,00	2 990 631,70	3 290 814,00
K32 Télécommunications	453 084,84	563 500,00	539 812,96	567 161,00
K4 Logistique et patrimoine	6 666 739,32	7 607 155,42	6 229 135,28	7 528 784,00
K41 Moyens courants des services	3 055 262,89	3 119 178,50	2 535 265,05	2 916 275,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 611 476,43	4 487 976,92	3 693 870,23	4 612 509,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	137 321 799,11	179 255 840,43	138 066 184,93	148 381 420,37

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
K Administration générale	23 485 006,05	27 237 841,17	25 738 281,78	32 219 763,48
K2 Budget et finances	20 160 066,80	22 822 558,00	22 821 416,86	22 621 000,00
K21 Dette	20 160 066,80	21 650 000,00	21 648 858,86	22 557 000,00
K24 Créances, pertes et reversements	0,00	0,00	0,00	64 000,00
K27 Recettes non ventilables	0,00	1 172 558,00	1 172 558,00	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 703 748,54	2 186 844,81	1 668 319,90	2 992 580,71
K31 Systèmes d'information	1 670 132,85	2 102 594,81	1 628 788,06	2 682 697,87
K32 Télécommunications	33 615,69	84 250,00	39 531,84	309 882,84
K4 Logistique et patrimoine	1 621 190,71	2 228 438,36	1 248 545,02	6 606 182,77
K41 Moyens courants des services	945 437,75	702 600,00	472 059,89	697 869,77
K42 Gestion du patrimoine immobilier	675 752,96	1 525 838,36	776 485,13	5 908 313,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	23 485 006,05	27 237 841,17	25 738 281,78	32 219 763,48

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Cette année, une nouvelle action a été ajoutée, celle du budget participatif. Au global, les crédits de l'exercice s'élèvent à 2 918 684 € en fonctionnement et 133 118, 75 € en investissement.

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget de 1 577 394 € comprend les dépenses suivantes :

- l'enveloppe budgétaire relative aux indemnités des élus : 1 025 000 €,
- les frais de fonctionnement des groupes politiques, d'un montant identique à 2021 : 102 384 €,
- les crédits de formation, en augmentation du fait du renouvellement de l'assemblée départementale (+ 2 000 €) : 15 000 €.

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le besoin en crédits est de 58 000 €.

Les dépenses relatives au fonctionnement du Comité économique, social et environnemental (CESE) s'élèvent à 30 000 € et comprennent les indemnités de présence (13 000 €), les frais de formation (3 000 €) et la prise en charge des frais de déplacement (14 000 €).

Les crédits alloués au fonctionnement des autres organismes consultatifs s'établissent à 28 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

En recettes de fonctionnement, 39 197,83 € sont à inscrire et correspondent à un remboursement des collectivités des partenaires dans le cadre du groupement de commande administré par le Département (marché d'accompagnement à la mise en compatibilité des dispositifs départementaux avec les règles européennes de l'encadrement des aides d'Etat).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 292 790 €, en diminution de 0,01 M€ par rapport au budget 2021. Elles comprennent dans le détail :

- 40 000 € pour l'animation des démarches participatives, dont le budget participatif,
- 15 540 € pour des missions de pilotage et d'évaluation interne,
- 4 750 € pour les actions de communication interne,
- 60 000 € de dépenses de prestations juridiques (avocats et autres auxiliaires de justice) ainsi que des frais générés par les contentieux de la collectivité (frais de représentation et condamnations),

- 70 000 € pour des prestations de conseil et d'accompagnement à l'exercice de nos missions en matière d'Europe et de coopération internationale.

Des dépenses spécifiques, à hauteur de 102 500 €, visent le renforcement des outils de prospective et de pilotage des politiques sociales. Elles sont constituées par :

- le renouvellement de la convention avec le CREA I ORS Occitanie pour une mission d'assistance dans le domaine des solidarités humaines : 20 000 €,
- le marché relatif à l'observatoire des solidarités : 20 000 €,
- l'appui d'un cabinet externe pour l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) : 60 000 €,
- l'adhésion à l'association des territoires pour des solutions solidaires : 2 500 €.

Programme L2 - Communication externe

Action L21 - Actions de communication

Les crédits de fonctionnement dédiés aux actions de communication externe s'élèvent à 990 500 €. Les principaux postes sont constitués par les dépenses d'édition et d'impression (340 000 €), les réalisations audiovisuelles (250 000 €), les campagnes de communication dans les médias écrits et audiovisuels (180 000 €) ainsi que l'accompagnement stratégique et la conception de supports (165 000 €).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 55 000 €, s'adressent à la création de plusieurs mini-sites thématiques, en fonction des projets de la collectivité (plateforme de covoiturage, site dédié aux aidants familiaux, site de la MDPH).

Programme L3 – Budget participatif

Ce programme comprend, comme action unique, le financement des projets lauréats à l'appel à candidature sur le budget participatif. Les subventions d'investissement du Département couvrent l'intégralité des coûts engagés sur les projets.

Action L31 - Actions du budget participatif

Les dépenses en 2022, d'un montant de 78 118,75 €, sont destinées au règlement du solde des projets retenus au titre de la campagne 2020, dont le projet d'abattoir mobile porté par la SCIC Maison Paysanne à Limoux.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement - mission L

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
L Pilotage et coordination	2 754 344,88	2 888 368,30	2 464 419,15	2 918 684,00
L1 Pilotage stratégique	1 655 544,13	1 897 386,00	1 642 988,10	1 928 184,00
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 445 191,83	1 542 384,00	1 461 610,28	1 577 394,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	14 860,05	47 000,00	5 606,57	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	195 492,25	308 002,00	175 771,25	292 790,00
L2 Communication externe	1 098 800,75	990 982,30	821 431,05	990 500,00
L21 Actions de communication	1 098 800,75	990 982,30	821 431,05	990 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 754 344,88	2 888 368,30	2 464 419,15	2 918 684,00

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
L Pilotage et coordination	465 417,43	1 050 000,00	834 885,38	133 118,75
L2 Communication externe	16 942,23	50 000,00	9 057,58	55 000,00
L21 Actions de communication	16 942,23	50 000,00	9 057,58	55 000,00
L3 Budget participatif	448 475,20	1 000 000,00	825 827,80	78 118,75
L31 Actions du budget participatif	448 475,20	1 000 000,00	825 827,80	78 118,75
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	465 417,43	1 050 000,00	834 885,38	133 118,75

L'équilibre du budget 2022

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 se traduit sur l'exercice 2022 par :

- un résultat reporté en section de fonctionnement de 90 922 099,56 €,
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 25 908 266,01 € pour abonder la section d'investissement,
- un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 32 783 266,01 € (reporté).

La section de fonctionnement 2022

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 541,19 M€.

- ❖ **La fiscalité directe** recule de 0,53 M€ pour s'établir à 37,82 M€.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** (CVAE) enregistre une baisse pour s'établir à 12,69 M€ selon la notification des services fiscaux. Cette diminution résulte de la dégradation des résultats économiques des entreprises en 2020 et du mécanisme de reversement différé de cet impôt. En année n, l'Etat reverse aux collectivités la CVAE acquittée par les entreprises en année n-1, qui elle-même correspond à leur situation de l'année n-2.

Le produit de l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) s'élève à 2,47 M€, soit + 0,21 M€ par rapport au budget 2021. Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) est stable et s'élève à 10,22 M€.

Le montant du **dispositif de compensation péréquée** (DCP) est estimé à 11,24 M€. Cette recette, anciennement appelée « transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties », est composée d'une part de la compensation des allocations individuelles de solidarités, et d'autre part, d'une péréquation prenant en compte des critères de ressources et de charges des départements (RSA, APA, PCH et ACTP-PH).

Si la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée, le montant résiduel des rôles supplémentaires est estimé à 0,05 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté au plan national par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population. Le montant prévu pour 2022 est stable et estimé à 1,15 M€.

- ❖ **La fiscalité indirecte** augmente de 19,78 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2021 pour s'établir à 358,59 M€.

La **fraction de TVA compensatoire de la TFPB** gagne 3,6 M€ pour s'établir à un montant de 128,27 M€ selon la notification des services de l'Etat. A cette enveloppe s'ajoute une fraction complémentaire de TVA, répartie entre les départements selon des critères de ressources et de charge. Pour notre collectivité, cette fraction complémentaire donne lieu à une prévision à hauteur 4 M€.

Le produit des **droits de mutation (DMTO)**, qui occupent le 2nd poste de la fiscalité indirecte mais aussi le plus dynamique, est estimé à 75 M€ soit une hausse de 12,01 M€ par rapport budgétisé 2021. Pour rappel, la réalisation 2021 s'est établit à près de 84 M€.

La recette du **fonds de péréquation des DMTO** est prévue à 20,81 M€ (+ 0,66 M€). La croissance des DMTO au plan national en 2021 se répercutera mécaniquement sur une amélioration du rendement du fonds.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, une partie des ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2022 est évaluée sur la base d'une augmentation de 3,75 M€ par rapport au budget 2021 et s'établit à 67,47 M€ (soit + 1,5 % par rapport au réalisé 2021 de 66,47 M€).

Le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** est évalué à 54,27 M€ pour 2022 et composé de la compensation des allocations RMI RSA (42,4 M€), de l'allocation parent isolé (7,52 M€) et de la part relative aux transferts de compétences (4,35 M€).

La **taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE)** est prévue à hauteur de 4,48 M€ suivant la notification des services fiscaux.

Le produit de la **taxe d'aménagement** est estimé à 4,08 M€ (- 0,31 M€). L'évolution de cette taxe est aléatoire.

Enfin, le produit de la **taxe additionnelle de séjour** est estimé à 0,21 M€.

❖ **Les dotations et participations** s'élèveraient à 107,88 M€ en baisse de 1,06 M€.

La **dotation globale de fonctionnement** est estimée à 68,40 M€, soit une hausse de 0,10 M€ sur la part forfaitaire par rapport au budget 2021. La **dotation générale de décentralisation (DGD)** est gelée à 2,55 M€.

La **DCRTP**, quant à elle, est identique à 2021 pour se maintenir à 11,58 M€.

Les **recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions prévention et perte d'autonomie), à la PCH et à la MDPH sont estimées à 8,80 M€ suivant la notification de la CNSA. Cette hausse de 2,76 M€ est notamment due à la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées et la revalorisation salariale de la branche de l'aide à domicile.

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)** est quasi stable pour s'établir à 4,65 M€.

Les concours particuliers de l'Etat au titre du **fonds de lutte contre la pauvreté et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** sont un peu diminués (1,43 M€ contre 1,66 M€ en 2021).

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,03 M€) avec une inscription portée à 3,96 M€.

Le **FCTVA** lié à l'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016), est estimée à 0,48 M€.

Les **participations diverses** augmentent de 0,18 M€ et s'établissent à 6,03 M€. Elles regroupent notamment :

- le concours de l'Etat au titre de la convention Adrien Taquet (1,32 M€),
- le fonds audois de rémunération des personnels d'internat (1,09 M€),
- le fonds social européen (1 M€),
- le FUL (0,55 M€),
- l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,4 M€),
- le PIG précarité énergétique (0,38 M€),
- l'aide de l'Etat pour les MNA, mis à l'abri et mineurs confiés (0,42 M€),
- la prise en charge des consultations médicales de la protection maternelle et infantile (0,25 M€) et de la participation de la CPAM dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions (0,03 M€),
- la participation de l'Etat aux actions de coopération décentralisée (0,08 M€) et la participation en matière hydraulique pour les études générales (0,12 M€),
- la participation de la CNSA (convention de partenariat 2020-2022) au programme de modernisation et de professionnalisation des SAAD (0,26 M€).

❖ **Les recettes APA** sont attendues à 20,07 M€, en hausse de 0,18 M€.

Ces recettes se répartissent entre 18,33 M€ au titre de l'APA, 0,35 M€ au titre de la revalorisation salariale des SAAD associatifs tarifés et 0,82 M€ issus de la compensation du tarif unique à 22 € pour l'aide à domicile pour les personnes âgées. Elles sont complétées par le remboursement des chèques sérénité non utilisés en 2021 (0,47 M€) et le recouvrement des indus (0,10 M€).

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 11,90 M€ et sont en baisse de 0,43 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,21 M€) qui sont répartis comme suit :

- Autonomie : 10,45 M€, dont 6,45 M€ relatifs aux personnes âgées (- 0,71 M€) et 4 M€ relatifs aux personnes handicapées (+ 0,34 M€),
- Enfance famille : 0,75 M€ (- 0,08 M€),
- Autres : 0,70 M€ dont les remboursements concernant les prestations d'action sociale (0,33 M€) et les remboursements concernant la cession de créances de Laprade (0,28 M€).

❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels.

Elles s'élèvent à 4,93 M€, soit une baisse de 0,04 M€ par rapport au budget 2021. Elles se répartissent ainsi :

- Régularisations comptables : 0,50 M€,
- Produit du domaine et des services : 1,32 M€,
- Atténuations de charges : 0,78 M€,
- Indus RSA : 0,88 M€
- Produits financiers et exceptionnels : 0,57 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 0,82 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Fiscalité directe	161 691 056,00	38 349 151,00	38 635 706,00	37 823 375,78
Contributions directes	139 744 135,00	15 674 433,00	15 960 988,00	15 209 641,21
Taxe foncière Rôles supplémentaires	124 534 246,00	126 749,00	240 736,00	50 001,21
CVAE Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	12 964 942,00	13 289 238,00	13 289 238,00	12 692 097,00
IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	2 244 947,00	2 258 446,00	2 431 014,00	2 467 543,00
Transfert frais de gestion TFB	10 586 648,00	11 310 893,00	11 310 893,00	11 243 028,00
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 143 377,00	1 146 929,00	1 146 929,00	1 153 810,57
Fiscalité indirecte	208 911 110,91	338 806 080,00	362 324 420,60	358 587 693,33
Fraction de TVA		128 678 318,00	128 678 318,00	132 272 509,00
Fraction compensatoire de la TFPB		124 667 807,00	124 667 807,00	128 272 509,00
Fraction complémentaire de TVA		4 010 511,00	4 010 511,00	4 000 000,00
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	61 153 065,14	62 987 657,00	83 777 562,81	75 000 000,00
Fonds de péréquation DMTO	21 443 449,00	20 141 661,00	20 141 661,00	20 806 336,00
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	63 080 835,10	63 711 643,00	66 469 080,13	67 466 116,33
Part Transferts de compétences	29 404 117,15	29 698 158,00	30 709 750,13	31 170 396,38
Part Réforme fiscale	33 676 717,95	34 013 485,00	35 759 330,00	36 295 719,95
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 249 732,27	54 270 317,00	54 657 092,41	54 272 040,00
Taxe d'aménagement	4 302 736,96	4 388 792,00	3 491 959,72	4 080 000,00
Taxe intérieure de consommation finale d'électricité	4 405 663,53	4 427 692,00	4 857 234,24	4 480 692,00
Taxe additionnelle de séjour	275 628,91	200 000,00	251 512,29	210 000,00
Dotations Etat & participations	105 599 105,60	108 940 607,05	107 989 517,62	107 884 058,33
Dotation global de fonctionnement / Dotation générale de décentralisation	70 584 664,00	70 808 649,00	70 808 649,00	70 949 668,26
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 620 815,00	11 581 811,00	11 581 811,00	11 581 811,00
Fonds de compensation de la TVA	443 532,65	476 860,31	476 860,31	484 013,21
PCH Prestation de compensation du handicap , MDPH Maisons Départementales des Personnes Handicapées , LASV Loi	5 897 668,37	6 033 139,24	5 820 461,21	8 795 772,86
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 515 711,00	4 600 000,00	4 399 227,00	4 646 000,00
Fonds de lutte contre la pauvreté - FAPI	1 337 545,04	1 655 722,03	1 655 722,03	1 435 000,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 326 870,00	3 985 275,00	3 985 275,00	3 956 578,00
Fonds de stabilisation	2 339 189,00	3 945 000,00	3 625 069,00	0,00
Autres participations	4 533 110,54	5 854 150,47	5 636 443,07	6 035 215,00
Concours CNSA (financement de l'APA)	19 331 365,36	19 895 654,64	19 714 602,29	20 073 600,00
Produit de gestion	13 353 309,65	12 326 096,39	14 141 305,51	11 900 687,00
dont recouvrements des dépenses d'aide sociale	12 642 109,48	11 627 294,39	13 378 959,90	11 205 500,00
Divers fonctionnement	4 544 029,67	4 966 047,85	5 450 360,52	4 925 491,09
Total recettes réelles (hors résultat)	513 429 977,19	523 283 636,93	548 255 912,54	541 194 905,53
Résultat reporté	0,00	65 267 756,77	0,00	90 922 099,56
Opérations d'ordre	11 000 813,35	6 797 077,00	6 560 158,62	6 195 524,00
Total recettes fonctionnement	524 430 790,54	595 348 470,70	554 816 071,16	638 312 529,09

Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 508,58 M€, soit une hausse de 14,9 M€ (+ 3,03 %) par rapport au budget 2021.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
A Enfance Famille	44 406 182,27	47 588 587,26	47 487 520,26	49 420 227,42
B Action sociale et insertion	116 066 766,17	123 433 280,22	116 065 795,85	121 356 661,03
C Autonomie	120 709 393,19	125 176 675,72	123 904 566,72	133 314 354,00
D Education	7 159 403,94	8 106 067,00	7 447 480,93	8 040 879,00
E Culture et patrimoine	3 180 330,32	3 272 105,55	3 134 218,05	3 488 250,25
F Sport Jeunesse	2 761 062,23	2 550 404,81	2 294 849,09	2 646 700,00
G Environnement et prévention des risques	19 863 384,94	20 277 528,54	19 883 022,03	20 860 744,88
H Aménagement et attractivité du territoire	5 363 778,08	6 312 187,64	4 858 889,03	6 488 463,08
I Réseau routier et mobilité	10 484 789,10	11 909 990,28	11 608 305,58	11 664 193,30
K Administration générale	137 321 799,11	142 090 242,79	138 066 184,93	148 381 420,37
L Pilotage et coordination	2 754 344,88	2 888 368,30	2 464 419,15	2 918 684,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	470 071 234,23	493 605 438,11	477 215 251,62	508 580 577,33

** hors crédits non affectés*

Les missions des solidarités, avec près de 304,09 M€ représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 7,89 M€ (+ 2,66 %) par rapport au budget solidarités 2021.

Les crédits de la mission **Enfance famille** évoluent de 1,8 M€ pour atteindre 49,42 M€ dans le droit fil de la progression des enfants pris en charge.

En matière de protection maternelle et infantile, une augmentation de 0,07 M€ s'inscrit dans le prolongement des actions de prévention et de lutte contre les addictions mises en place en 2021 (convention Adrien Taquet).

Concernant l'aide sociale à l'enfance, le budget prévoit un renforcement des mesures de prise en charge, dont la création de 18 nouvelles places dans les lieux de vie et d'accueil (+ 1,2 M€) et la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil mère-enfant (+ 0,28 M€). Les actions de prévention sont également renforcées avec le financement de 100 nouvelles places d'intervention à domicile (+ 0,5 M€) et un dispositif de parrainage (+ 0,12 M€).

Il faut replacer, dans le cadre de cette mission, le recrutement de 33 assistants familiaux qui émerge sur le budget des ressources humaines.

La mission **Action sociale et insertion** (121,36 M€) en diminution de 2,1 M€.

S'agissant de l'allocation RSA, les dépenses 2021 ont diminué de 2,1 M€ par rapport à 2020. Ainsi, la prévision 2022 soit 102,8 M€ a été calculée à partir de la dépense constatée en 2021 sur laquelle est appliquée une hausse de 4% comportant pour moitié un « effet prix » (l'actualisation à l'inflation) et pour l'autre un « effet volume » (augmentation des bénéficiaires). Si les dépenses ont diminué l'an dernier, il faut tenir compte des tendances lourdes sur le financement du RSA et de l'impact haussier de la réforme de l'assurance chômage depuis le 1er octobre.

Sur le volet de l'insertion professionnelle (12,04 M€), des dépenses nouvelles concernent l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de la garantie d'activité (0,32 M€) et la création d'une plateforme de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi (0,2 M€). De plus, l'augmentation du nombre de contrats aidés (CIE et CAE) génère une charge supplémentaire de 0,33 M€. Les dépenses s'inscrivent en partie dans le Service public de l'emploi et de l'insertion et donnent lieu à des recettes dédiées de l'Etat.

Concernant l'action sociale, la diminution (- 0,9 M€) tient à la non reconduction des aides « Coup de Pouce » aux collégiens et étudiants et à la fin du déplaçonnement des secours à la personne dans le cadre de la crise sanitaire.

Concernant le volet logement, la progression (0,3 M€) tient à la dynamique des aides du fonds unique logement ainsi qu'au renforcement des mesures d'accompagnement au logement social.

L'augmentation de la mission **Autonomie** est de 8,14 M€ portant le budget à 133,3 M€ avec une répartition différenciée entre le volet Personnes âgées (+ 6,05 M€) et le volet Personnes handicapées (+ 2,08 M€). La progression est liée aux dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (+ 2,73 M€), celles-ci donnant lieu à une compensation de la CNSA, à un « effet prix » consécutif à la revalorisation salariale des personnels des SAAD et l'augmentation de 2% du point GIR (1,5 M€), enfin à la création de places conjointes avec l'agence régionale de santé (1,6 M€).

Pour compléter cette description sur la mission, avec une répartition sur la base des allocations individuelles de solidarité, l'APA et de la PCH enregistrent une hausse respectivement de 3,4 M€ et 1,4 M€.

Une action nouvelle concerne le montage d'une école des métiers du grand âge pour agir sur les difficultés de recrutement dans le secteur (+ 0,1 M€).

En matière **d'Education**, les crédits d'un montant de 8,04 M€ sont stables en lien avec les dépenses d'entretien et de réparation des collèges dont la maintenance informatique, pour 1,08 M€. La dotation de fonctionnement des collèges s'établit à 5,88 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 3,49 M€ en hausse de 0,2 M€. L'augmentation tient à la contribution statutaire à l'Etablissement public de coopération culturelle Les Arts de lire à l'abbaye de Lagrasse qui s'élève en année pleine à 0,25 M€. L'établissement prendra le relais de la gestion départementale à la fin de l'année 2022 et percevra, à ce titre, les recettes d'exploitation du site (les droits d'entrée dans le monument s'élèvent à 0,15 M€ par an en moyenne).

La prévision de crédits est stable pour les études et prestations engagées dans le cadre de l'acte 2 du Pays Cathare et la candidature à l'UNESCO, ainsi que les aides au déficit de fonctionnement des sites pôles (0,9 M€ au total). Les dépenses d'intervention de la Bibliothèque départementale et des Archives sont un peu relevées (+ 0,1 M€).

Pour la mission **Sport jeunesse** (2,6 M€), les enveloppes sont reconduites sur le programme sports et activités de pleine nature (1,74 M€) et sur le programme jeunesse (0,9 M€) dont le concours aux associations dans le champ de l'animation et de l'emploi des jeunes, le soutien aux opérateurs de service civique et les actions du conseil départemental des jeunes.

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,86 M€ progressent de 0,6 M€.

La hausse s'explique principalement par l'évolution de la contribution au SDIS fixée par la convention d'objectifs avec l'établissement (+ 0,2 M€, soit 1,2%), et par le transfert sur cette mission de l'enveloppe dédiée aux secours aux personnes en cas d'épisode de calamité (0,35 M€ transférés depuis la mission Action sociale et insertion).

Pour mémoire, le concours global du Département au SDIS comprend, outre la contribution obligatoire (15,4 M€), une participation spécifique au fonctionnement de l'hélicoptère (0,35 M€) et un financement dédié au remboursement de la charge d'intérêt sur les emprunts des casernes

Une dépense supplémentaire sur la mission fait suite au relèvement de la cotisation statutaire au Parc naturel régional des Corbières Fenouillèdes (+ 0,04 M€) et au coût de maintenance de l'application Mobil 'Aude lancée en 2021 (0,02 M€).

Parmi les principaux postes budgétaires de la mission, les participations statutaires à l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID) et au SMMAR sont fixes à 1 M€ et 0,5 M€.

Le concours au CAUE, issu du reversement par le Département d'une fraction de la taxe d'aménagement, est reconduit à 0,69 M€.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,5 M€, est en légère hausse par rapport à 2021 (+ 0,18 M€).

Les mesures financières en faveur de l'accompagnement des territoires sont reconduites (dotations aux Maisons France Service, aides en faveur des professionnels médicaux et des candidats à la formation d'infirmier, contractualisations territoriales).

Le budget de la coopération décentralisée se maintiendrait à 0,3 M€ pour accompagner le développement de nos actions internationales. Les dépenses donnent lieu à des contreparties en recettes de la part du ministère des affaires étrangères pour un montant annuel de 0,12 M€, au titre de nos missions de « chef de file ».

Sur le volet tourisme (2,6 M€) est en est légèrement en augmentation (+ 0,08M€), dont le concours financier à l'Agence départementale du tourisme (ADT).

Sur le volet agriculture et pêche qui s'établit à 1,2 M€ (+ 0,4M€), la prévision intègre la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse à 1,5 M€ (soit + 0,28 M€). Cette subvention est liée au coût d'exploitation du service (étant précisé qu'une part importante des analyses sont réalisées à titre gratuit pour soutenir les filières professionnelles) ainsi qu'au besoin de renouvellement et de modernisation des équipements du service.

De plus, l'enveloppe destinée aux subventions agroécologiques (qui était mobilisée les années précédentes sur le dispositif de « confusion sexuelle ») est reconduite (0,3 M€), et l'année 2022 verra le lancement des 1ères actions dans le cadre du plan alimentaire territorial (0,02 M€).

Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (11,7 M€) sont majoritairement dédiés à l'entretien des routes et des dépendances s'élèvent à 9,1 M€ dont plus de la moitié de ces achats et prestations sont prévus pour être réglés au budget annexe du Parc et laboratoire routier départemental.

Sur le programme transport des élèves handicapés, les dépenses d'un montant de 2,51 M€ sont en diminution par rapport à 2021 (- 0,2 M€).

La mission Administration générale est en progression de 6,3 M€ (+ 4,43 %) pour s'établir à 148,38 M€.

Les crédits de ressources humaines représentent 122 M€ soit une augmentation de 6 M€.

Sur le volet finance (15 M€), une part importante est constituée du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (4,7 M€), de l'attribution de compensation à la Région consécutive au transfert de la compétence en matière de transports (5,5 M€) et des intérêts de la dette pour 2,4 M€.

Les dépenses en matière de systèmes d'information et télécommunications s'élèvent à 3,9 M€ ce qui tient à un objectif de maîtrise des envois postaux et des débits (téléphonie, internet) ainsi qu'à une priorisation des projets sur les logiciels.

Les frais généraux et de maintenance bâtementaires sont de 7,5 M€.

La mission **Pilotage stratégique et coordination** voit son budget reconduit pour 2,9 M€. Il est composé notamment des crédits dédiés aux actions de communication externe (stable à 1 M€) et des dépenses transversales, comprenant l'évaluation de nos politiques publiques, les adhésions aux organismes ressources et les frais de contentieux de la collectivité (également stables à 0,3 M€).

La section d'investissement 2022

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement (hors remboursement anticipé temporaire, refinancement et excédent capitalisé) s'établissent à 64,34 M€.

Les **dotations d'Etat** d'un montant de 15,32 M€ augmentent (+ 0,80 M€) par rapport au budget 2021.

Le FCTVA s'établit à 7,56 M€, en lien avec le niveau des dépenses d'équipement de l'année n-1. La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est stable avec un montant de 2,24 M€.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) enregistre sur le volet plan de relance un financement de 3,19 M€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel du département (0,71 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,33 M€), la rénovation du bâtiment de l'ex DDAF (0,28 M€), des opérations sur les collèges (1,55 M€, dont la reconstruction du collège Alain à Carcassonne) ainsi que l'aménagement des voies vertes (0,32 M€).

La DSID enregistre un montant de 2,33 M€ qui se répartit entre des travaux suite aux différentes intempéries (1,31 M€), des travaux sur les collèges (0,88 M€) et diverses opérations de travaux routiers (0,15 M€).

Les **subventions d'investissement** et autres sont prévues à hauteur de 12,14 M€, soit une hausse de 2,72 M€ par rapport au budget 2021.

Les recettes du programme des routes s'élève à 2,46 M€ et comprennent le solde de la Région au titre des inondations (1 M€), le fonds de solidarité pour les inondations de janvier 2020 (1,2 M€), les financements pour le réseau routier d'intérêt Régional (0,55 M€) complété par le produit des amendes (0,71 M€).

Les recettes de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP sont en diminution de 0,10 M€ par rapport à 2021 et s'établissent à 0,38 M€.

Les recettes des collèges s'établissent à 0,70 M€ et correspondent à des subventions de l'Europe pour des équipements numériques pédagogiques (0,61 M€) et les travaux de la chaufferie bois du collège Antoine Courrière (0,10 M€).

Les recettes relevant de la culture et du patrimoine sont estimées à 0,48 M€. Elles concernent notamment les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse avec des financements de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la fondation du patrimoine notifiés pour un total de 0,42 M€ (0,20 M€ pour la rénovation du transept nord,

0,13 M€ pour la restauration des peintures murales de la chapelle et 0,09 M€ pour l'étude de diagnostic sanitaire et de programmation architecturale de la partie publique de l'abbaye).

Les subventions du programme sports et activités de pleine nature sont attendues à hauteur de 5,81 M€ en lien avec la véloroute du canal du midi (4,14 M€) et la voie verte du Canal du Midi à Montségur (1,67 M€).

Des recettes de la Région à hauteur de 1,5 M€ viennent en soutien de la reconstruction post-intempéries.

Il est prévu 0,20 M€ au titre du remboursement des prêts accordés dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Les **emprunts** prévisionnels pour financer les investissements 2022 s'établissent à 36,875 M€, dont 30 M€ au titre des emprunts nouveaux et 6,875 M€ au titre des restes à réaliser correspondant au solde des emprunts souscrits en 2021 mais non mobilisés.

Concernant les prévisions de la dette, un rapport spécifique est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Dotations	14 319 906,26	14 519 394,83	12 757 075,43	15 323 847,90
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	2 742 469,22	3 482 452,24	1 852 789,24	2 332 016,00
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	570 000,00	437 343,60	3 187 932,90
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	9 339 033,04	8 228 538,59	8 228 538,59	7 565 495,00
Subventions et autres	4 222 281,25	9 417 596,36	5 939 788,40	12 138 987,16
Avance DMTO	1 172 558,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	37 087 500,00	37 000 000,00	30 125 000,00	36 875 000,00
Recettes réelles *	56 802 245,51	60 936 991,19	48 821 863,83	64 337 835,06
Excédent capitalisé	30 670 703,73	17 219 573,89	17 219 573,89	25 908 266,01
RAT	0,00	9 533 340,11	0,00	7 233 340,41
Total recettes réelles	87 472 949,24	87 689 905,19	66 041 437,72	97 479 441,48
Opérations d'ordre	26 813 501,08	65 797 434,95	26 126 287,83	74 508 152,37
Total recettes investissement	114 286 450,32	153 487 340,14	92 167 725,55	171 987 593,85

* Hors excédent capitalisé, RAT

Les dépenses d'investissement

D'un montant total réel de 124,43 M€, les dépenses d'investissement augmentent de 11,97 M€ par rapport au budget 2021. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 101,63 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions pour une meilleure lisibilité.

Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2022.

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
C Autonomie	8 808,60	58 134,00	50 645,17	0,00
D Education	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87
E Culture et patrimoine	627 362,29	1 229 582,79	804 015,41	1 479 116,08
F Sport Jeunesse	2 430 739,98	5 607 500,00	4 413 091,89	8 521 259,56
G Env. et prév. des risques	404 885,62	608 865,18	470 301,25	733 460,24
H Aménag. attractivité du terr.	0,00	720 000,00	0,00	1 084 714,00
I Réseau routier et mobilité	35 045 118,26	28 175 000,00	27 986 060,55	28 175 000,00
K Administration générale	3 324 939,25	4 355 283,17	2 880 864,92	9 598 763,48
L Pilotage et coordination	16 942,23	50 000,00	9 057,58	55 000,00
Total Equipements directs	50 643 266,72	53 229 205,76	46 585 675,34	64 924 422,23
A Enfance Famille	10 000,00	1 135 570,84	754 538,65	1 082 196,80
B Action sociale et insertion	913 946,06	1 208 730,55	621 122,02	1 172 426,93
C Autonomie	0,00	1 034 475,70	187 094,00	1 078 040,00
D Education	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	791 872,87	1 051 722,00	524 178,97	1 610 000,00
F Sport Jeunesse	704 406,50	574 848,00	160 581,83	485 000,00
G Env. et prév. des risques	6 030 632,77	5 722 473,24	5 040 666,92	7 581 425,10
H Aménag. attractivité du terr.	11 568 457,15	23 482 806,70	16 384 245,06	23 136 664,62
I Réseau routier et mobilité	1 228 925,32	857 000,00	653 745,29	479 669,00
K Administration générale	0,00	60 000,00	36 000,00	0,00
L Pilotage et coordination	448 475,20	1 000 000,00	825 827,80	78 118,75
Total Subventions d'investissement	21 696 715,87	36 127 627,03	25 188 000,54	36 703 541,20
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	20 290 911,69	23 102 558,00	23 051 547,73	22 801 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT*	92 630 894,28	112 459 390,79	94 825 223,61	124 428 963,43

*Hors remboursement anticipé temporaire Refi., Résultat

Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 64,92 M€, soit une hausse de 11,7 M€ par rapport au budget 2021. Elles représentent 63,9 % des dépenses d'investissement.

La mission **Education** est le 1er poste de nos dépenses bâties. Les crédits se hissent à 15,3 M€ en 2022 (+ 2,85 M€ par rapport à 2021). Les opérations peuvent être individualisées sur un collège, pour un suivi des réalisations structurantes, ou bien globalisées sur l'ensemble des établissements comme le programme d'entretien « tous collèges ».

La moitié des crédits soit 7,5 M€ se destinent à la reconstruction et à l'équipement du collège Alain à Carcassonne. Ce projet d'ampleur connaîtra un pic de dépenses sur l'exercice. Une autre opération en cours concerne le restaurant scolaire du collège du Bastion à Carcassonne pour une dépense de 0,63 M€. Les nouvelles opérations concernent la rénovation thermique du collège Victor Hugo à Narbonne (1,2 M€) et l'extension du collège Bieules à Couiza (0,5 M€).

Les opérations « tous collèges » (4,1 M€) s'organisent autour de la maintenance courante (1,03 M€), la sécurisation et l'accessibilité, les investissements énergétiques (2 M€) et l'équipement des cuisines (0,39 M€). Sur le volet numérique, l'acquisition de

matériels informatiques et la réfection des réseaux correspondent à une dépense de 0,75 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 1,48 M€ en hausse de 0,25 M€.

Un 1er volet concerne les réalisations inscrites dans les chantiers collectifs du Pays Cathare (0,65 M€), notamment les applications numériques et les études relatives au plan de gestion des sites concernés par la candidature à l'UNESCO.

Un 2nd volet porte sur les aménagements à l'abbaye de Lagrasse répartis entre la restauration de la chapelle, le transept nord et les études préalables à la création du Centre Culturel de Rencontre (0,44 M€).

Un dernier volet correspond à l'acquisition de matériels et d'ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale et des Archives (0,3 M€).

Les crédits de la mission **Sport jeunesse**, financés notamment par la taxe d'aménagement, augmentent de 2,91 M€ pour s'établir à 8,52 M€.

Cette mission connaît une étape budgétaire importante dans le cycle des réalisations sur la véloroute du Canal du midi, avec la finalisation du 1er tronçon d'Argens Minervois à Argeliers (5,56 M€) et le démarrage du 2ème tronçon du seuil de Naurouze à Homps (0,9 M€), ainsi que les réalisations sur la voie verte de Bram à Montségur (1,9 M€).

Les réalisations sur cette mission comptent également les travaux sur les sentiers et itinéraires départementaux (0,07 M€) et les études préalables à l'aménagement de l'aire de Bezons (0,06 M€).

Les dépenses de la mission **Environnement et prévention des risques** s'établissent à 0,73 M€, dont 0,47 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles permettant l'acquisition de parcelles et la réalisation des travaux sur les forêts départementales et ainsi que des études (0,26 M€), dont l'élaboration d'une stratégie départementale de la biodiversité, un diagnostic des consommations énergétiques, une étude sur les paysages et un plan de mobilité.

Les crédits sur la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, à hauteur de 1,08 M€, portent notamment sur les travaux d'aménagement foncier intercommunal pour 0,8 M€, ainsi que l'accompagnement des territoires dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale (0,25 M€).

La mission **Réseau routier et mobilité** demeure la plus importante avec 28,18 M€ de crédits pour 2022, soit près de 43 % des dépenses d'équipement direct. Les crédits se répartissent principalement entre :

- Les travaux d'entretien et de gestion du réseau (18 M€), dans lesquels on distingue le revêtement des chaussées (8,5 M€), les opérations sur les ouvrages d'art (3 M€), les réparations consécutives aux événements aléatoires (1,4 M€) et la reconstruction du pont de Villegailhenc (3 M€).
- Les « travaux neufs » (4,9 M€) comprenant le renforcement de la chaussée à Port-la-Nouvelle (0,9 M€), l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (0,5 M€), la reconstruction du pont à Saint-Laurent de la Cabrerisse (0,5 M€), la réparation du pont à Couiza (0,3 M€) et l'aménagement du giratoire « Griffoul » à Castelnaudary (0,4 M€).
- Le programme de desserte des territoires ruraux (2,1 M€), comprenant les opérations courantes annuelles (1 M€).

Les crédits de la mission **Administration générale** se portent à 9,6 M€ soit un montant supplémentaire de 5,2 M€ par rapport au budget 2021.

Les dépenses sur les systèmes d'information et de communication, à hauteur de 3 M€ (soit + 0,8 M€), se répartissent entre les postes informatiques (0,9 M€), les logiciels métiers (1,1 M€) et la téléphonie (0,3 M€).

Le volet bâtiminaire, à hauteur de 5,9 M€ (soit + 4,5 M€), compte des réalisations d'envergure avec la rénovation énergétique de l'hôtel du Département (1,3 M€), la création de bureaux dans les locaux de l'ex-DDAF (0,95 M€), l'acquisition de 2 étages sur le site de l'antenne de Narbonne (0,8 M€) et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du CAD (0,84 M€). La programmation inclut également des travaux d'amélioration « tous bâtiments » (1 M€).

Concernant les moyens généraux, la modernisation de la flotte automobile (0,7 M€) donne lieu à l'achat de véhicules et à la pose de bornes électriques.

La mission **Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 55 000 € pour la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné à l'information du public.

Les **subventions d'investissement** constituent un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, 36,11 % de son effort d'équipement à l'aide aux communes et autres tiers. Le volume global de crédits de 36,7 M€ permet d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

En matière de Solidarités humaines, les aides du Département, d'un montant global de 3,33 M€ regroupent les missions Enfance famille, Action sociale et insertion et Autonomie.

La mission **Enfance famille** s'élève à 1,08 M€ pour la subvention au budget annexe de la Structure accueil enfance pour financer le projet d'amélioration de l'accueil des enfants ainsi que l'acquisition de matériels (mobilier, informatique et moyens de transport).

Les dépenses de la mission **Action sociale et insertion** s'élèvent à un montant de 1,17 M€.

Elles correspondent aux aides à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,91 M€) relatives à des engagements pris sur les années antérieures auprès de bailleurs sociaux.

Des aides sont également allouées aux particuliers pour la rénovation de leur logement dans le cadre du PIG Lutte contre la précarité énergétique (0,11 M€) et l'ANRU (0,15 M€).

Les crédits de la mission **Autonomie** (1,04 M€) financent la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (0,87 M€), la réalisation d'habitats collectifs (0,14 M€), les travaux sur l'EHPAD de Montréal (0,06 M€) et la réhabilitation du foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés à Cuxac d'Aude (0,04 M€).

Sur la mission **Culture et patrimoine**, un montant de 1,61 M€ est prévu pour les projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare (1,1 M€), les travaux sur le musée Cérès Franco (0,13 M€) et les actions de recherche et de médiation portées par (Association Mission Patrimoine Mondial (l'AMPM) pour la candidature UNESCO (0,3 M€).

Les inscriptions budgétaires pour la mission **Sport jeunesse** s'élèvent à 0,49 M€ et sont répartis entre les projets cyclables des communes connectés la voie verte (0,3 M€), la valorisation des sentiers de randonnées (0,15 M€) et les équipements sportifs communaux (0,04 M€).

Concernant la mission **Environnement et prévention des risques**, les crédits s'établissent à 7,58 M€.

Le programme eau s'élève à 5,69 M€, avec l'aide aux communes pour les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,56 M€) et les financements au titre de la GEMAPI (3,13 M€).

Concernant les espaces naturels (1 M€), un renforcement des crédits concerne les aides à la restauration du patrimoine arboré du Canal du midi (+ 0,3 M€) et les subventions dans le domaine de la biodiversité (+ 0,1 M€).

En matière de sécurité civile, la subvention au SDIS pour le remboursement des emprunts sur les casernes s'établit à 0,75 M€ et des crédits nouveaux s'adresse aux actions de modernisation du dispositif DFCL portées par les communes (0,12 M€).

Les crédits de subvention les plus importants sont consacrés à la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, soit 23,14 M€.

Un 1er volet regroupe les aides aux équipements communaux (8,4 M€) et les aides spécifiques à la restauration post-inondations (4 M€), ces dernières incluant les réseaux d'AEP des communes et la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes.

Un 2nd volet s'inscrit dans nos engagements sur les projets structurants c'est-à-dire Port La Nouvelle (2,27 M€), l'achèvement de la Phase 1 du THD (1,82 M€), les études et acquisitions foncières relatives à la LGV (0,46 M€) et la modernisation de l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€).

Le 3ème volet est celui de la politique hydraulique agricole (5 M€) comprenant le financement d'Aqua Domitia, les coûts patrimoniaux liés à la concession hydraulique du Lauragais et les projets de réseaux portés par les associations syndicales agréées.

Enfin, le dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes et spécialistes mis en place en 2021 est reconduit (0,05 M€).

La mission **Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 0,48 M€. Les inscriptions budgétaires correspondent aux soultes versées dans le cadre de l'échange de parcelles avec les communes (0,32 M€) et les subventions aux communes pour les réparations sur la voirie consécutives aux intempéries (0,2 M€).

Enfin, la mission **pilotage et coordination** viendra financer le solde des dernières actions du budget participatif du Département 2020.

Les **mouvements financiers**, d'un montant global de 22,8 M€, regroupent le remboursement en capital de la dette (22,56 M€) ou encore le montant des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,18 M€).

L'équilibre du budget

Le budget 2022 repose sur un autofinancement prévisionnel, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 32,61 M€. Les dépenses réelles d'investissement, axées sur le développement durable et l'appui aux territoires, sont en augmentation et le besoin de financement de la section d'investissement, autofinancement compris, est prévu à hauteur de 66,96 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 30 M€ (hors RAR) et en mobilisant le fonds de roulement à hauteur de 34,35 M€.

Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 56,57 M€. Ils étaient de 30,25 M€ au budget primitif pour 2021.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 810 300 122,94 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	565 150 876,72	541 194 905,53
Résultat reporté	-	90 922 099,56
Opérations d'ordre	73 161 652,37	6 195 524,00
Total fonctionnement	638 312 529,09	638 312 529,09
Investissement réel *	124 428 963,43	57 462 835,06
Remboursement anticipé temporaire	7 233 340,41	7 233 340,41
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2021	32 783 266,01	25 908 266,01
RAR 2021	-	6 875 000,00
Opérations d'ordre	7 542 024,00	74 508 152,37
Total investissement	171 987 593,85	171 987 593,85

* hors résultat, Remboursement Anticipé temporaire, Refinancement & RAR

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport seront financées par le budget 2022. Cela traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions en réponse aux ambitions suivantes :

- assurer et garantir les solidarités humaines,
- continuer d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- être au cœur de la transition écologique,
- participer au développement de l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- veiller à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2022 du budget principal :

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 810 300 122,94 €, soit 638 312 529,09 € en section de fonctionnement et 171 987 593,85 € en section d'investissement,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 H du Code général des impôts),
- approuver le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2,3 %, réparti à hauteur de 1,83 % pour la protection des espaces naturels sensibles et 0,47 % pour le financement du CAUE,
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 800 600 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 0426 914,38 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère à 350 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2022,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2022,
- acter le financement à hauteur de 23 000 € de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2022.
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe 1 – Dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés)

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
A Enfance Famille	44 406 182,27	47 588 587,26	47 487 520,26	49 420 227,42
A1 Petite enfance	787 626,13	994 955,00	895 906,37	1 067 128,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 618 556,14	46 593 632,26	46 591 613,89	48 353 099,42
B Action sociale et insertion	116 066 766,17	123 433 280,22	116 065 795,85	121 356 661,03
B1 Allocations RMI/RSA	101 072 016,38	105 340 770,00	98 926 605,71	102 841 240,28
B2 Insertion professionnelle	7 880 228,33	11 033 824,22	10 735 889,91	12 044 376,50
B3 Action sociale	3 901 567,42	2 953 542,00	2 701 185,51	2 028 646,25
B4 Logement	3 212 954,04	4 105 144,00	3 702 114,72	4 442 398,00
C Autonomie	120 709 393,19	125 176 675,72	123 904 566,72	133 314 354,00
C1 Personnes âgées	58 794 536,67	60 904 917,65	59 632 809,50	66 957 481,00
C2 Personnes handicapées	61 914 856,52	64 271 758,07	64 271 757,22	66 356 873,00
D Education	7 159 403,94	8 106 067,00	7 447 480,93	8 040 879,00
D1 Collèges	6 782 729,36	7 699 567,00	7 128 524,95	7 630 379,00
D2 Actions éducatives	376 674,58	406 500,00	318 955,98	410 500,00
E Culture et patrimoine	3 180 330,32	3 272 105,55	3 134 218,05	3 488 250,25
E1 Développement culturel	2 269 702,88	2 236 614,96	2 159 967,08	2 399 950,00
E2 Sites culturels	810 161,58	887 990,59	856 874,94	937 300,25
E3 Archives	100 465,86	147 500,00	117 376,03	151 000,00
F Sport Jeunesse	2 761 062,23	2 550 404,81	2 294 849,09	2 646 700,00
F1 Sports et activités de pleine nature	2 095 162,37	1 699 844,81	1 636 244,27	1 739 600,00
F2 Jeunesse	665 899,86	850 560,00	658 604,82	907 100,00
G Environnement et prévention des risques	19 863 384,94	20 277 528,54	19 883 022,03	20 860 744,88
G1 Eau	1 019 966,59	1 173 253,00	1 042 591,80	1 177 351,95
G2 Espaces naturels	2 559 510,24	2 747 943,00	2 570 061,57	2 753 482,00
G3 Energies renouvelables	108 110,10	116 271,00	56 955,43	138 000,00
G4 Sécurité civile	16 175 798,01	16 240 061,54	16 213 413,23	16 791 910,93
H Aménagement et attractivité du territoire	5 363 778,08	6 312 187,64	4 858 889,03	6 488 463,08
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	293 810,00	1 900,00	1 885,00	2 020,00
H2 Accompagnement des territoires	385 995,10	418 607,00	285 349,50	483 633,00
H3 Coopération décentralisée	290 515,49	339 500,00	306 307,30	363 927,00
H4 Tourisme	2 472 182,39	2 577 058,20	2 474 207,46	2 654 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 886 402,87	2 522 874,44	1 791 139,77	2 984 883,08
H6 Inondations	34 872,23	0,00	0,00	0,00
H7 Pandémie	0,00	452 248,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	10 484 789,10	11 909 990,28	11 608 305,58	11 664 193,30
I1 Routes	8 629 700,19	9 118 047,00	8 816 362,30	9 144 936,30
I2 Transports	1 855 088,91	2 791 943,28	2 791 943,28	2 519 257,00
K Administration générale	137 321 799,11	142 090 242,79	138 066 184,93	148 381 420,37
K1 Ressources humaines	112 505 135,30	116 028 164,00	114 739 699,59	121 984 717,78
K2 Budget et finances	14 676 304,01	14 613 748,37	13 566 905,40	15 009 943,59
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 473 620,48	3 841 175,00	3 530 444,66	3 857 975,00
K4 Logistique et patrimoine	6 666 739,32	7 607 155,42	6 229 135,28	7 528 784,00
L Pilotage et coordination	2 754 344,88	2 888 368,30	2 464 419,15	2 918 684,00
L1 Pilotage stratégique	1 655 544,13	1 897 386,00	1 642 988,10	1 928 184,00
L2 Communication externe	1 098 800,75	990 982,30	821 431,05	990 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT *	470 071 234,23	493 605 438,11	477 215 251,62	508 580 577,33

* hors crédits non affectés

Annexe 2 – Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement anticipé temporaire, Refinancement, Résultat, Réserves)

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
A Enfance Famille	10 000,00	1 135 570,84	754 538,65	1 082 196,80
A1 Petite enfance	10 000,00	12 497,00	12 497,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	1 123 073,84	742 041,65	1 082 196,80
B Action sociale et insertion	1 044 790,95	1 388 730,55	751 252,89	1 352 426,93
B1 Allocations RMI/RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	25 419,76	30 000,00	0,00	0,00
B3 Action sociale	34 750,00	61 250,00	18 610,20	0,00
B4 Logement	984 621,19	1 297 480,55	732 642,69	1 352 426,93
C Autonomie	8 808,60	1 192 609,70	337 739,17	1 078 040,00
C1 Personnes âgées	8 808,60	1 062 533,70	248 703,17	1 037 000,00
C2 Personnes handicapées	0,00	130 076,00	89 036,00	41 040,00
D Education	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87
D1 Collèges	8 784 470,49	12 424 840,62	9 971 638,57	15 277 108,87
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 419 235,16	2 281 304,79	1 328 194,38	3 089 116,08
E1 Développement culturel	222 566,35	398 150,00	304 537,20	358 000,00
E2 Sites culturels	1 086 340,30	1 724 365,81	910 814,64	2 629 956,08
E3 Archives	110 328,51	158 788,98	112 842,54	101 160,00
F Sport Jeunesse	3 135 146,48	6 182 348,00	4 573 673,72	9 006 259,56
F1 Sports et activités de pleine nature	3 135 146,48	6 182 348,00	4 573 673,72	9 006 259,56
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	6 435 518,39	6 331 338,42	5 510 968,17	8 314 885,34
G1 Eau	5 021 074,93	4 504 505,13	3 897 713,77	5 711 183,75
G2 Espaces naturels	653 328,86	940 397,00	750 611,13	1 533 442,74
G3 Energies renouvelables	27 240,00	96 800,00	95 976,00	144 250,00
G4 Sécurité civile	733 874,60	789 636,29	766 667,27	926 008,85
H Aménagement et attractivité du territoire	11 568 457,15	24 202 806,70	16 384 245,06	24 221 378,62
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 090 791,65	4 553 879,65	4 190 791,65	4 839 336,25
H2 Accompagnement des territoires	3 447 383,12	7 864 710,66	5 037 210,87	9 093 390,67
H3 Coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	287 867,00	1 100 883,20	332 092,00	175 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 900 250,22	6 315 384,48	4 849 050,28	6 127 732,55
H6 Inondations	1 842 165,16	4 367 948,71	1 975 100,26	3 985 919,15
I Réseau routier et mobilité	36 274 043,58	29 032 000,00	28 639 805,84	28 654 669,00
I1 Routes	36 274 043,58	29 032 000,00	28 639 805,84	28 654 669,00
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	23 485 006,05	27 237 841,17	25 738 281,78	32 219 763,48
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	20 160 066,80	22 822 558,00	22 821 416,86	22 621 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 703 748,54	2 186 844,81	1 668 319,90	2 992 580,71
K4 Logistique et patrimoine	1 621 190,71	2 228 438,36	1 248 545,02	6 606 182,77
L Pilotage et coordination	465 417,43	1 050 000,00	834 885,38	133 118,75
L2 Communication externe	16 942,23	50 000,00	9 057,58	55 000,00
L3 Budget participatif	448 475,20	1 000 000,00	825 827,80	78 118,75
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT*	92 630 894,28	112 459 390,79	94 825 223,61	124 428 963,43

*Hors remboursement anticipé temporaire, Refi., Résultat, Réserves

Département de l'Aude

Session du 14 avril 2022

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2022

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

RAPPORT N° 20

La préparation du budget 2022 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et la stratégie financière 2022-2026 garante de la préservation de la solvabilité financière du Département. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable qui doit prendre en compte l'environnement contraint.

Cet environnement repose, d'une part, sur des éléments connus, et d'autre part sur des projections.

Un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît la vulnérabilité du Département dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

Les résurgences épidémiques et l'horizon incertain d'une sortie de crise, ne permettent pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

Les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, et la crainte d'un retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat après les élections.

La nécessité d'adapter nos réponses aux défis du vieillissement de la population, aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

L'accélération des dépenses « exogènes », sous l'effet de mesures règlementaires (la revalorisation des salaires des métiers d'aide à domicile), consécutives à des épisodes climatiques (aides exceptionnelles, financement complémentaire au SDIS) ou des conflits internationaux. C'est dans ce contexte que la préparation du budget 2022 s'inscrit.

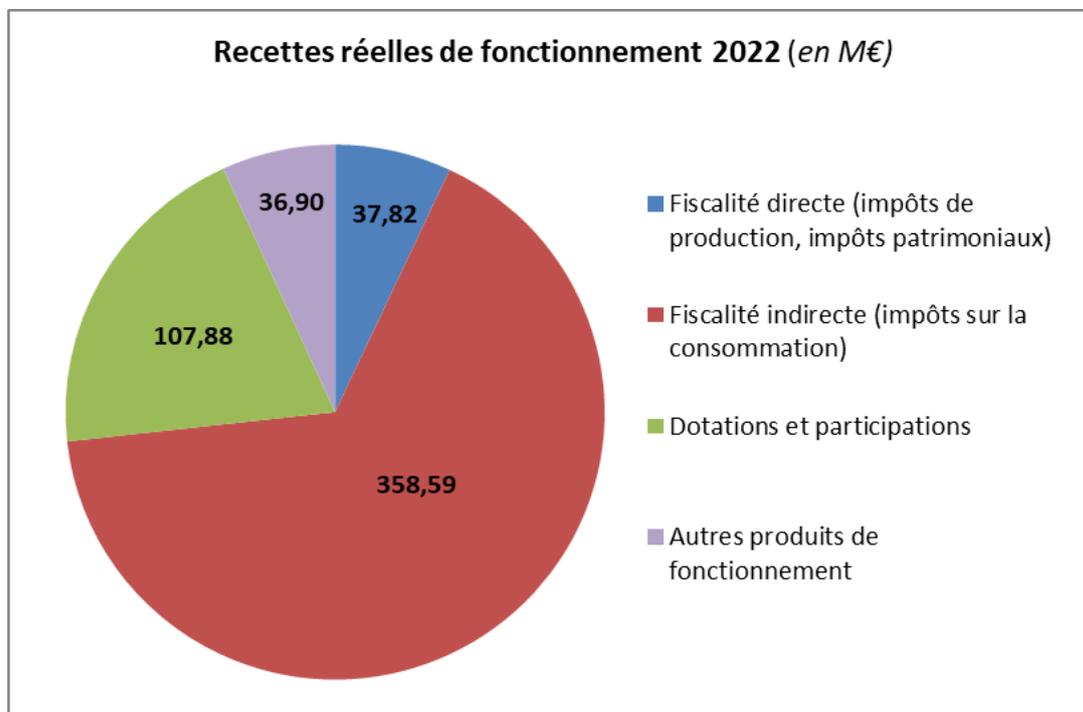
Ainsi, les politiques départementales doivent continuer à répondre aux évolutions en matière de solidarités humaines avec la protection de l'enfance, en matière sociale et d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Mais le Département sera également un acteur de proximité pour le territoire et ses habitants tout en étant au cœur de la transition écologique avec des enjeux d'attractivité, de préservation de l'environnement et de mobilité. Enfin, une vigilance sur la gestion des moyens de la collectivité et les conditions de travail des agents est attendue.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2022, essentiel avec la poursuite du déploiement du Très Haut débit, des travaux de reconstruction du collège Alain à Carcassonne, les investissements sur les voies vertes et la véloroute le long du canal du midi qui constituent des axes de développement important.

Des choix stratégiques doivent être réalisés pour garantir la capacité du Département à mettre en œuvre les politiques publiques tout en créant les conditions d'un équilibre durable de sa situation financière.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022, d'un montant global de 541,19 M€, progressent de 17,91 M€ (+ 3,42 %) par rapport au budget 2021.



Les recettes de la fiscalité directe locale s'élèvent à 37,8 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,2 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,2 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 358,6 M€. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 132,3 M€, soit une hausse de 2,79 % par rapport au montant perçue en 2021 (+ 3,6 M€). Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte sont estimés à 75 M€. Ces recettes sont complétées par la TSCA pour 67,5 M€ (+ 3,75 M€), le reversement au titre de la TICPE qui s'élève à 54,3 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO qui se porte à 20,8 M€ (+ 0,66 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 4,5 M€ (+ 0,05 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,21 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 4,1 M€ (- 0,31 M€).

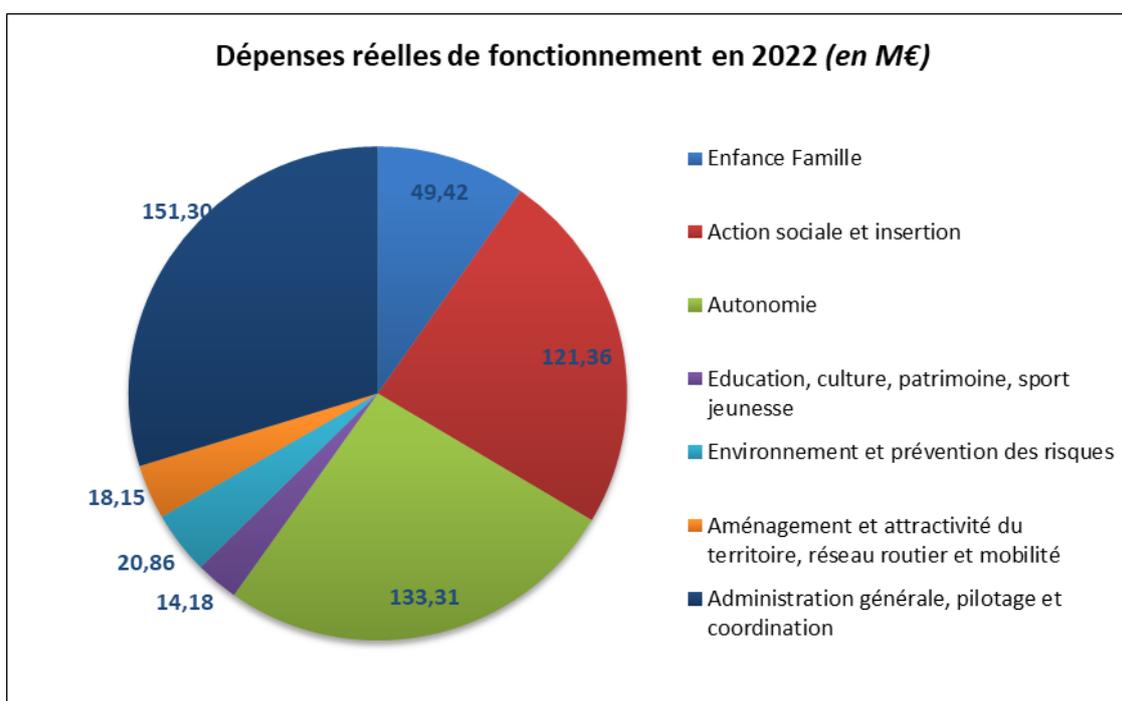
Les dotations et participations, d'un montant global de 107,9 M€, sont en baisse de 1,06 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,4 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour 11,58 M€. Les recettes de la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH sont estimées à 8,80 M€ soit une hausse de 2,76 M€. Cette hausse est notamment due à la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées et à la revalorisation salariale de la branche de l'aide à domicile. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est prévu à 4,6 M€ (+ 0,05 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité sont stables et s'élèvent à 3,96 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté est estimé à 1,44 M€ (- 0,22 M€). Un

financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,3 M€ (convention Adrien Taquet).

Les autres produits de fonctionnement (36,9 M€) recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (18,33 M€), les produits de gestion pour 11,9 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,21 M€) dont 6,45 M€ relatifs aux personnes âgées et 4 M€ relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les divers produits s'élèvent à 4,93 M€ et sont répartis notamment entre les produits du domaine (1,32 M€) et les produits financiers et exceptionnels (1,95 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 508,5 M€, soit une hausse de 14,9 M€ (+ 3,03 %) par rapport au budget 2021.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 7,8 M€) qui représentent 304,1 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

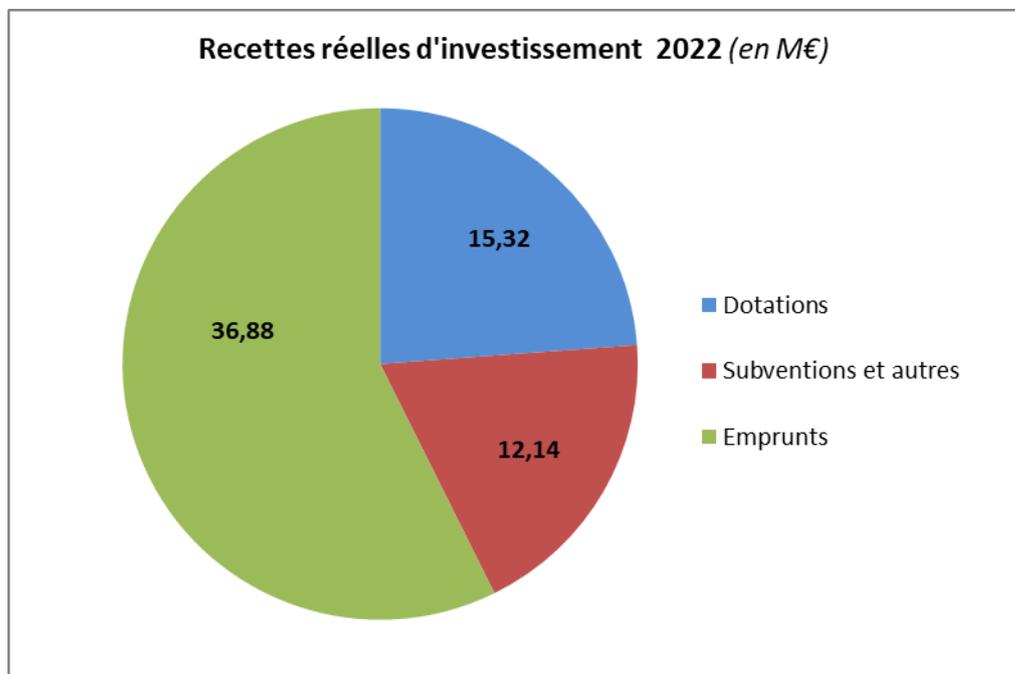
La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 1,8 M€) et de l'autonomie (8,1M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,5 M€ (soit - 2,4% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

L'aide sociale à l'enfance, augmente (+ 1,7 M€) du fait de la progression des enfants pris en charge à laquelle il faut ajouter la création de nouvelles places d'accueil. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance diminue de 0,49 M€ pour s'établir à 5,5 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 6 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,1 M€). L'APA et la PCH augmentent respectivement de 3,4 M€ et de 1,4 M€. Les frais d'hébergement des personnes âgées augmentent 1,8 M€ par rapport à 2021.

Les dépenses de personnel augmentent de 6 M€ (122 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines, l'avancement des carrières et la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux. Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2021.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 64,3 M€, en augmentation de 3,4 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,56 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (2,33 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (3,19 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 9,54 M€. Ces subventions concernent notamment les travaux routiers (2,46 M€), les programmes de l'éducation (0,70 M€), la véloroute du canal du midi (4,14 M€), la voie verte de Bram à Lavelanet (1,35 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (0,42 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (1,5 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Les emprunts 2022 sont prévus à hauteur de 36,875 M€ (dont 6,875 M€ au titre de reports de 2021) dans un contexte de taux bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois ainsi que les politiques en faveur du développement durable.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2022 s'établissent au total à 124,4 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 101,6 M€.

a. Les équipements départementaux

Les équipements départementaux s'élèvent à 64,9 M€ contre 53,2 M€ au budget 2021, soit une augmentation de 11,7 M€.

Pour la mission éducation, 15,3 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (7,6 M€) ou encore pour la maîtrise de l'énergie (2 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,6 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 1,5 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,4 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,7 M€).

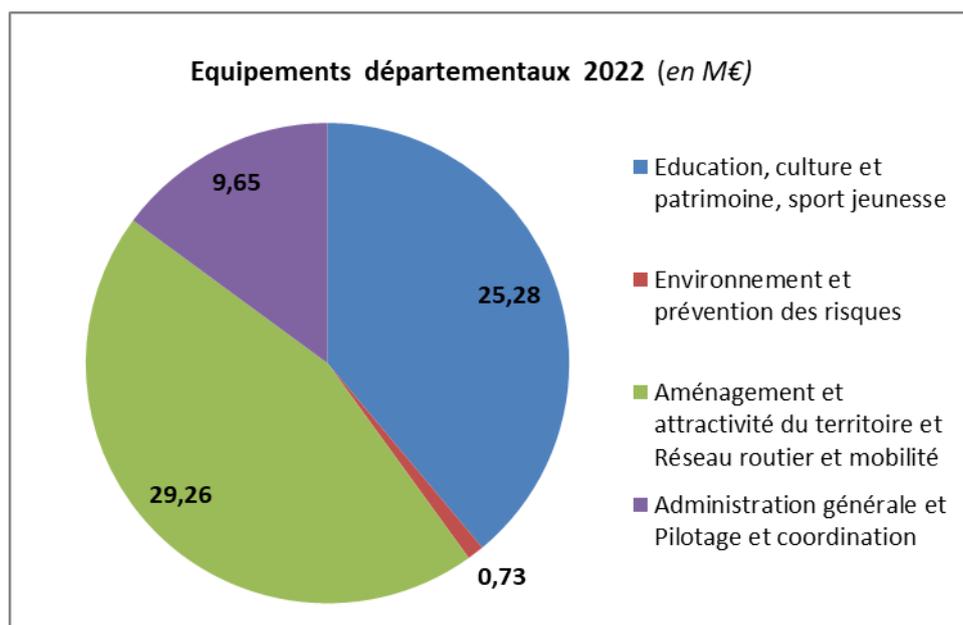
La mission sport et jeunesse (8,5 M€) poursuivra les travaux de l'opération véloroute Canal du Midi pour 6,5 M€ et de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (1,9 M€).

La mission environnement et prévention des risques d'un montant de 0,7 M€ concernera les espaces naturels sensibles (0,5 M€) ou encore les énergies renouvelables (0,1 M€).

Pour les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, 1,1 M€ seront destinés à la lutte contre la désertification médicale (0,3 M€) ou encore à l'aménagement foncier et au remembrement (0,8 M€).

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 28,2 M€ dont 18 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 4,9 M€ pour les travaux neufs et 4,5 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux intempéries qui ont touché le Département entre 2018 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (9,6 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,9 M€), à la maintenance bâtementaire (5,1 M€) notamment avec la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la production d'énergie renouvelable avec la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Administratif du Département ou encore la poursuite de la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Les acquisitions patrimoniales s'élèvent à 0,8 M€ dont 0,7 M€ pour les étages de l'antenne de Narbonne.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI et s'établissent à 36,7 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 23,1 M€ et représente 63 % du budget subventions d'investissement. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (8,4 M€), le programme hydro agricole (5,1 M€), les participations du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), les aménagements du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou de l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€) et la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (0,5 M€). Enfin, 4 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

L'environnement et la prévention des risques représente 7,6 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,6 M€), la prévention des inondations (3,1 M€) la protection des Espaces naturels et sensibles (1 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,75 M€).

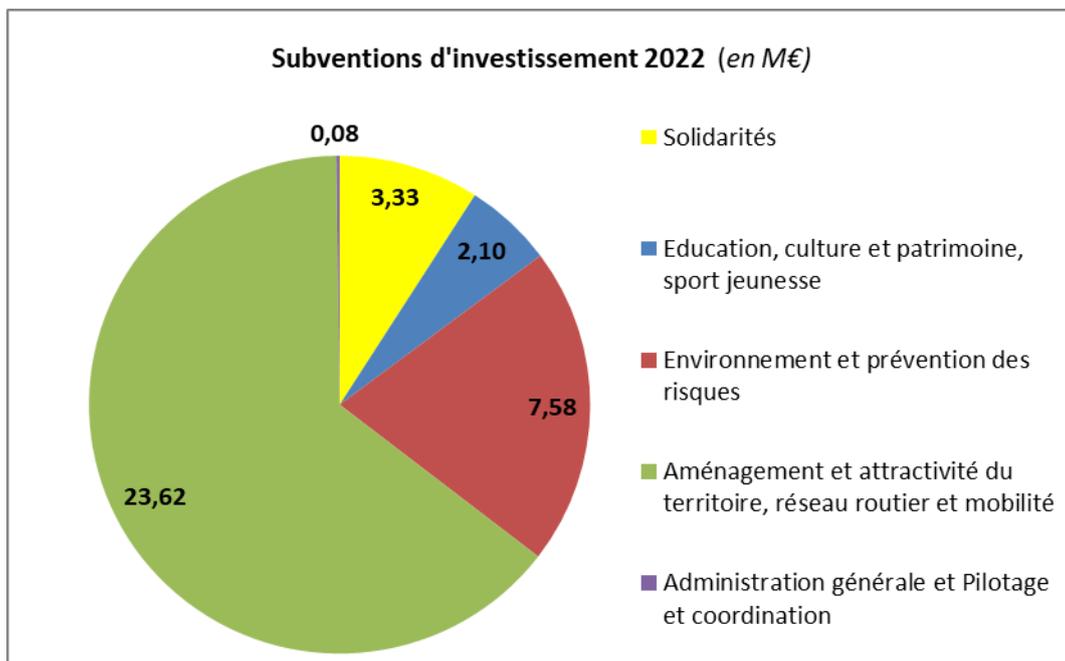
Les aides du Département en matière de Solidarités humaines s'élèvent à 3,3 M€. Il ressort particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (1,1 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (1 M€) ou encore des aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,8 M€), le Plan d'Intérêt Général (PIG) de précarité énergétique (0,1 M€) et la rénovation urbain (0,2 M€)

La mission culture et patrimoine s'élève à 1,6 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du pays cathares (1,1 M€) mais aussi le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature UNESCO (0,3 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux à travers des subventions (0,13 M€).

La mission sport et jeunesse (0,5 M€) se répartit notamment entre les subventions pour la voie verte (0,3 M€) et pour les sentiers de randonnées (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et la mobilité, le montant de subventions se porte à 0,5 M€ avec la remise en l'état de voirie dans le cadre de transfert de propriété (0,3 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,2 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement du solde des projets retenus par les audois en 2020 au titre du budget participatif du Département pour un montant de 0,1 M€.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du département s'élevait à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2022 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 66,9 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (27,5 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (30 M€).

EQUILIBRE DU BP 2022

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	541,2 M€	Dotations, Subventions	27,5 M€
Résultat reporté	90,9 M€	Emprunts	30 M€
TOTAL RRF	632,1 M€	Financement net de la section d'investissement	66,9 M€
Dépenses réelles	508,6 M€	Total RRI	124,4 M€
Crédits non affectés	56,6 M€	Remboursement de la dette	22,6 M€
Financement net de la section d'investissement	66,9 M€	Dépenses réelles (hors dette)	101,9 M€
Total DRF	632,1 M€	Total DRI	124,4 M€

La construction du budget primitif 2022 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Dans la continuité de sa stratégie financière, le budget 2022 orienté exclusivement pour le territoire et ses habitants repose sur les axes suivants :

- assurer et garantir les solidarités humaines,
- continuer d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- être au cœur de la transition écologique,
- participer au développement de l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- veiller à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 19-20 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 - budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

DECIDE

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 810 300 122,94 €, soit 638 312 529,09 € en section de fonctionnement et 171 987 593,85 € en section d'investissement,
- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 800 600 €,
- d'adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 426 914,38 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 350 000 €,
- d'adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2022,
- d'adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2022,
- d'acter le financement à hauteur de 23 000 €, de l'opération « gorges de Galamus» qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2022

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2022 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et la stratégie financière 2022-2026 garante de la préservation de la solvabilité financière du Département. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable qui doit prendre en compte l'environnement contraint.

Cet environnement repose, d'une part, sur des éléments connus, et d'autre part sur des projections.

Un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît la vulnérabilité du Département dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

Les résurgences épidémiques et l'horizon incertain d'une sortie de crise, ne permettent pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

Les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, et la crainte d'un retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat après les élections.

La nécessité d'adapter nos réponses aux défis du vieillissement de la population, aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

L'accélération des dépenses « exogènes », sous l'effet de mesures règlementaires (la revalorisation des salaires des métiers d'aide à domicile), consécutives à des épisodes climatiques (aides exceptionnelles, financement complémentaire au SDIS) ou des conflits internationaux. C'est dans ce contexte que la préparation du budget 2022 s'inscrit.

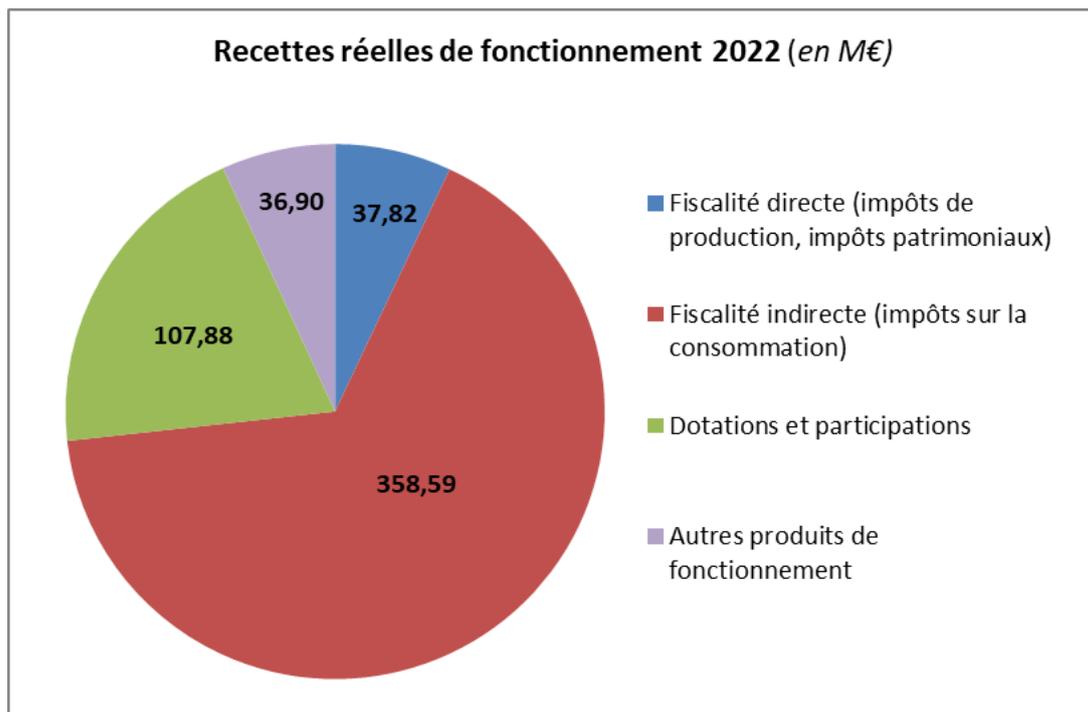
Ainsi, les politiques départementales doivent continuer à répondre aux évolutions en matière de solidarités humaines avec la protection de l'enfance, en matière sociale et d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Mais le Département sera également un acteur de proximité pour le territoire et ses habitants tout en étant au cœur de la transition écologique avec des enjeux d'attractivité, de préservation de l'environnement et de mobilité. Enfin, une vigilance sur la gestion des moyens de la collectivité et les conditions de travail des agents est attendue.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2022, essentiel avec la poursuite du déploiement du Très Haut débit, des travaux de reconstruction du collège Alain à Carcassonne, les investissements sur les voies vertes et la véloroute le long du canal du midi qui constituent des axes de développement important.

Des choix stratégiques doivent être réalisés pour garantir la capacité du Département à mettre en œuvre les politiques publiques tout en créant les conditions d'un équilibre durable de sa situation financière.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022, d'un montant global de 541,19 M€, progressent de 17,91 M€ (+ 3,42 %) par rapport au budget 2021.



Les recettes de la fiscalité directe locale s'élèvent à 37,8 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,2 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,2 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

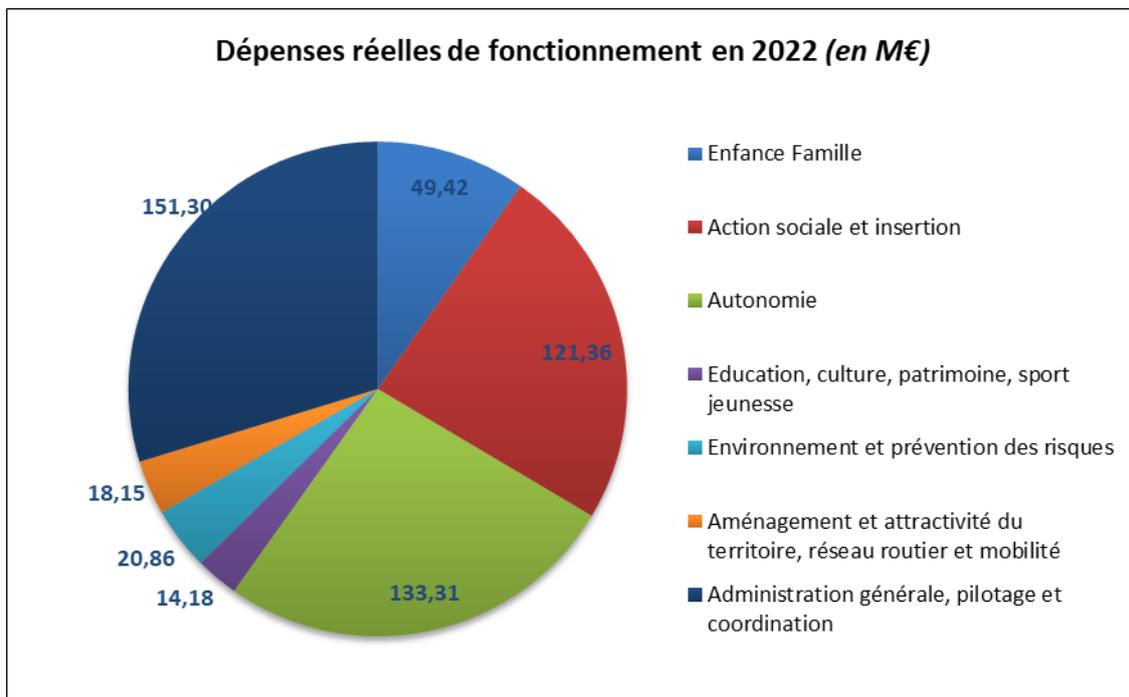
Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 358,6 M€. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 132,3 M€, soit une hausse de 2,79 % par rapport au montant perçue en 2021 (+ 3,6 M€). Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte sont estimés à 75 M€. Ces recettes sont complétées par la TSCA pour 67,5 M€ (+ 3,75 M€), le reversement au titre de la TICPE qui s'élève à 54,3 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO qui se porte à 20,8 M€ (+ 0,66 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 4,5 M€ (+ 0,05 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,21 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 4,1 M€ (- 0,31 M€).

Les dotations et participations, d'un montant global de 107,9 M€, sont en baisse de 1,06 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,4 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour 11,58 M€. Les recettes de la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH sont estimées à 8,80 M€ soit une hausse de 2,76 M€. Cette hausse est notamment due à la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées et à la revalorisation salariale de la branche de l'aide à domicile. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est prévu à 4,6 M€ (+ 0,05 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité sont stables et s'élèvent à 3,96 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté est estimé à 1,44 M€ (- 0,22 M€). Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,3 M€ (convention Adrien Taquet).

Les autres produits de fonctionnement (36,9 M€) recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (18,33 M€), les produits de gestion pour 11,9 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,21 M€) dont 6,45 M€ relatifs aux personnes âgées et 4 M€ relatifs aux personnes handicapées. Enfin, les divers produits s'élèvent à 4,93 M€ et sont répartis notamment entre les produits du domaine (1,32 M€) et les produits financiers et exceptionnels (1,95 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 508,5 M€, soit une hausse de 14,9 M€ (+ 3,03 %) par rapport au budget 2021.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 7,8 M€) qui représentent 304,1 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

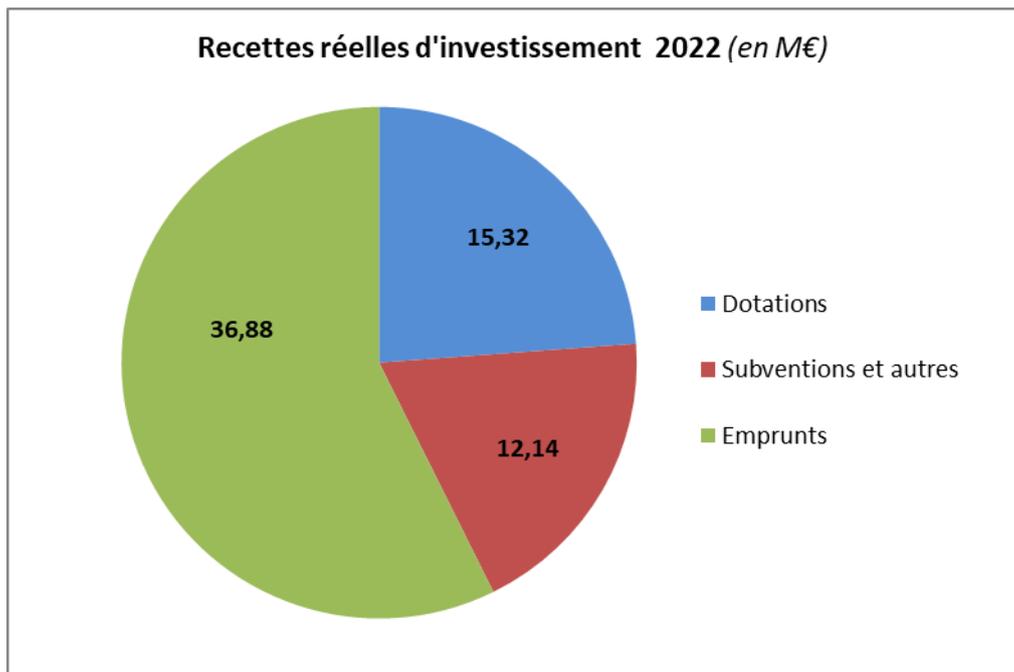
La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 1,8 M€) et de l'autonomie (8,1M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,5 M€ (soit - 2,4% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

L'aide sociale à l'enfance, augmente (+ 1,7 M€) du fait de la progression des enfants pris en charge à laquelle il faut ajouter la création de nouvelles places d'accueil. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance diminue de 0,49 M€ pour s'établir à 5,5 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 6 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,1 M€). L'APA et la PCH augmentent respectivement de 3,4 M€ et de 1,4 M€. Les frais d'hébergement des personnes âgées augmentent 1,8 M€ par rapport à 2021.

Les dépenses de personnel augmentent de 6 M€ (122 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines, l'avancement des carrières et la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux. Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2021.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 64,3 M€, en augmentation de 3,4 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,56 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (2,33 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (3,19 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 9,54 M€. Ces subventions concernent notamment les travaux routiers (2,46 M€), les programmes de l'éducation (0,70 M€), la véloroute du canal du midi (4,14 M€), la voie verte de Bram à

Lavelanet (1,35 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (0,42 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (1,5 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Les emprunts 2022 sont prévus à hauteur de 36,875 M€ (dont 6,875 M€ au titre de reports de 2021) dans un contexte de taux bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois ainsi que les politiques en faveur du développement durable.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2022 s'établissent au total à 124,4 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 101,6 M€.

a. Les équipements départementaux

Les équipements départementaux s'élèvent à 64,9 M€ contre 53,2 M€ au budget 2021, soit une augmentation de 11,7 M€.

Pour la mission éducation, 15,3 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (7,6 M€) ou encore pour la maîtrise de l'énergie (2 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,6 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 1,5 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,4 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,7 M€).

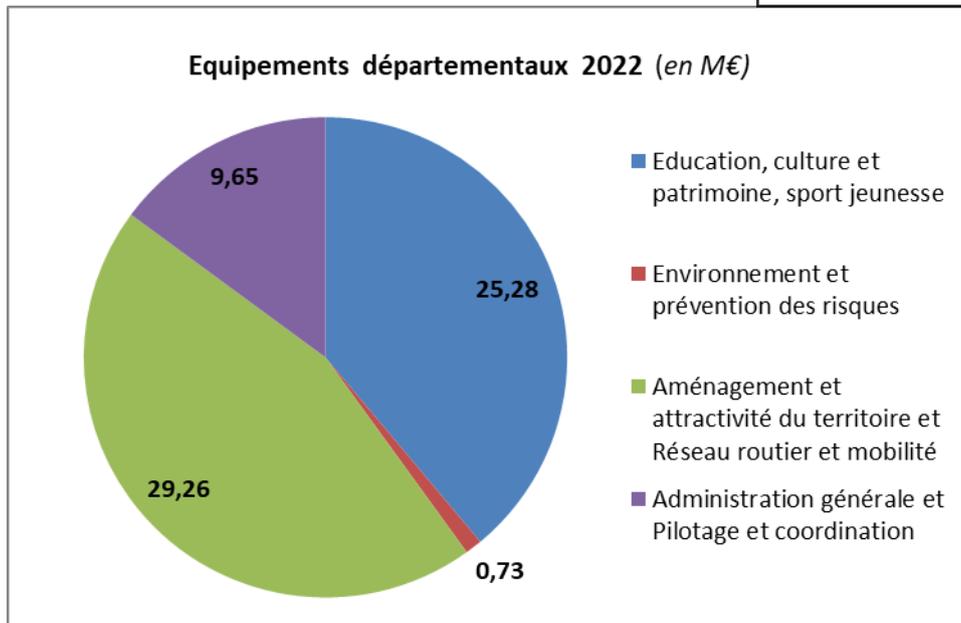
La mission sport et jeunesse (8,5 M€) poursuivra les travaux de l'opération véloroute Canal du Midi pour 6,5 M€ et de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (1,9 M€).

La mission environnement et prévention des risques d'un montant de 0,7 M€ concernera les espaces naturels sensibles (0,5 M€) ou encore les énergies renouvelables (0,1 M€).

Pour les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, 1,1 M€ seront destinés à la lutte contre la désertification médicale (0,3 M€) ou encore à l'aménagement foncier et au remembrement (0,8 M€).

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 28,2 M€ dont 18 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 4,9 M€ pour les travaux neufs et 4,5 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux intempéries qui ont touché le Département entre 2018 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (9,6 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,9 M€), à la maintenance bâtementaire (5,1 M€) notamment avec la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la production d'énergie renouvelable avec la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Administratif du Département ou encore la poursuite de la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Les acquisitions patrimoniales s'élèvent à 0,8 M€ dont 0,7 M€ pour les étages de l'antenne de Narbonne.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI et s'établissent à 36,7 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 23,1 M€ et représente 63 % du budget subventions d'investissement. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (8,4 M€), le programme hydro agricole (5,1 M€), les participations du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), les aménagements du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou de l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€) et la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (0,5 M€). Enfin, 4 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

L'environnement et la prévention des risques représente 7,6 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,6 M€), la prévention des inondations (3,1 M€) la protection des Espaces naturels et sensibles (1 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,75 M€).

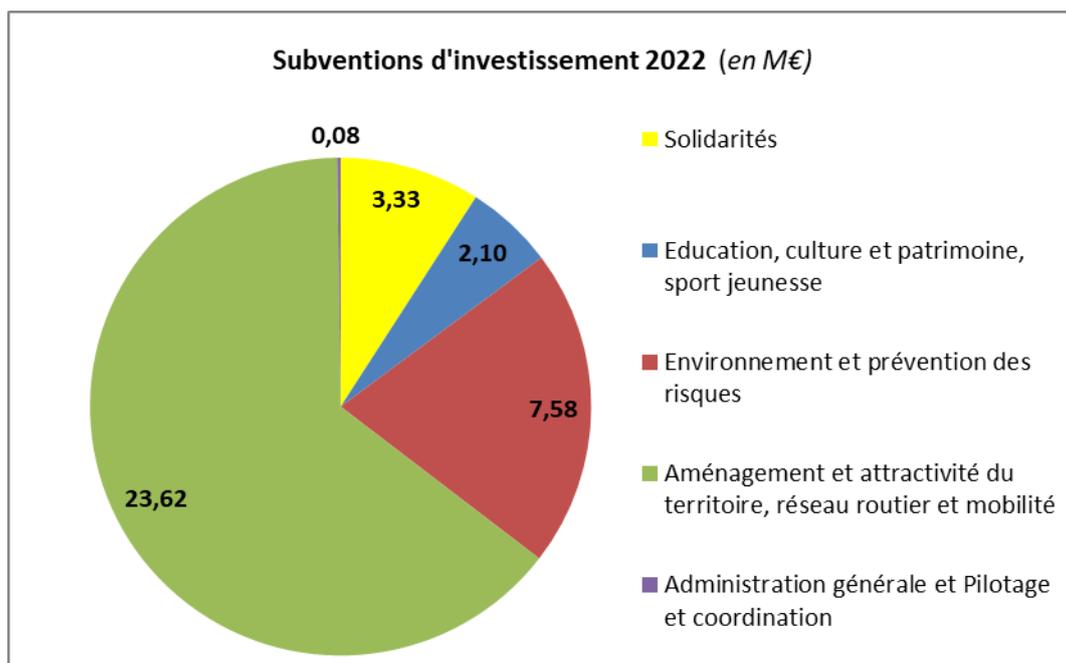
Les aides du Département en matière de Solidarités humaines s'élèvent à 3,3 M€. Il ressort particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (1,1 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (1 M€) ou encore des aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,8 M€), le Plan d'Intérêt Général (PIG) de précarité énergétique (0,1 M€) et la rénovation urbaine (0,2 M€)

La mission culture et patrimoine s'élève à 1,6 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du pays cathare (1,1 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature UNESCO (0,3 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,13 M€).

La mission sport et jeunesse (0,5 M€) se répartit notamment entre les subventions pour la voie verte (0,3 M€) et pour les sentiers de randonnées (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et la mobilité, le montant de subventions se porte à 0,5 M€ avec la remise en état de la voirie dans le cadre de transfert de propriété (0,3 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,2 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement du solde des projets retenus par les audois en 2020 au titre du budget participatif du Département pour un montant de 0,08 M€.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du département s'élevait à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classé en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2022 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 66,9 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements

repose également sur les dotations et subventions (27,5 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (30 M€).

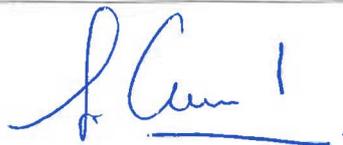
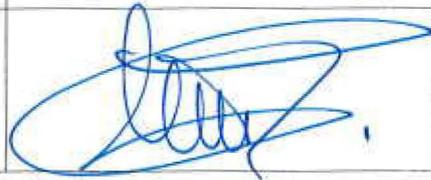
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	541,2 M€	Dotations, Subventions	27,5 M€
Résultat reporté	90,9 M€	Emprunts	30 M€
TOTAL RRF	632,1 M€	Financement net de la section d'investissement	66,9 M€
Dépenses réelles	508,6 M€	Total RRI	124,4 M€
Crédits non affectés	56,6 M€	Remboursement de la dette	22,6 M€
Financement net de la section d'investissement	66,9 M€	Dépenses réelles (hors dette)	101,9 M€
Total DRF	632,1 M€	Total DRI	124,4 M€

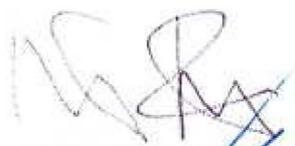
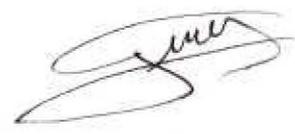
La construction du budget primitif 2022 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Dans la continuité de sa stratégie financière, le budget 2022 orienté exclusivement pour le territoire et ses habitants repose sur les axes suivants :

- assurer et garantir les solidarités humaines,
- continuer d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- être au cœur de la transition écologique,
- participer au développement de l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- veiller à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

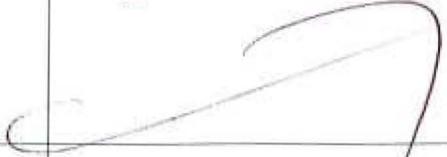
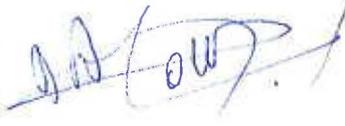
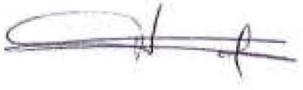
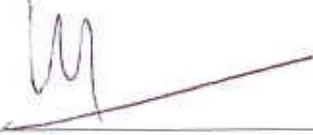
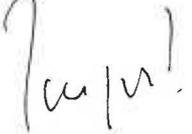
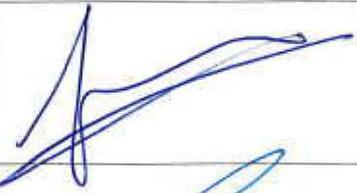
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

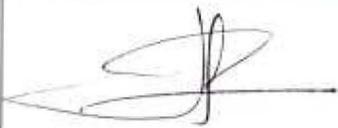
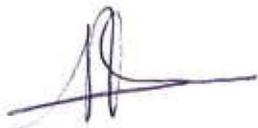
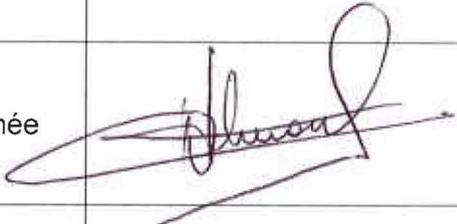
Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 19-20 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1594 A et suivants fixant le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, prévoyant que les collectivités territoriales doivent voter le taux avant le 15 avril et mentionnant les exonérations facultatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter le maintien du taux des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts), conformément à l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

DROIT D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE: DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 AVRIL 2022

I.- TAUX, REDUCTIONS ET ABATTEMENTS						
REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX LEGAL OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATT.OU REDUCT.APPLICABLES	
					jusqu'au 28.02.2022	à compter du 01.03.2022
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20%	4,50%	4,50%	4,50%
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Ventes par lot (<i>facultatif</i>)	1594 F sexies	0,70%	4,50%	—	—
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 1e al. et 2e al.	7 600 €	46 000 €	—	—
	Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 3e al.	7 600 €	46 000 €	—	—

II.- EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.2022 et reconduite au 01.06.2022	En vigueur au 31.05.2022 et supprimée au 01.06.2022	Nouvelle et applicable au 01.06.2022
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 G	X	—	—
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 H	X	—	—
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	—	—	—
Rachat de logement par les HLM	1594 H-0 bis	—	—	—
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	—	—	—
Acquisitions dans les territoires d'outre-mer	1594 I bis	—	—	—
DOM : Cessions parts de copropriété dans des hôtels	1594 I ter	—	—	—
DOM : Cessions de logements donnés en location	1594 I quater	—	—	—
Baux à réhabilitation	1594 J	—	—	—
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	—	—	—
Acquisitions de propriété en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés	1137	—	—	—

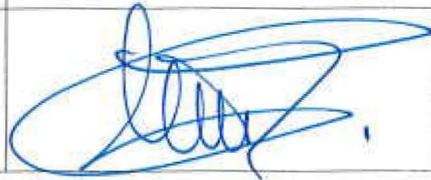
A TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AU PREFET
: AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

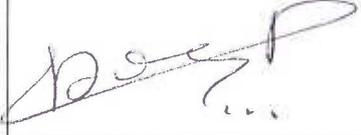
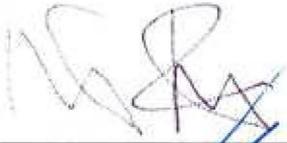
La Présidente du Conseil Départemental


 Hélène Sandragne

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

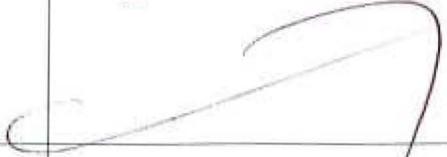
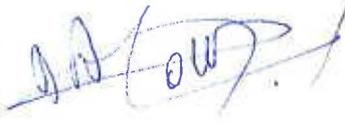
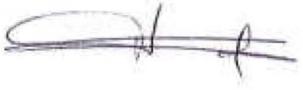
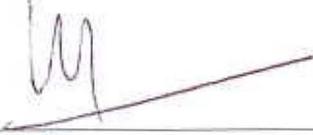
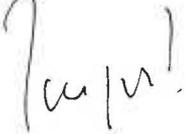
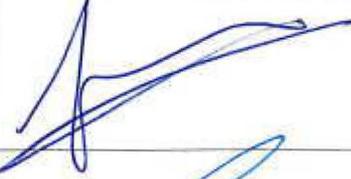
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

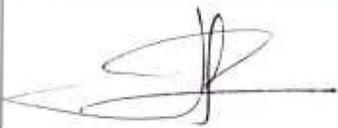
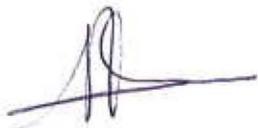
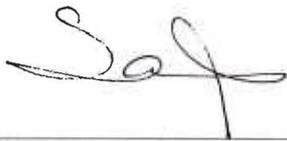
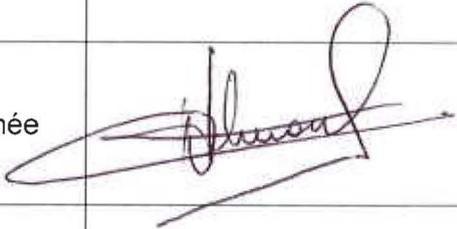
Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 19-20 C

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – répartition du taux de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, supprimant les différentes taxes locales d'urbanisme et créant la taxe aménagement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code de l'urbanisme, prévoyant en son article L331-17 le vote de la répartition du taux de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement au plus tard lors de l'établissement du budget annuel du conseil départemental,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir le taux de la taxe aménagement à 2,3 %,
- de répartir ce dernier entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) comme suit :
 - 0,47 % pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
 - 1,83 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

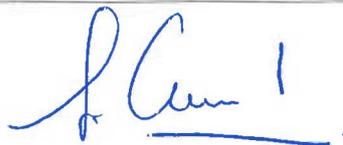
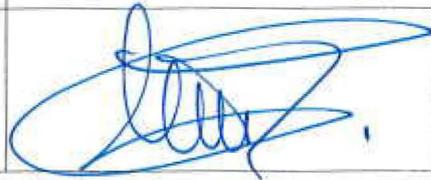
La Présidente du Conseil départemental,

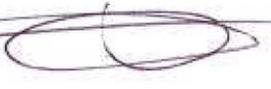
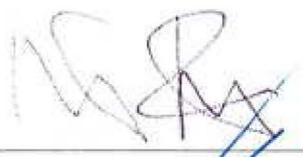
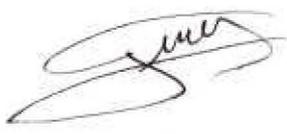


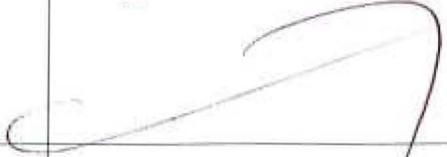
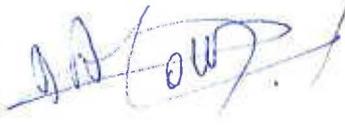
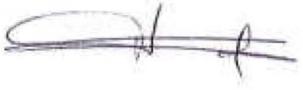
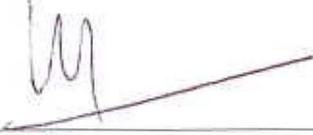
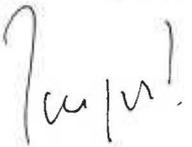
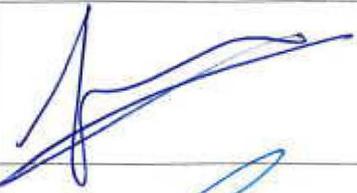
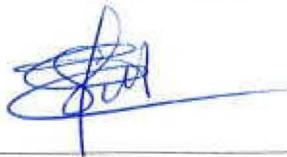
Hélène Sandragé

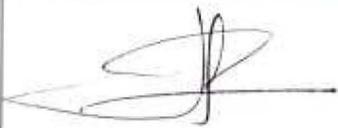
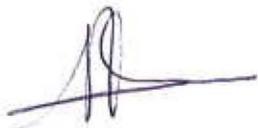
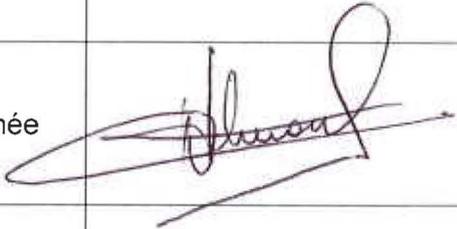
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA Ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Etat de la dette et les perspectives 2022
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

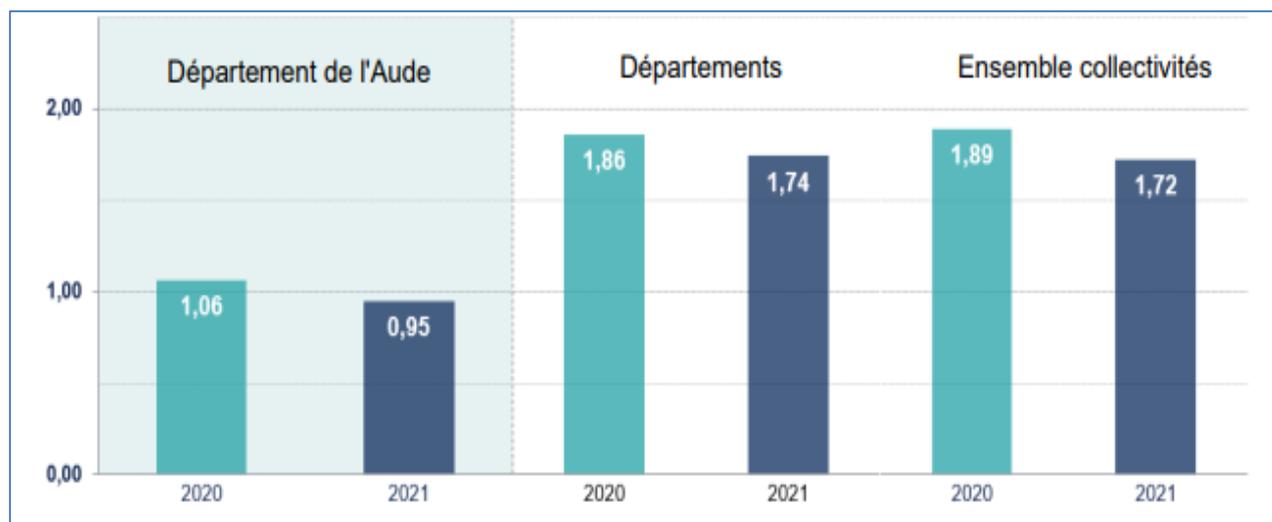
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2022.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2021 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2022 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2021

Avec un taux moyen de **0,95 %** (1,06 % en 2020) et une répartition de dette de 72 % à taux fixe et 28 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

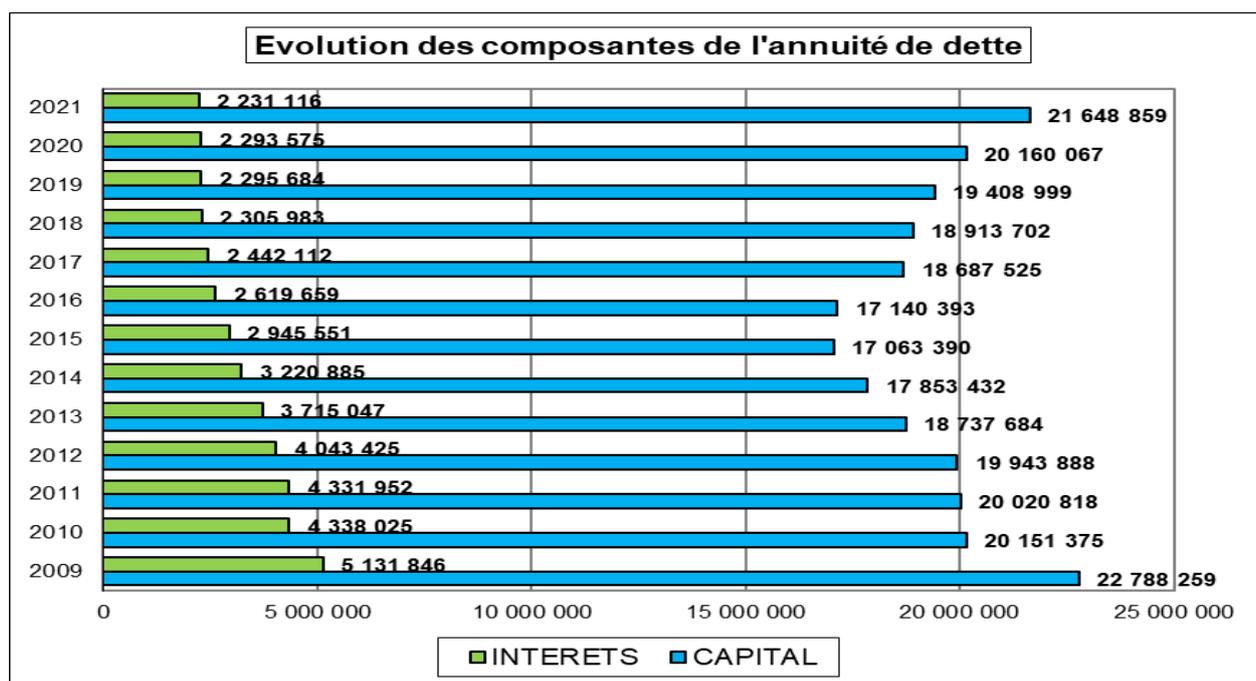


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2021 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation actuellement favorable.

L'annuité de dette s'élève à 25 052 532,47 € dont 1 172 558 € d'avance remboursée auprès de l'Etat au titre des DMTO et 23 873 974,47 € d'annuité de dette bancaire. Seule l'annuité de dette bancaire est présentée ci-dessous. En 2021, l'annuité de dette bancaire est en progression par rapport à 2020 de 1 426 332,87 €. L'amortissement du capital a représenté 21 648 858,86 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 231 115,61 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation du recours à l'emprunts sur les cinq dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2021

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. La collectivité n'a pas réalisé d'opérations de gestion de dette en 2021 par manque d'opportunités, un travail d'optimisation ayant déjà été mené depuis de nombreuses années.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2021 consistait à capter près de 66 % de la ressource prévue au budget sur le premier semestre 2021, le reste en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement. Cette stratégie présentait de multiples avantages : contracter en début d'année avec des conditions de marché favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe de 30 M€, la première consultation réalisée en mars/avril 2021 a permis de signer 16,125 M€ d'emprunts sur les 20 M€ envisagés, 10 M€ mobilisables en juin 2021 et 6,125 M€ mobilisables en octobre 2021. Une deuxième tranche de 13,875 M€ a pu être contractualisée courant novembre 2021, 7 M€ mobilisables prioritairement en 2021 et 6,875 M€ donnant la possibilité de passer l'exercice et d'être reportés en 2022.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 30 M€ d'emprunts nouveaux auxquels s'ajoutent 7 M€ d'emprunts reportés de 2020. Les fonds ont été mobilisés à hauteur de 30,125 M€ en 2021. Un emprunt signé en fin d'année de 6,875 M€ doit être mobilisé sur l'exercice 2022.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2021 :

Banque	Durée	Index	Taux/marge retenus	Montant
CAISSE D'EPARGNE (départ 30/6/2021)	15 ans	Fixe	0,55%	10 000 000
CAISSE D'EPARGNE (départ 22/10/2021)	15 ans	Fixe	0,62%	6 125 000
TOTAL TRANCHE N°1				16 125 000
ARKEA BEI (départ 30/11/2021)	20 ans	EUR 3 M	0,08%	7 000 000
ARKEA BEI (départ 30/05/2022)	20 ans	EUR 3 M	0,10%	6 875 000
TOTAL TRANCHE N°2				13 875 000
TOTAL GENERAL				30 000 000

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant une concurrence diversifiée du fait d'une offre supérieure à la demande.

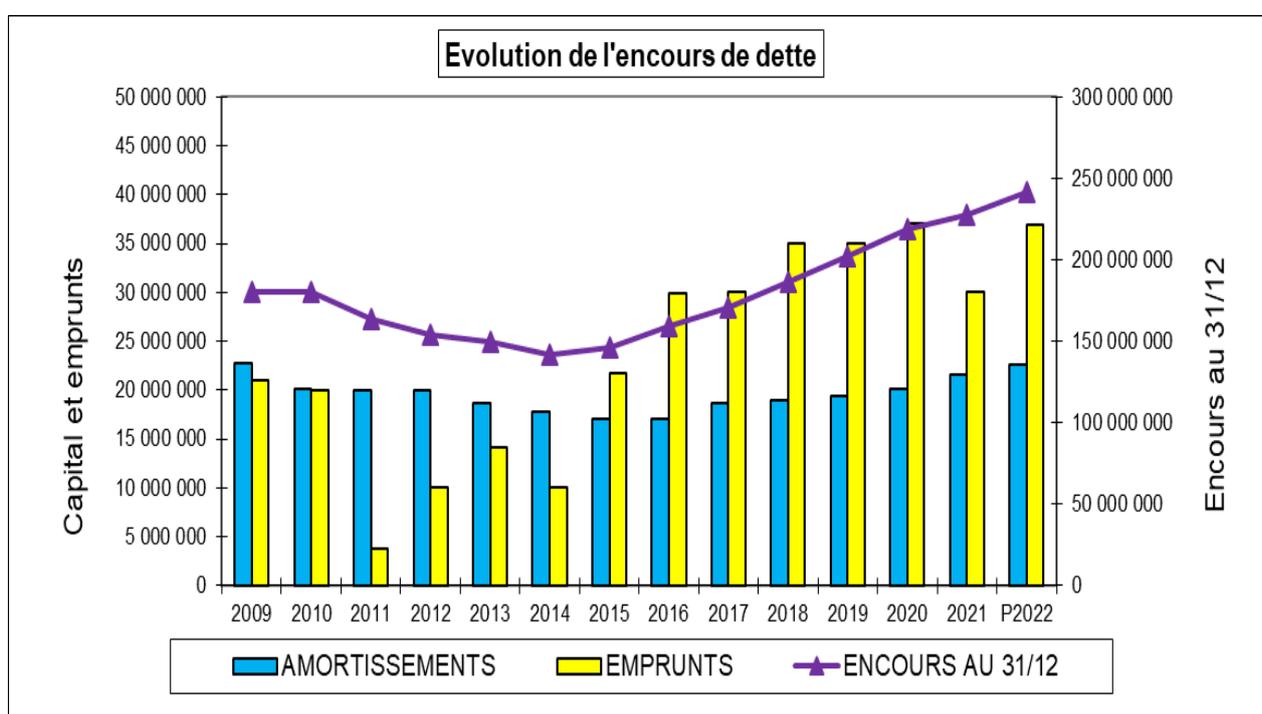
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2021

La dette du Département fin 2021 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 88 emprunts dont 9 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent un seul établissement bancaire (CACIB).

Le capital restant dû s'élève à 227 666 736 €, dont 7 233 340 € de prêts revolving.

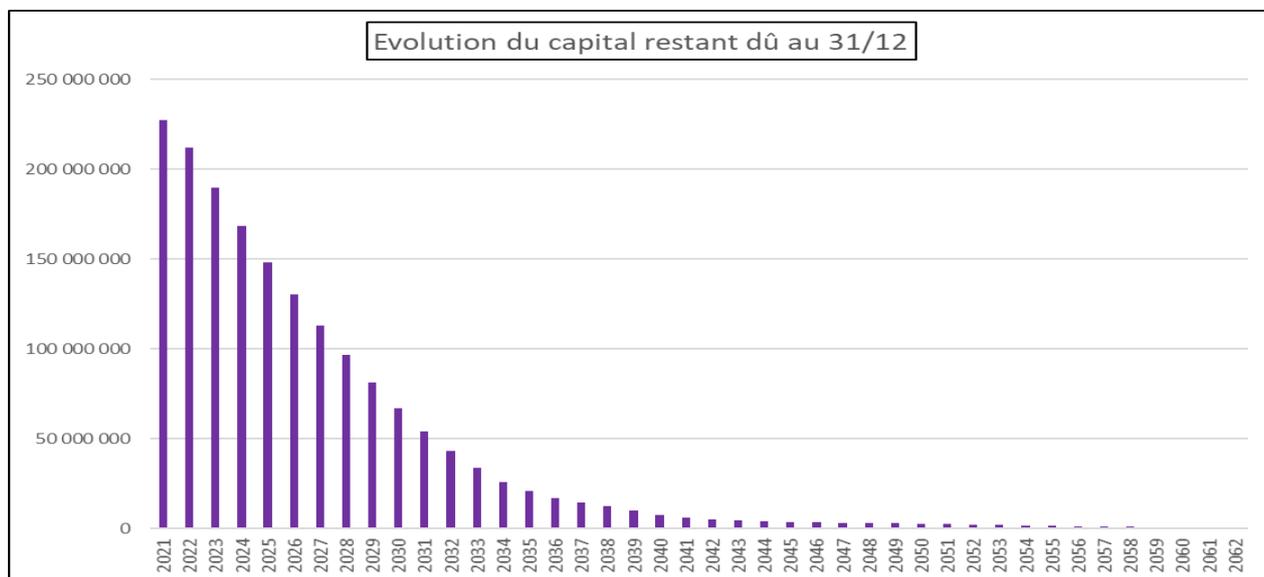


Comme annoncé lors de la présentation de l'état de dette et des perspectives 2021 et du vote du budget pour 2021, l'encours de dette progresse de près de 8,4 M€ par rapport à 2020 du fait d'un recours à l'emprunt plus important que la dette amortie. L'augmentation de l'encours des emprunts ces dernières années est liée au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux inondations de 2018 et 2020 (3,4 M€), les collèges (9,97 M€ collèges Alain et les Fontanilles), les travaux routiers (28 M€), la vélo route du Canal du midi (1,5 M€) et la voie verte (2,8 M€).

L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme le réseau Aqua Domitia (4,6 M€), le port de Port-La-Nouvelle (2,3 M€), le Très Haut Débit (1,8 M€), l'aide aux communes (4,4 M€) et les projets en matière d'eau potable et d'assainissement.

- **Profil d'extinction de la dette**

Au 31 décembre 2021, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 3 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 10 mois. Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.

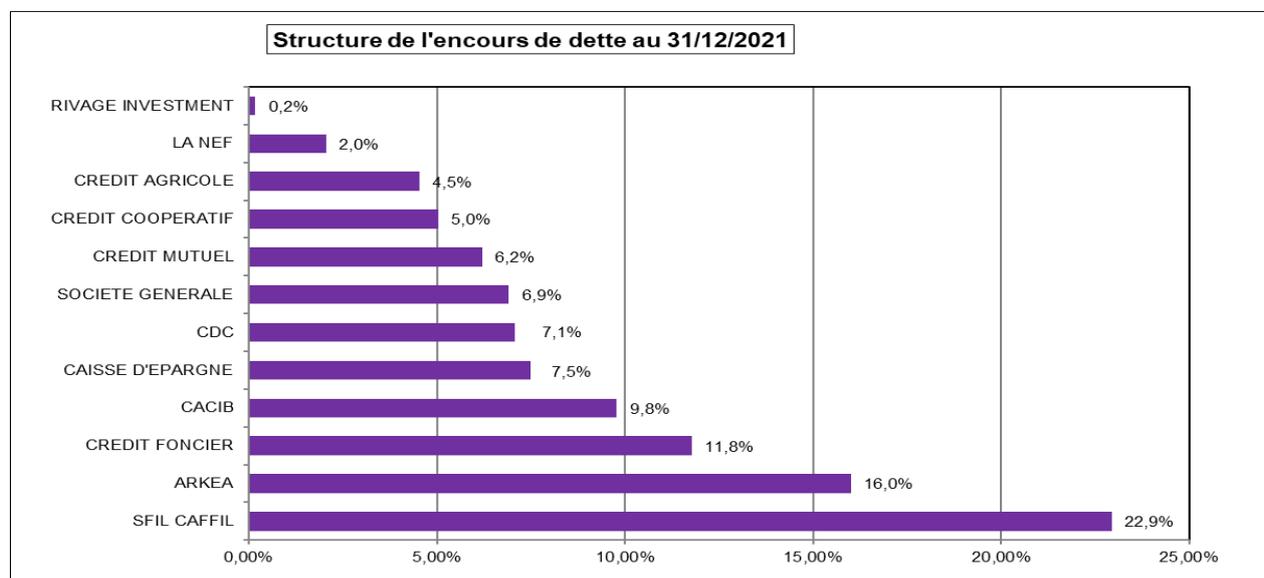


- **Répartition par prêteurs**

La **SFIL** (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 52,2 M€ fin 2021. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est en deuxième position avec un encours de 50,6 M€.

Le **groupe BPCÉ** (Caisse d'Épargne et Crédit Foncier) dispose également d'une part importante de l'encours avec 43,8 M€ suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 32,6 M€. Viennent ensuite la **Banque des territoires** anciennement CDC (16 M€), la **Société Générale** (15,7 M€), le **Crédit Coopératif** (11,4 M€) et la **NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4,6 M€). Les autres banques occupent des places plus modestes.



- **Structure de la dette**

La part du taux fixe s'établit à 71,96 % de l'encours total. Les taux fixes sont encore privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable. En 2021, 54 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 16,1 M€.

L'encours à taux variable représente 28,04 % de la dette totale. Cette stratégie permet d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts. Le dernier appel d'offre a permis l'intégration d'une part variable plus importante que lors des dernières consultations eu égard aux conditions financières favorables et pour renforcer la diversification de l'encours.

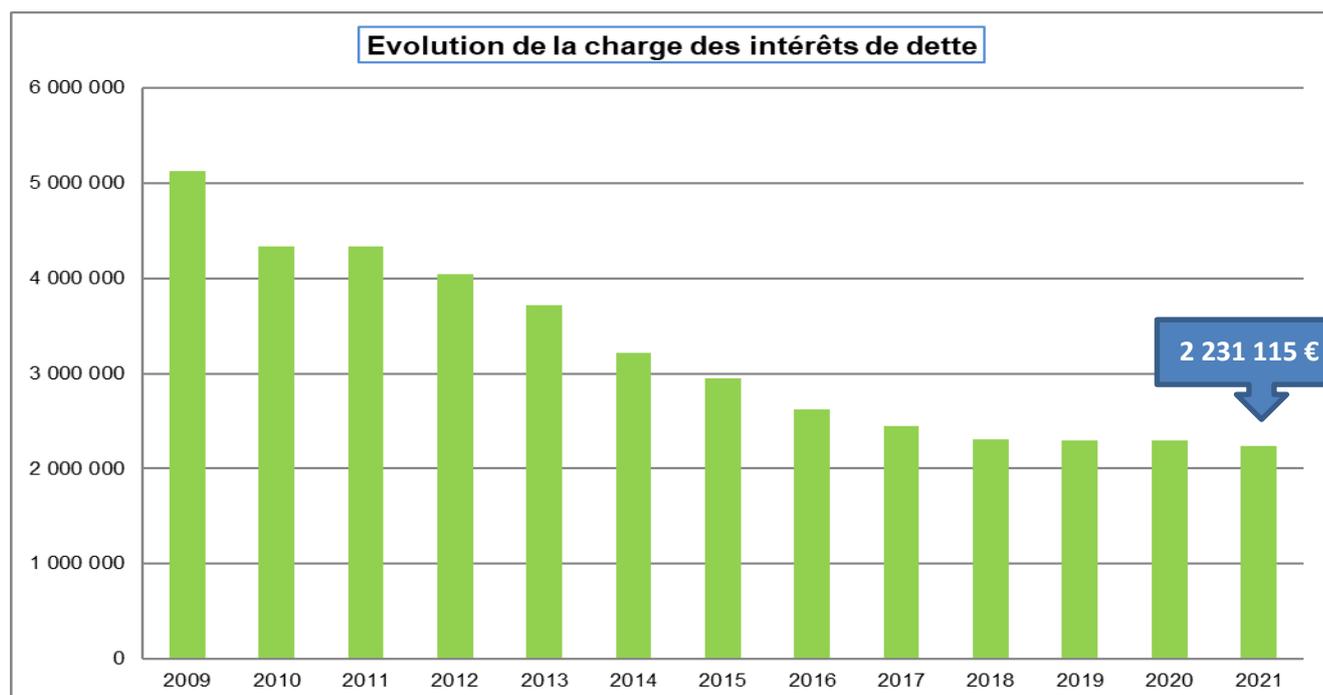
Dette par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	147 069 021 €	64,60%	1,23%
Fixe à phase	16 766 667 €	7,36%	0,61%
Variable	55 068 548 €	24,19%	0,22%
Livret A	8 762 500 €	3,85%	1,50%
Ensemble des risques	227 666 736 €	100,00%	0,95%

- **Coût de la dette**

Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **0,95 % marge incluse** au 31 décembre 2021. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014. Il tend à se stabiliser depuis 2018 sous l'effet de l'impact de la nouvelle dette souscrite.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décreue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



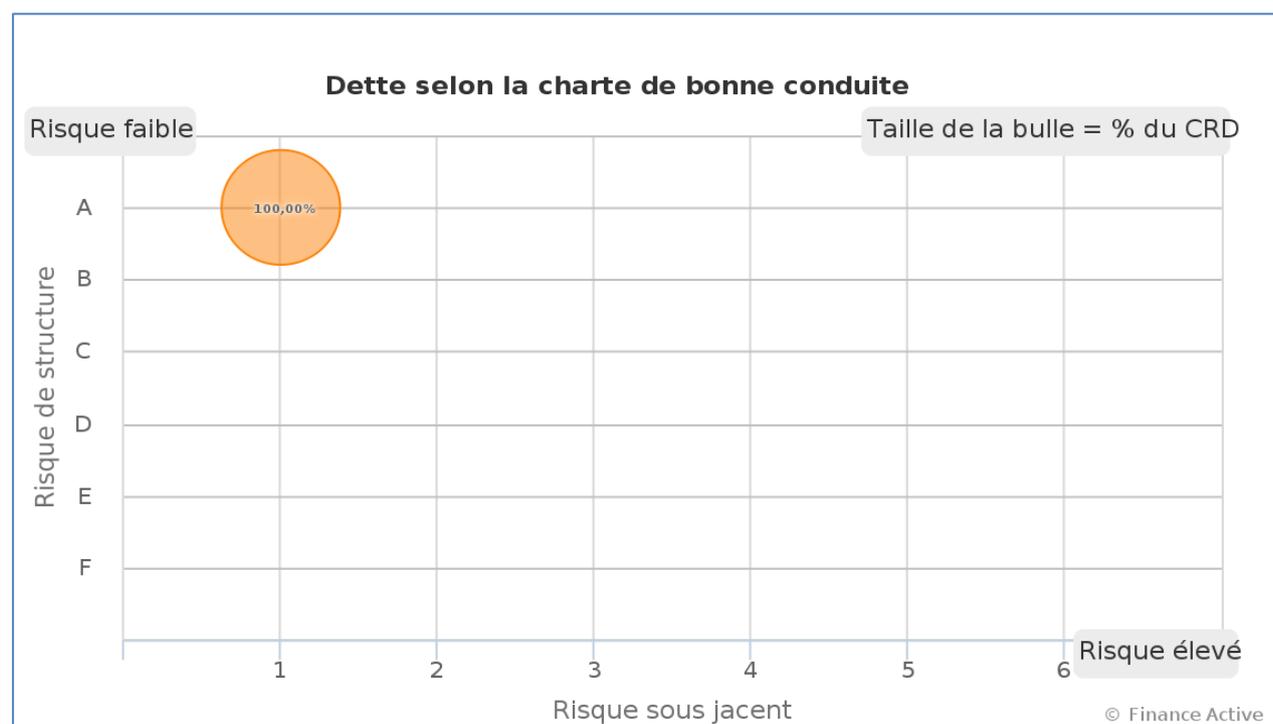
- **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

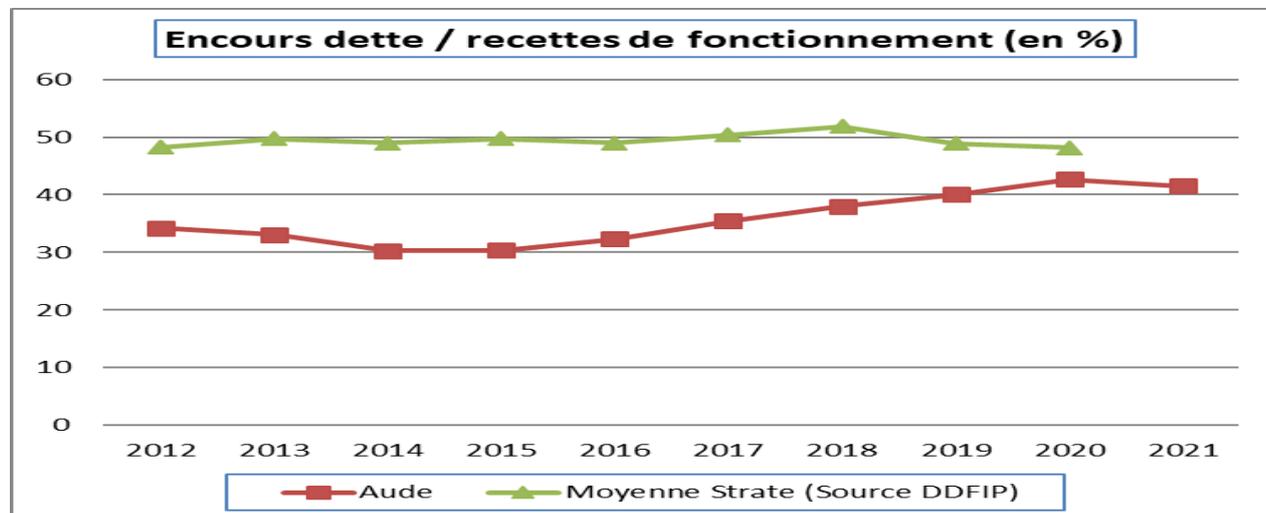
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**



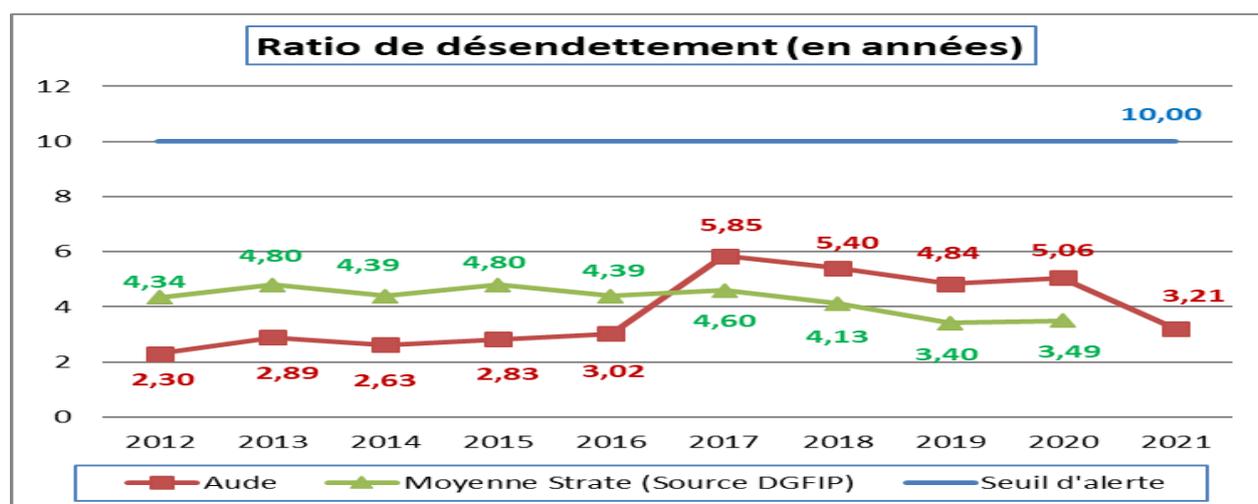
- **Principaux ratios de dette**

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par une progression du recours à l'emprunt ces 6 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



Encours de dette / RRF (en %)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aude	34,18	33,04	30,23	30,39	32,36	35,44	37,99	40,02	42,69	41,54
Moyenne Strate (Source DDFIP)	48,22	49,70	48,96	49,70	48,96	50,35	51,85	48,88	48,14	NC

Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute) et une stabilisation en 2020. En 2021, ce ratio diminue fortement pour être porté à 3,21 ans sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute (+ 27,5 M€ en lien avec la progression des recettes de DMTO).



Ratio de désendettement (ans)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aude	2,30	2,89	2,63	2,83	3,02	5,85	5,40	4,84	5,06	3,21
Moyenne Strate (Source DGFIP)	4,34	4,80	4,39	4,80	4,39	4,60	4,13	3,40	3,49	NC

1.3. La gestion de trésorerie en 2021

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2021, le Département disposait de 9 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 7,233 millions d'euros.

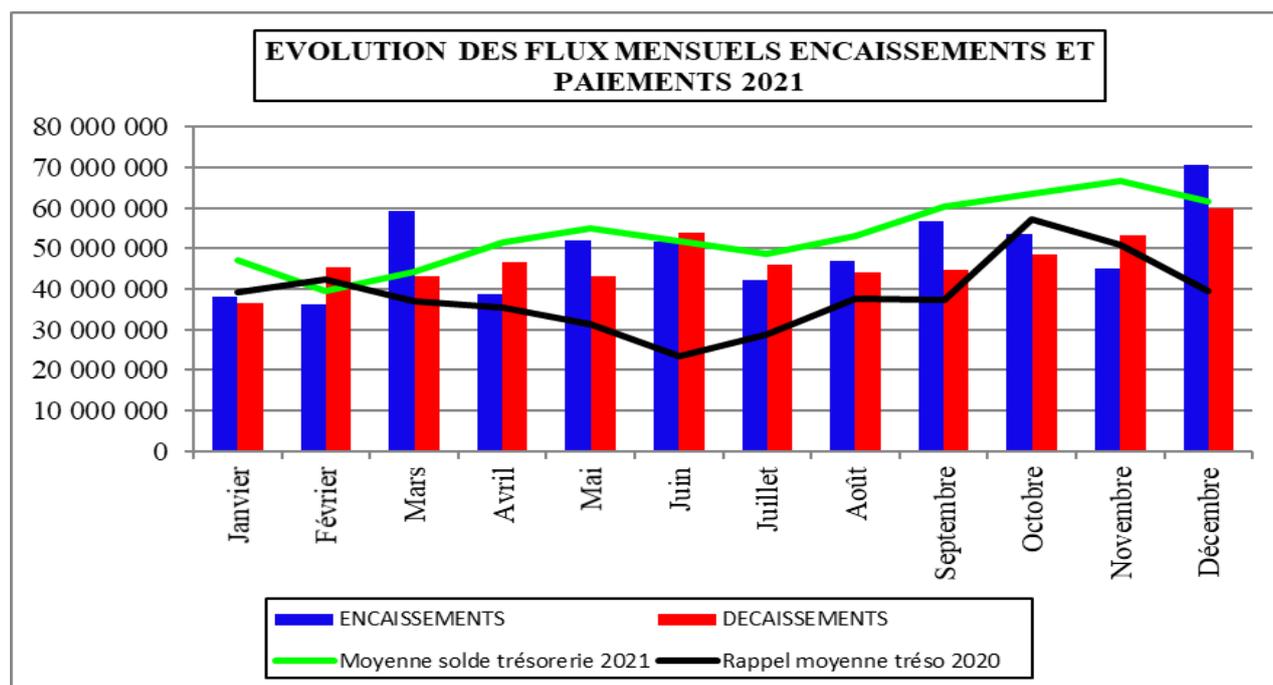
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

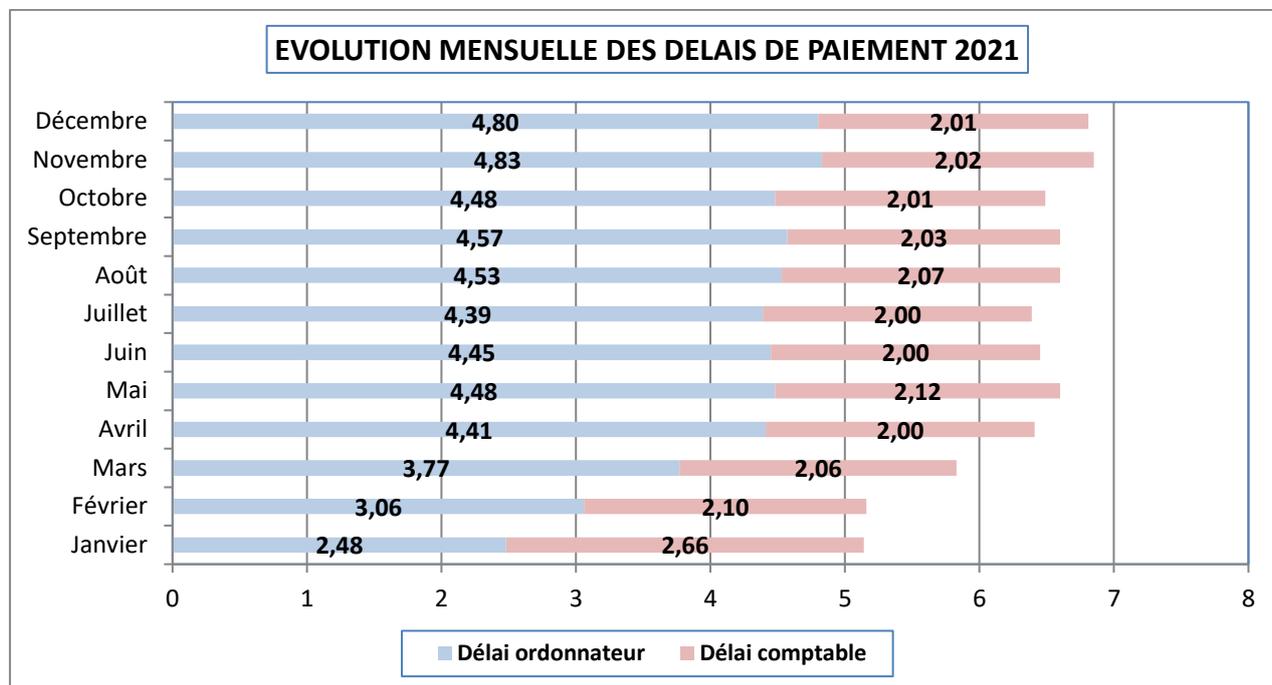
L'exercice 2021 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2021. La courbe en vert représente l'évolution réelle de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2021 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 7 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2022

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2022, la mobilisation de l'emprunt 2022 sera de 36,875 M€ dont 6,875 M€ d'emprunts signés en 2021 et restant à mobiliser afin de poursuivre la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois.

Ainsi, en 2022, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. 2022 verra donc se poursuivre la construction du Collège Alain à Carcassonne (7,5 M€), le projet de vélo-route du Canal du midi (4,8 M€),

l'aménagement de la voie verte de Bram à Montségur pour 1,9 M€ et le programme des investissements routiers (28,2 M€). Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire.

Compte tenu des restes à réaliser 2021 d'un montant de 6,875 M€, l'emprunt maximal sera de 36,875 M€. Les restes à réaliser concernent un prêt auprès d'ARKEA.

Au vu du besoin de financement prévisionnel pour 2022, un appel d'offres sera lancé pour un montant de 30 000 000 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2022 afin de couvrir une partie du besoin 2022, une deuxième tranche courant octobre 2022 afin d'ajuster le besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché favorable, à la fois en terme quantitatif et en termes de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

La perspective d'une croissance économique forte favorisée par les politiques de relance budgétaire et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE nous amènera à considérer avec intérêt les offres à taux fixes et à taux variable, source de diversification de l'encours et qui a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale.

3. Délégation à la Présidente du Conseil départemental

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental.

Délégation me serait ainsi donnée pour l'exercice 2022 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 30 000 000 € pour 2022 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour optimiser la gestion des emprunts, pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €).

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de me donner acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2022,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie pour l'exercice 2022 telles que précisées en annexe du rapport.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène Sandragé

Annexe

Délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental pour l'exercice 2022

1. Nouveaux financements 2022

Pour la mise en œuvre des orientations définies lors de la session du 14 avril 2022 dans le rapport sur l'état de dette et les perspectives 2022, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 30 000 000 € pour 2022 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental pour 2022:

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement ainsi que par l'intermédiaire de plateformes de financement. Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2022 s'élèverait à 241,9 M€.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- Durée long terme maximum de 40 ans.

- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
- A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
- A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Gestion de l'encours

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée à la présidente du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, la Présidente du Conseil départemental est autorisée à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3. Gestion de la trésorerie

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €), et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 21 A

Objet de l'affaire : Etat de la dette et les perspectives 2022

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code monétaire et financier,

CONSIDERANT la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dont les préconisations, notamment par l'information, visent à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources et du dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la communication du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2022 tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe

DGA Ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Etat de la dette et les perspectives 2022

Mesdames, Messieurs,

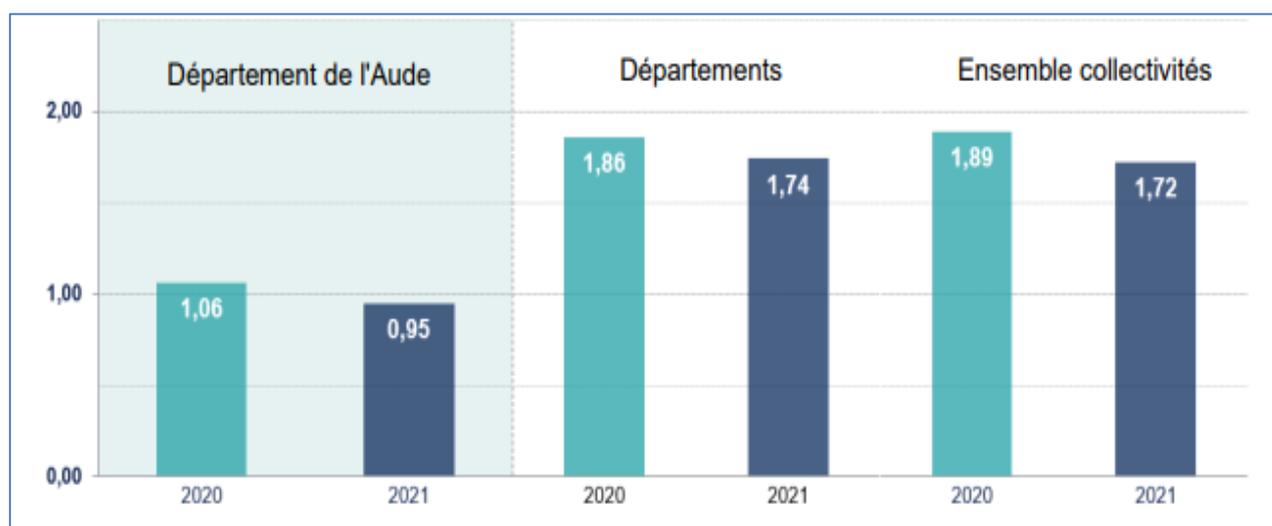
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2022.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2021 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2022 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2021

Avec un taux moyen de **0,95 %** (1,06 % en 2020) et une répartition de dette de 72 % à taux fixe et 28 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

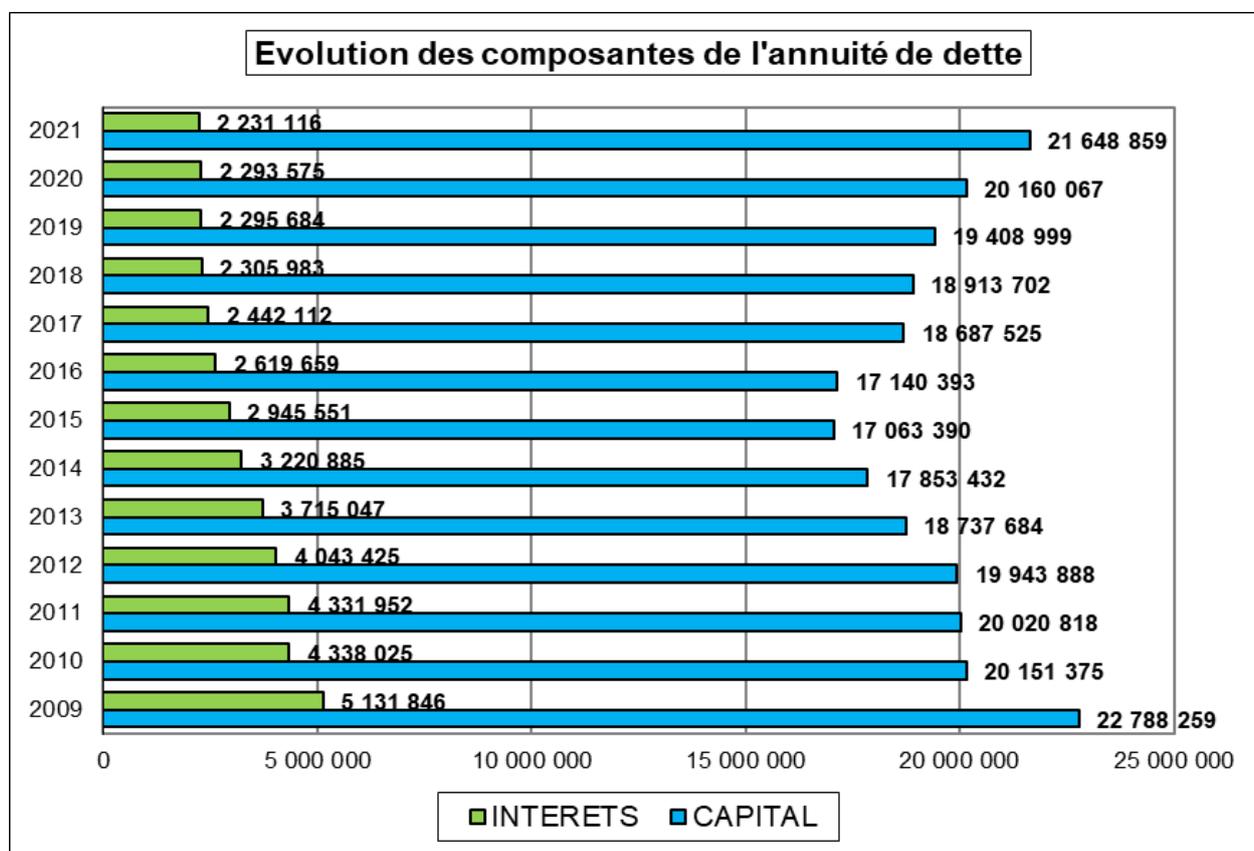


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2021 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation actuellement favorable.

L'annuité de dette s'élève à 25 052 532,47 € dont 1 172 558 € d'avance remboursée auprès de l'Etat au titre des DMTO et 23 873 974,47 € d'annuité de dette bancaire. Seule l'annuité de dette bancaire est présentée ci-dessous. En 2021, l'annuité de dette bancaire est en progression par rapport à 2020 de 1 426 332,87 €. L'amortissement du capital a représenté 21 648 858,86 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 231 115,61 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation du recours à l'emprunts sur les cinq dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2021

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. La collectivité n'a pas réalisé d'opérations de gestion de dette en 2021 par manque d'opportunités, un travail d'optimisation ayant déjà été mené depuis de nombreuses années.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2021 consistait à capter près de 66 % de la ressource prévue au budget sur le premier semestre 2021, le reste en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement. Cette stratégie présentait de multiples avantages : contracter en début d'année avec des conditions de marché favorables, garantir un

meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe de 30 M€, la première consultation réalisée en mars/avril 2021 a permis de signer 16,125 M€ d'emprunts sur les 20 M€ envisagés, 10 M€ mobilisables en juin 2021 et 6,125 M€ mobilisables en octobre 2021.

Une deuxième tranche de 13,875 M€ a pu être contractualisée courant novembre 2021, 7 M€ mobilisables prioritairement en 2021 et 6,875 M€ donnant la possibilité de passer l'exercice et d'être reportés en 2022.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 30 M€ d'emprunts nouveaux auxquels s'ajoutent 7 M€ d'emprunts reportés de 2020.

Les fonds ont été mobilisés à hauteur de 30,125 M€ en 2021. Un emprunt signé en fin d'année de 6,875 M€ doit être mobilisé sur l'exercice 2022.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2021 :

Banque	Durée	Index	Taux/marge retenus	Montant
CAISSE D'EPARGNE (départ 30/6/2021)	15 ans	Fixe	0,55%	10 000 000
CAISSE D'EPARGNE (départ 22/10/2021)	15 ans	Fixe	0,62%	6 125 000
TOTAL TRANCHE N°1				16 125 000
ARKEA BEI (départ 30/11/2021)	20 ans	EUR 3 M	0,08%	7 000 000
ARKEA BEI (départ 30/05/2022)	20 ans	EUR 3 M	0,10%	6 875 000
TOTAL TRANCHE N°2				13 875 000
TOTAL GENERAL				30 000 000

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant une concurrence diversifiée du fait d'une offre supérieure à la demande.

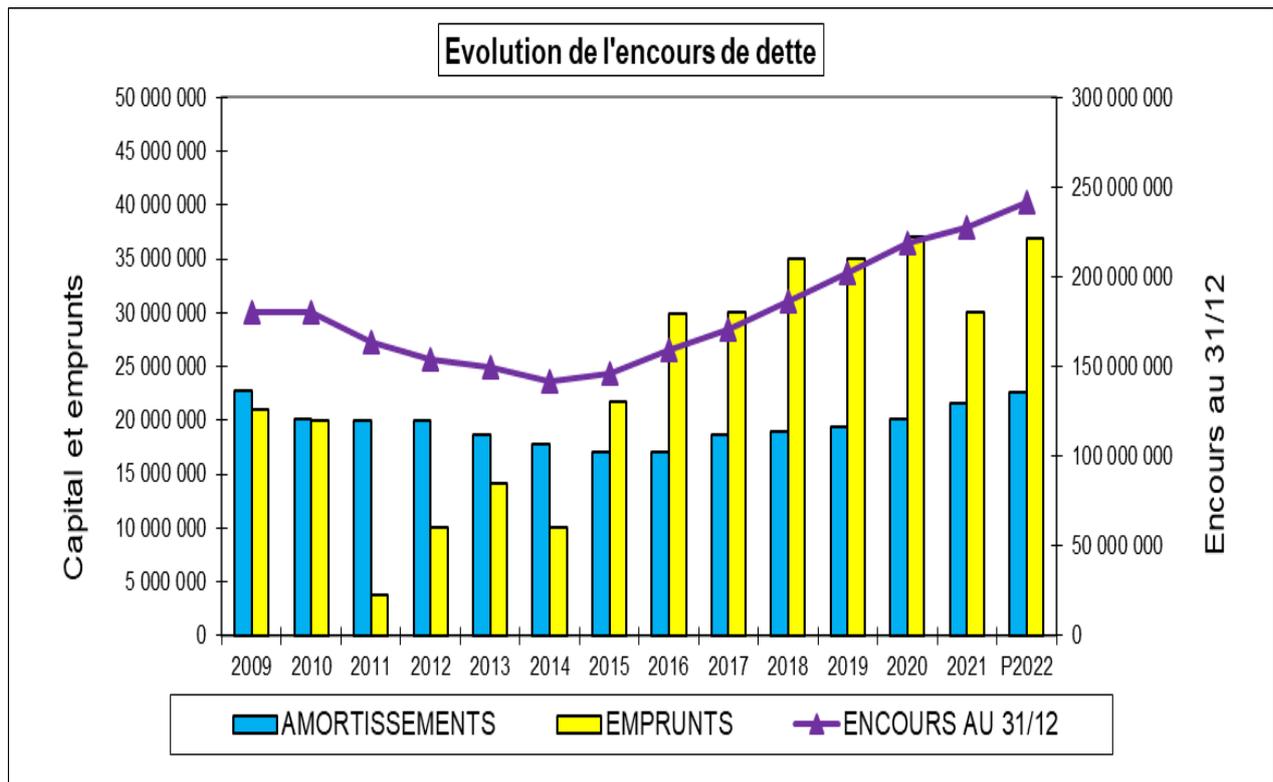
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2021

La dette du Département fin 2021 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 88 emprunts dont 9 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent un seul établissement bancaire (CACIB).

Le capital restant dû s'éleve à 227 666 736 €, dont 7 233 340 € de prêts revolving.

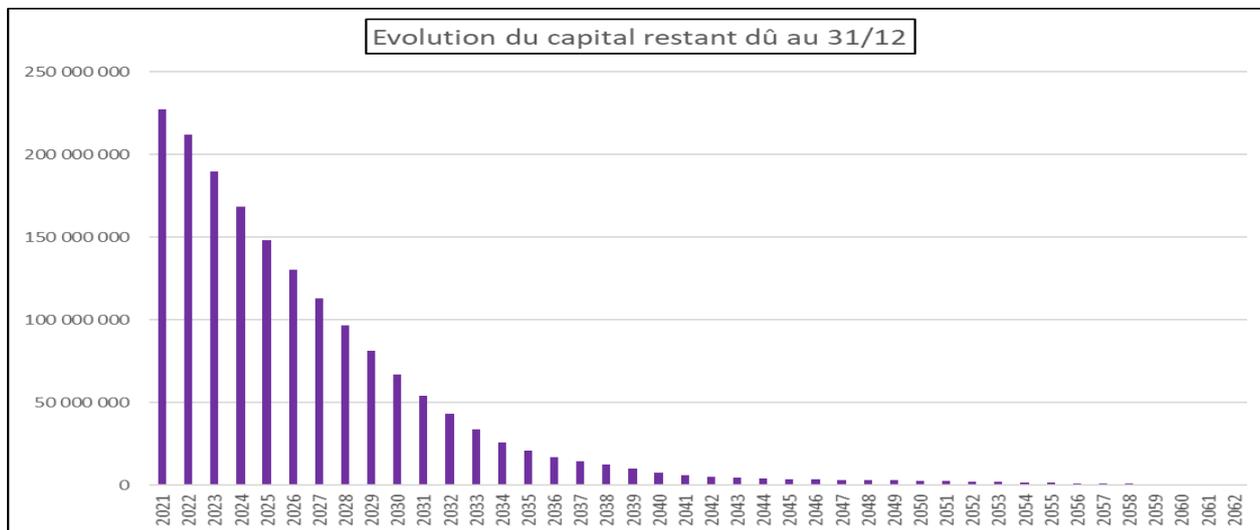


Comme annoncé lors de la présentation de l'état de dette et des perspectives 2021 et du vote du budget pour 2021, l'encours de dette progresse de près de 8,4 M€ par rapport à 2020 du fait d'un recours à l'emprunt plus important que la dette amortie. L'augmentation de l'encours des emprunts ces dernières années est lié au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux inondations de 2018 et 2020 (3,4 M€), les collèges (9,97 M€ collèges Alain et les Fontanilles), les travaux routiers (28 M€), la vélo route du Canal du midi (1,5 M€) et la voie verte (2,8 M€).

L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme le réseau Aqua Domitia (4,6 M€), le port de Port-La-Nouvelle (2,3 M€), le Très Haut Débit (1,8 M€), l'aide aux communes (4,4 M€) et les projets en matière d'eau potable et d'assainissement.

▪ **Profil d’extinction de la dette**

Au 31 décembre 2021, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l’extinction totale de la dette ou d’un emprunt, était de 13 ans et 3 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s’élevait à seulement 6 ans et 10 mois. Hors dette simulée, le profil d’extinction de la dette reste toujours favorable.

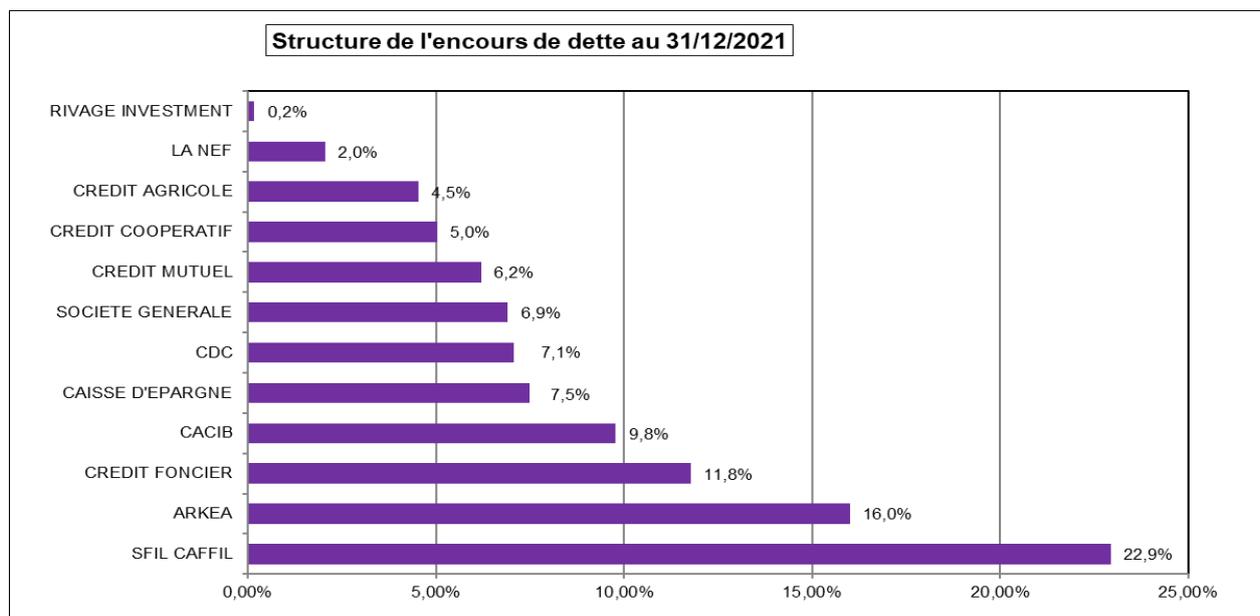


▪ **Répartition par prêteurs**

La **SFIL** (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 52,2 M€ fin 2021. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est en deuxième position avec un encours de 50,6 M€.

Le **groupe BPCÉ** (Caisse d’Epargne et Crédit Foncier) dispose également d’une part importante de l’encours avec 43,8 M€ suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 32,6 M€. Viennent ensuite la **Banque des territoires** anciennement CDC (16 M€), la **Société Générale** (15,7 M€), le **Crédit Coopératif** (11,4 M€) et la **NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4,6 M€). Les autres banques occupent des places plus modestes.



▪ **Structure de la dette**

La part du taux fixe s'établit à 71,96 % de l'encours total. Les taux fixes sont encore privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable. En 2021, 54 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 16,1 M€.

L'encours à taux variable représente 28,04 % de la dette totale. Cette stratégie permet d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts. Le dernier appel d'offre a permis l'intégration d'une part variable plus importante que lors des dernières consultations eu égard aux conditions financières favorables et pour renforcer la diversification de l'encours.

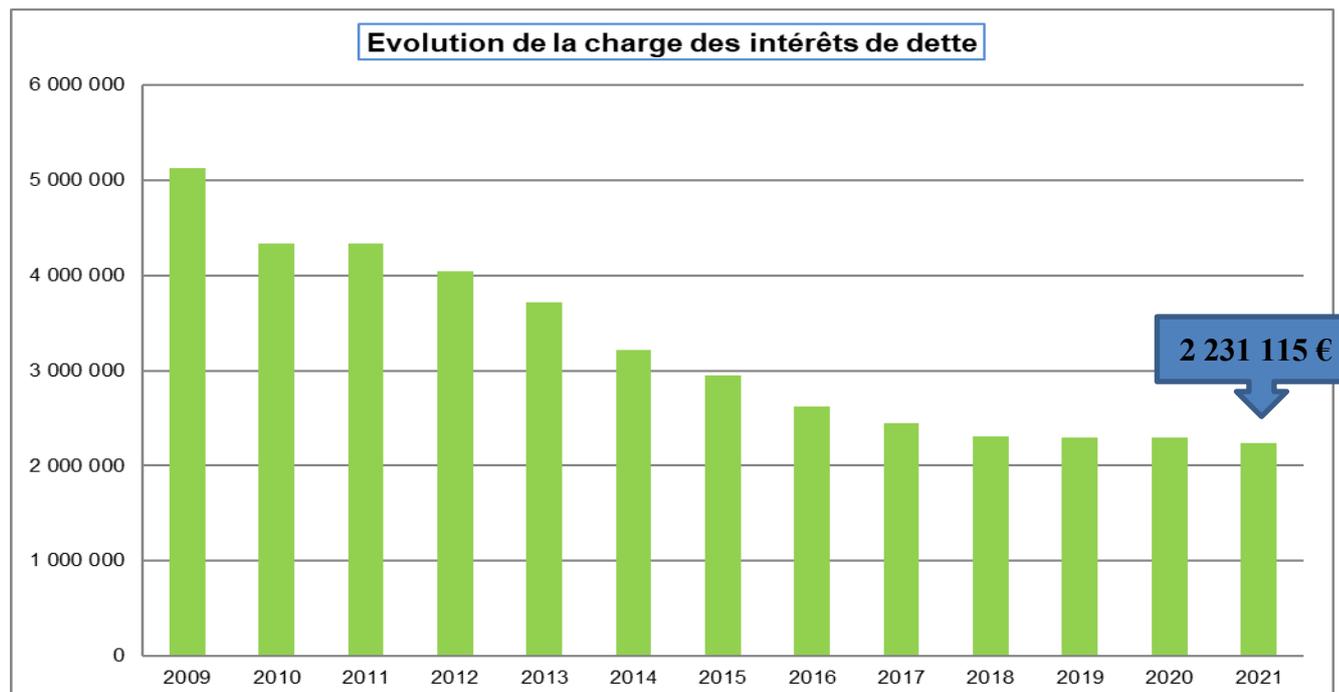
Dette par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	147 069 021 €	64,60%	1,23%
Fixe à phase	16 766 667 €	7,36%	0,61%
Variable	55 068 548 €	24,19%	0,22%
Livret A	8 762 500 €	3,85%	1,50%
Ensemble des risques	227 666 736 €	100,00%	0,95%

▪ **Coût de la dette**

Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **0,95 % marge incluse** au 31 décembre 2021. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014. Il tend à se stabiliser depuis 2018 sous l'effet de l'impact de la nouvelle dette souscrite.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décrue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



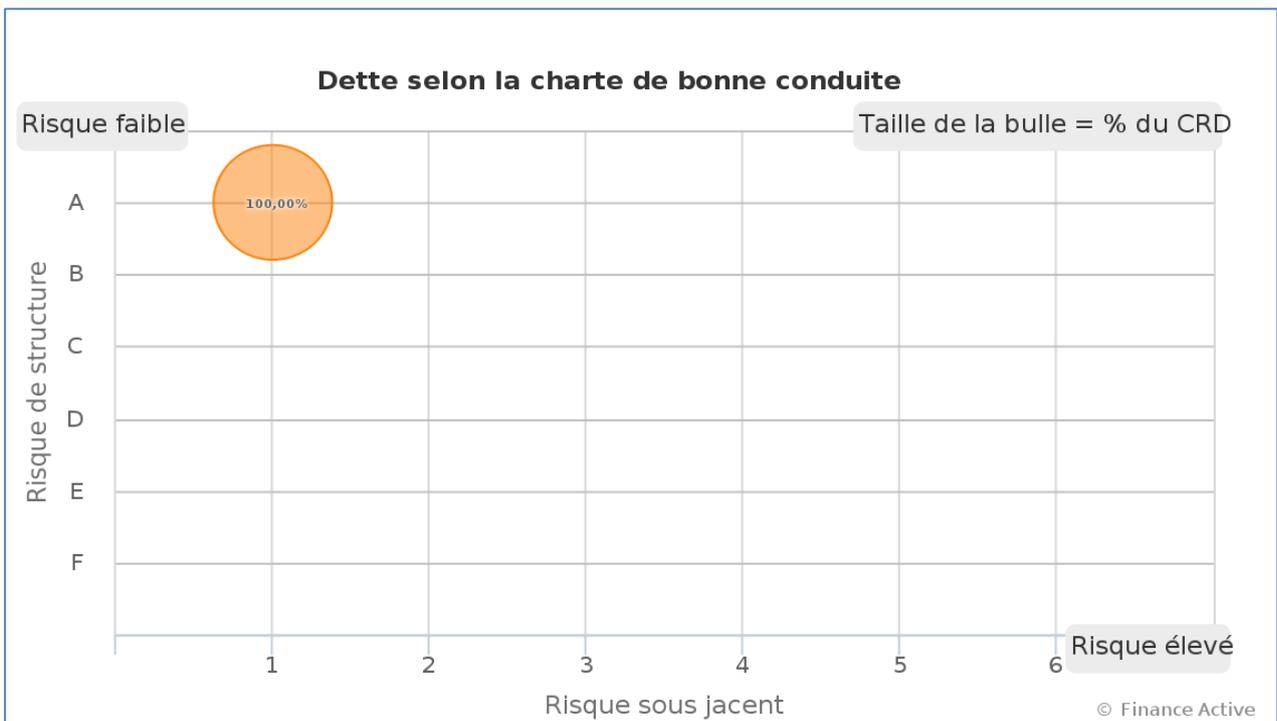
▪ **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

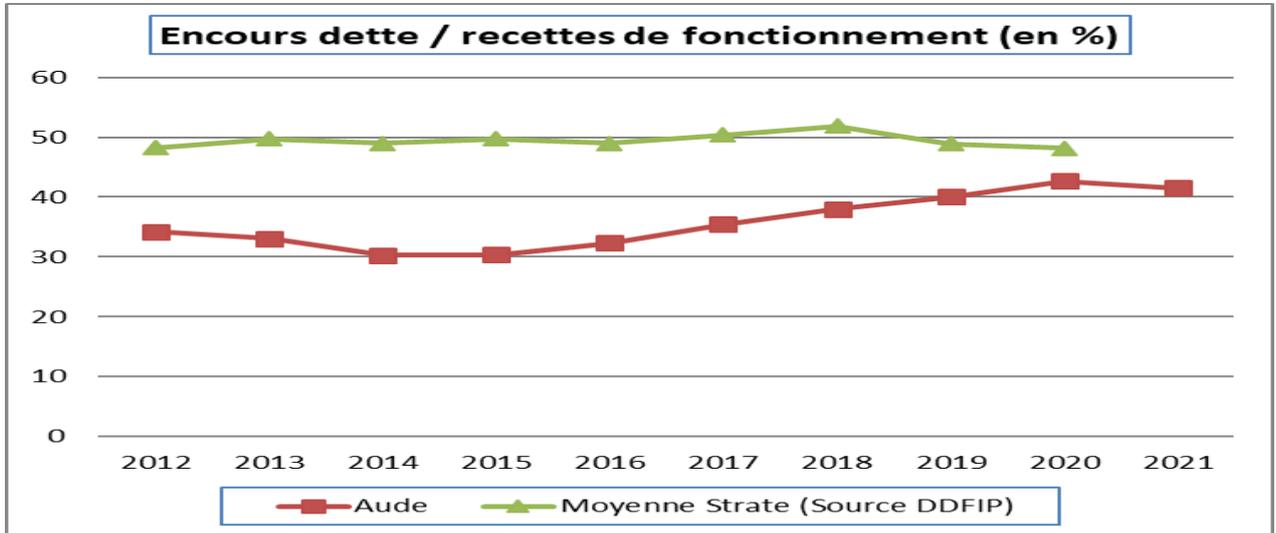
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**



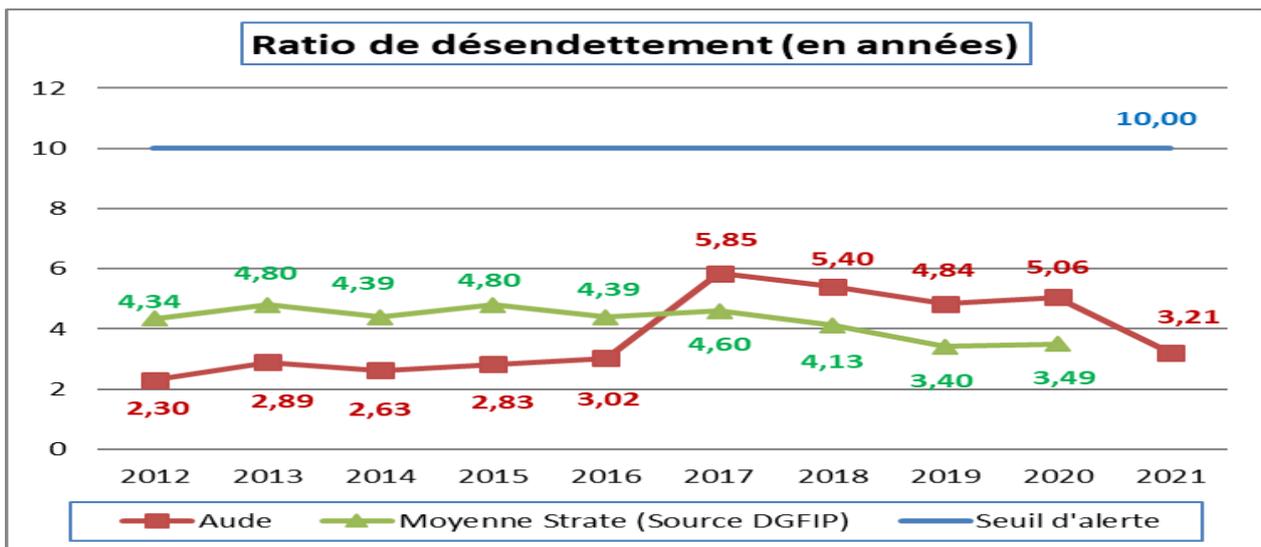
▪ **Principaux ratios de dette**

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par une progression du recours à l'emprunt ces 6 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



Encours de dette / RRF (en %)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aude	34,18	33,04	30,23	30,39	32,36	35,44	37,99	40,02	42,69	41,54
Moyenne Strate (Source DDFIP)	48,22	49,70	48,96	49,70	48,96	50,35	51,85	48,88	48,14	NC

Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute) et une stabilisation en 2020. En 2021, ce ratio diminue fortement pour être porté à 3,21 ans sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute (+ 27,5 M€ en lien avec la progression des recettes de DMTO).



Ratio de désendettement (ans)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aude	2,30	2,89	2,63	2,83	3,02	5,85	5,40	4,84	5,06	3,21
Moyenne Strate (Source DGFIP)	4,34	4,80	4,39	4,80	4,39	4,60	4,13	3,40	3,49	NC

1.3. La gestion de trésorerie en 2021

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2021, le Département disposait de 9 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 7,233 millions d'euros.

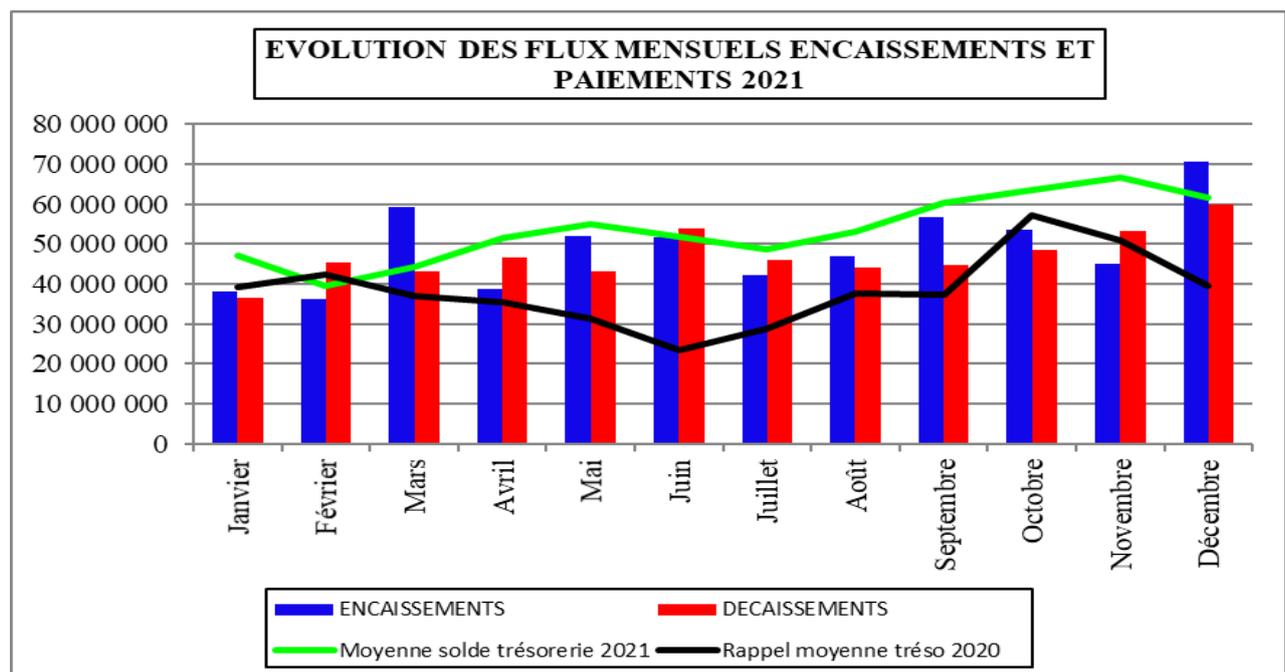
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

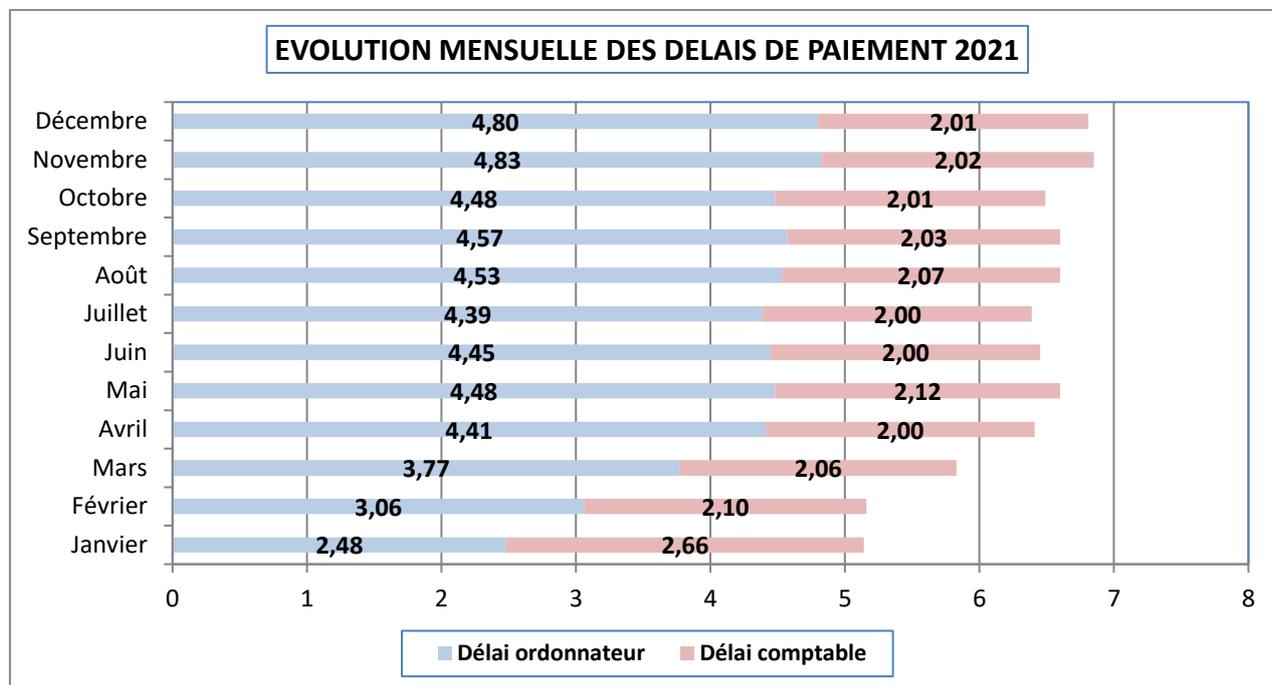
L'exercice 2021 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2021. La courbe en vert représente l'évolution réelle de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2021 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 7 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2022

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2022, la mobilisation de l'emprunt 2022 sera de 36,875 M€ dont 6,875 M€ d'emprunts signés en 2021 et restant à mobiliser afin de poursuivre la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois.

Ainsi, en 2022, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. 2022 verra donc se poursuivre la construction

du Collège Alain à Carcassonne (7,5 M€), le projet de vélo-route du Canal du midi (4,8 M€), l'aménagement de la voie verte de Bram à Montségur pour 1,9 M€ et le programme des investissements routiers (28,2 M€). Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire.

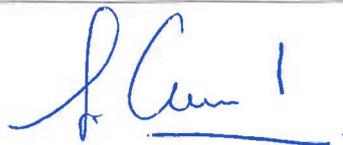
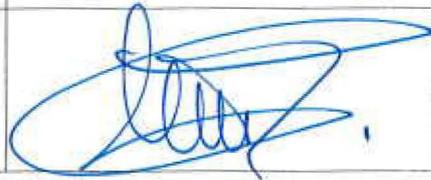
Compte tenu des restes à réaliser 2021 d'un montant de 6,875 M€, l'emprunt maximal sera de 36,875 M€. Les restes à réaliser concernent un prêt auprès d'ARKEA.

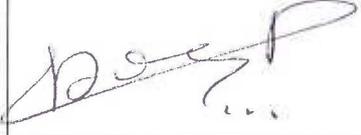
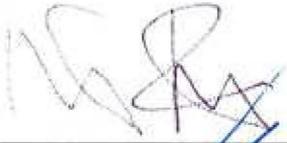
Au vu du besoin de financement prévisionnel pour 2022, un appel d'offres sera lancé pour un montant de 30 000 000 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2022 afin de couvrir une partie du besoin 2022, une deuxième tranche courant octobre 2022 afin d'ajuster le besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché favorable, à la fois en terme quantitatif et en termes de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

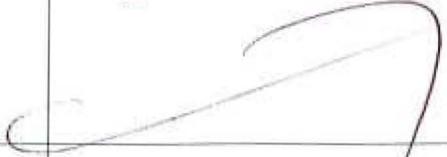
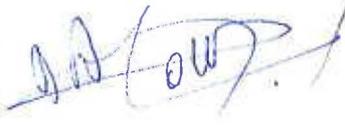
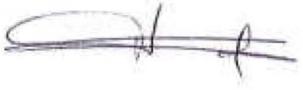
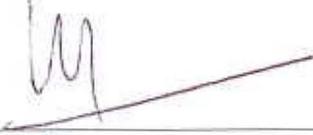
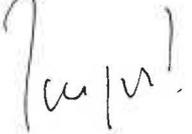
La perspective d'une croissance économique forte favorisée par les politiques de relance budgétaire et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE nous amènera à considérer avec intérêt les offres à taux fixes et à taux variable, source de diversification de l'encours et qui a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale.

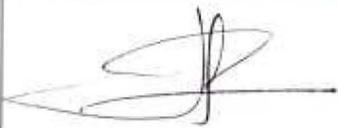
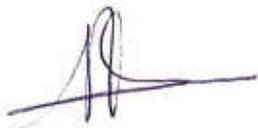
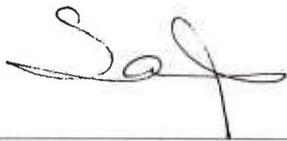
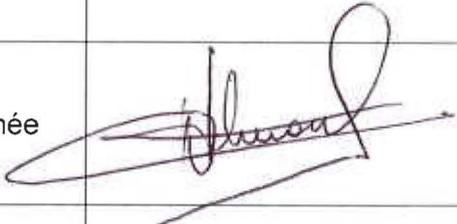
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 21 B

Objet de l'affaire : Délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L3211-2,

VU la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales dont les préconisations, notamment par l'information, visant à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers ;

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégations à la Présidente du Conseil départemental ;

CONSIDERANT qu'il apparaît ainsi indispensable de préciser le champ des délégations à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie telles que prévues dans la délibération du 1^{er} juillet 2021 ;

VU l'avis favorable émis par la commission ressources et du dialogue social ;

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental ;

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

DONNE DELEGATION en matière d'emprunt et de trésorerie à la Présidente du Conseil départemental pour :

1/ Procéder à la réalisation des emprunts, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 30 000 000 €

maximum pour 2022 et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations pour des emprunts nouveaux ou de refinancement (dont les consultations réalisées par l'intermédiaire de plateformes de financement) seront finalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue.
- Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- L'encours de dette envisagé pour fin 2022 s'élèverait à 241,9 M€.
- Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
 - la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - Durée long terme maximum de 40 ans.
- Les offres à retenir et à conclure seront les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser. La Présidente du Conseil départemental est ainsi habilitée à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment.
- Les options à exercer à l'initiative de la Présidente du Conseil départemental seront celles prévues par le contrat de prêt, notamment celles visant à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement.
- Tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus pourra être conclu.

2/ Optimiser la gestion des emprunts, pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pourront être décidées.
- Il pourra être procédé au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et tout contrat de prêt de substitution pourra éventuellement être contracté pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent.
- Il pourra être procédé à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

- Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.
- La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
- Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, la Présidente du Conseil départemental est habilitée à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3/ Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et prendre les décisions de placements de trésorerie selon les modalités et limites suivantes :

- Jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, la Présidente du Conseil départemental, pourra :

- Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros),
- Prendre les décisions de placement de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

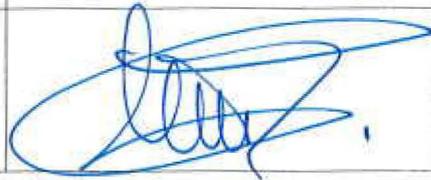
La Présidente du Conseil départemental,

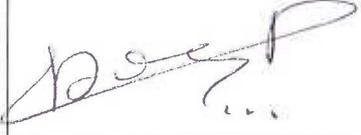
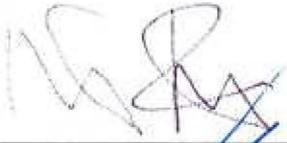


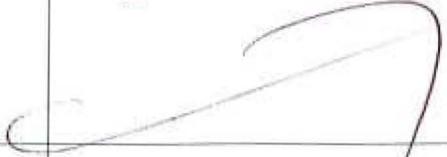
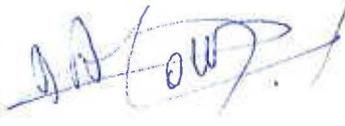
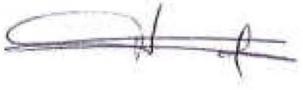
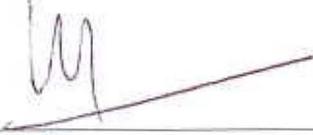
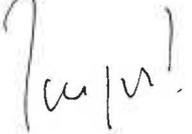
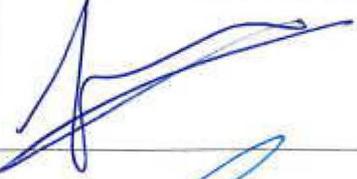
Hélène Sandragne

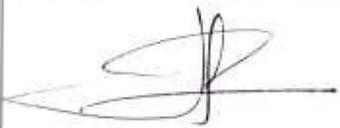
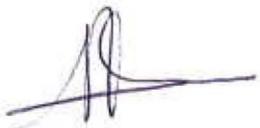
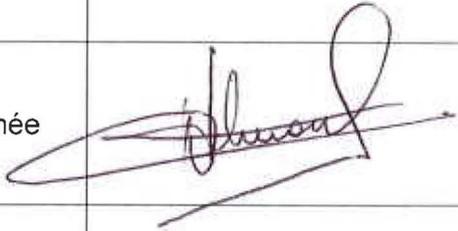
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Autorisations de programme et Budget primitif 2022 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyse
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

Ce projet reprend les résultats 2021 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire départemental d'analyse

Le laboratoire départemental d'analyse de l'Aude assure plusieurs missions au sein du Département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage (secteur de la santé animale), assurer la sécurité des produits de la chaîne alimentaire, (secteur hygiène alimentaire) et enfin celle de surveiller la qualité de l'environnement et plus spécialement le suivi sanitaire de l'eau (secteur hydrologie).

Les missions du laboratoire départemental d'analyse concernent :

- le programme « santé animale » comprenant :
 - des analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - des analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - des analyses d'aide au diagnostic.

- le programme « hygiène alimentaire » comprenant :
 - des analyses de microbiologie,
 - des recherches de Trichines,
 - des audits de cuisines.

- le programme « hydrologie » comprenant :
 - des analyses de chimie des eaux,
 - des analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2022

Le vote du compte administratif 2021 du laboratoire départemental d'analyse fait apparaître un excédent d'investissement de 23 121,92 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2022.

Le budget primitif 2022 s'élève à la somme de 2 357 134,08 € en mouvements budgétaires dont 1 961 756 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 543 256,00	1 938 634,08
Opérations d'ordre	30 000,00	0,00
Virement à la section d'investissement	365 378,08	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 938 634,08	1 938 634,08
Crédits nouveaux	418 500,00	0,00
Reprise du résultat 2021 (R001)	0,00	23 121,92
Opérations d'ordre	0,00	30 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	365 378,08
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	418 500,00	418 500,00
TOTAL BP 2022	2 357 134,08	2 357 134,08

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes sont en hausse par rapport au budget 2021 de 0,37 M€, soit 23,74 %. Cette hausse concerne la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal pour un montant de 1,51 M€ (+ 33,18 %). La recette donne lieu à l'inscription d'une dépense du même montant sur le budget principal. Cette recette d'équilibre représente 77,99 % (contre 74,32 % en 2021) des produits de fonctionnement du laboratoire départemental d'analyse. Les recettes relatives à l'activité propre du laboratoire, soit 0,43 M€, sont identiques à 2021. Elles proviennent principalement des produits relatifs aux taxes d'analyses complétées par l'activité d'audit et de formation externe.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Aménagement et attractivité du territoire	1 413 642,40	1 565 363,03	1 382 478,46	1 937 034,08
Prise en charge du déficit du budget annexe	985 753,04	1 135 363,03	966 514,94	1 512 034,08
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	427 889,36	430 000,00	415 963,52	425 000,00
Administration générale	55,15	0,00	1,80	1 600,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 413 697,55	1 565 363,03	1 382 480,26	1 938 634,08
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 413 697,55	1 565 363,03	1 382 480,26	1 938 634,08

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire départemental d'analyse sont quasi identiques au budgétisé 2021 et se portent à 1 543 256 €.

Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire concernent essentiellement les analyses PCR et les fonctions sous traitées (responsable qualité et responsable métrologie). Ces crédits sont stables par rapport à l'exercice précédent à hauteur de 0,31 M€.

Les charges d'administration générale s'élèvent à 1 228 556 € avec comme principal poste de dépenses les crédits relatifs aux ressources humaines qui sont stables (1,14 M€). Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications s'élèvent à 14 200 €, en légère baisse (- 2 800 €). Les charges courantes et de maintenance bâtementaires sont stables (69 650 €).

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Aménagement et attractivité du territoire	300 986,37	314 613,68	270 717,77	314 700,00
Administration générale	1 094 626,75	1 227 439,32	1 088 558,84	1 228 556,00
Ressources humaines	1 018 920,65	1 140 703,00	1 009 415,84	1 144 706,00
Systèmes d'information et télécommunication	13 105,92	17 000,00	14 995,22	14 200,00
Logistique et patrimoine	62 600,18	69 736,32	64 147,78	69 650,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 395 613,12	1 542 053,00	1 359 276,61	1 543 256,00
Opérations d'ordre	18 084,43	23 310,03	23 203,65	395 378,08
Amortissements	18 084,43	23 310,03	23 203,65	30 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	365 378,08
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 413 697,55	1 565 363,03	1 382 480,26	1 938 634,08

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes de la section d'investissement proviennent de l'excédent reporté (0,02 M€) et des opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements (0,03 M€) et le virement de la section de fonctionnement (0,37 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Administration générale (R001)	0,00	34 189,97	0,00	23 121,92
INVESTISSEMENT REEL	0,00	34 189,97	0,00	23 121,92
Opérations d'ordre	18 084,43	23 310,03	23 203,65	395 378,08
Amortissements	18 084,43	23 310,03	23 203,65	30 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	365 378,08
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 084,43	57 500,00	23 203,65	418 500,00

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire départemental d'analyse sont en augmentation pour atteindre 0,4 M€. Les investissements relatifs aux activités du laboratoire augmentent de 0,3 M€ pour le renouvellement progressif de divers appareils vétustes. Les investissements bâtementaires s'élèvent à 0,1 M€ et correspondent au démarrage des travaux d'aménagement de locaux techniques. Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Aménagement et attractivité du territoire	21 810,84	43 500,00	34 271,70	313 500,00
Administration générale	5 907,93	14 000,00	0,00	105 000,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunication	5 907,93	9 000,00	0,00	5 000,00
Logistique et patrimoine	0,00	5 000,00	0,00	100 000,00
INVESTISSEMENT REEL	27 718,77	57 500,00	34 271,70	418 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 718,77	57 500,00	34 271,70	418 500,00

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter une autorisation de programme 2022 d'un montant de 0,45 M€ pour la période 2022 - 2023 destinée à financer l'acquisition de matériel et d'outillage technique permettant l'analyse de perturbateurs endocriniens dans le cadre du suivi de la qualité des eaux (méthodes séparatives). Cet investissement a un caractère structurant pour les missions de soutien à l'agriculture et aux professionnels des métiers de l'eau.

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
H Aménagement Attractivité du territoire	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Total Général	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2022 et des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 0,45 M€ avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 0,45 M€ telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 1 512 034,08 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
H Aménagement Attractivité du territoire	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Total Général	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Programme

H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **450 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **450 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **450 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme								
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	2026
Total action - H51 - Santé animale et prévention des calamités					450 000 €	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
H51	Acquisition matériel			23	450 000,00	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL					450 000 €	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 22 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de voter des autorisations de programme 2022 pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2022-2023 pour le programme agriculture et pêche,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de voter, pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses l'autorisation de programme d'un volume de 450 000 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 450 000 € telle que présentée en annexe 2,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
H Aménagement Attractivité du territoire	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Total Général	450 000,00	250 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

Programme

H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 450 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 450 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 450 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme								
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025	2026
Total action - H51 - Santé animale et prévention des calamités					450 000 €	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
H51	Acquisition matériel			23	450 000,00	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL					450 000 €	250 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

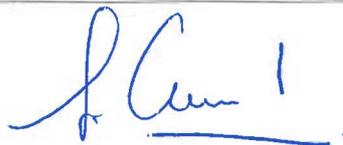
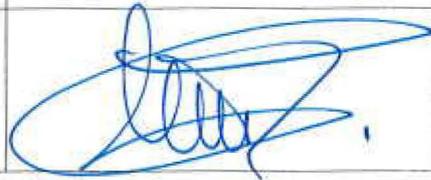
Affiché le 15/04/2022

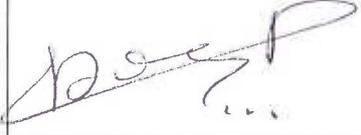
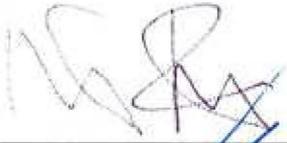
SLOW

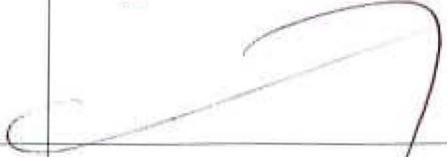
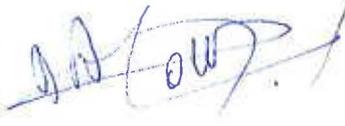
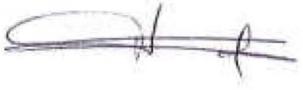
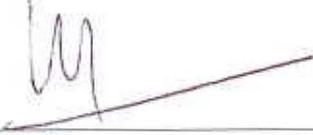
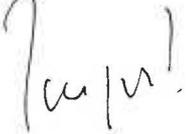
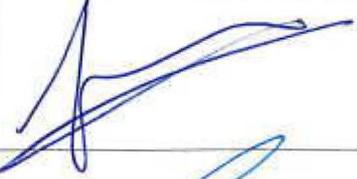
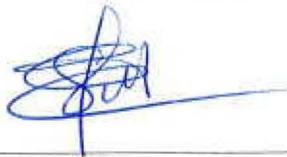
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

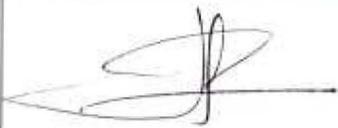
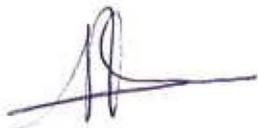
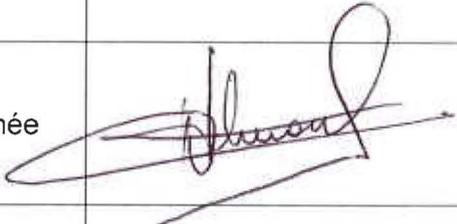
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 22 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

DECIDE :

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses en recettes et en dépenses à 2 357 134,08 € soit 1 938 634,08 € en section de fonctionnement et 418 500 € en section d'investissement,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

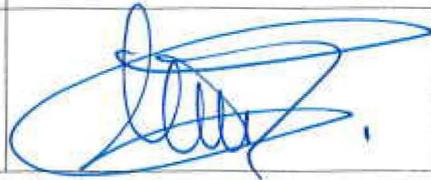
Affiché le 15/04/2022

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

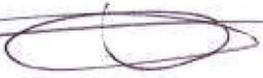
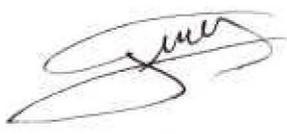
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

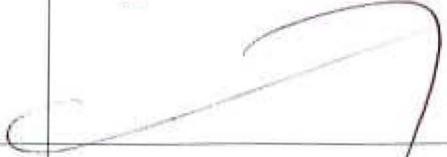
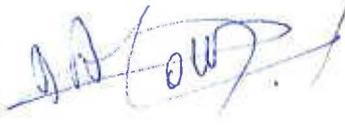
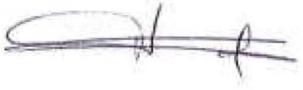
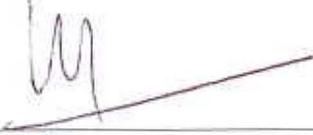
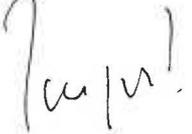
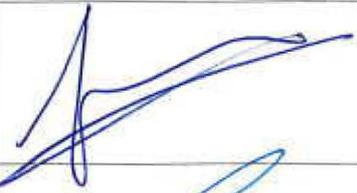
Reçu en préfecture le 15/04/2022

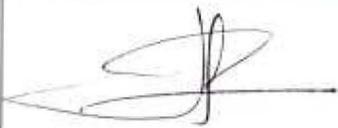
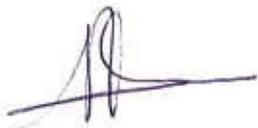
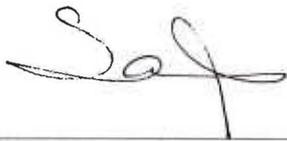
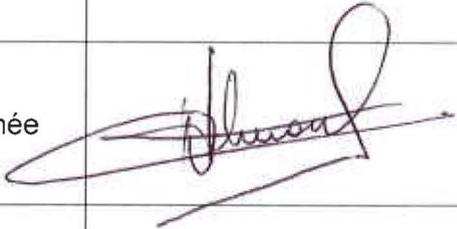
Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B21-BF

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Autorisation de programme et budget primitif 2022 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Ce projet reprend les résultats 2021 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (SATESE)

Les missions du SATESE sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations relevant du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de développement des connaissances sur le Département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou EPCI autois.

2. Le budget primitif 2022

Le vote du compte administratif 2021 fait apparaître un excédent d'investissement de 13 299,05 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2022.

Le budget primitif 2022 s'élève à la somme de 1 167 251,95 € en mouvements budgétaires dont 1 124 451 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 092 351,00	1 111 151,95
Opérations d'ordre	28 000,00	12 000,00
Virement à la section d'investissement	2 800,95	0,00
FUNCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 123 151,95	1 123 151,95
Crédits nouveaux	32 100,00	0,00
Reprise du résultat 2020 (R001 et 1068)	0,00	13 299,05
Opérations d'ordre	12 000,00	28 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 800,95
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	44 100,00	44 100,00
TOTAL BP 2022	1 167 251,95	1 167 251,95

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes :

Les recettes réelles du budget annexe du SATESE sont quasi stables (+ 4 316,95 €) par rapport au montant budgétisé en 2021. Elles s'élèvent à un total de 1,11 M€ sur l'exercice. La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal est en hausse (+ 12 550,95 €) pour s'établir à 590 251,95 €. Cette recette d'équilibre représente 53,12 % (contre 52,19 % en 2021) des produits de fonctionnement.

Les recettes relatives à l'activité du service sont en baisse par rapport à celles de 2021 et s'établissent à 0,52 M€. Elles correspondent à des participations de l'Agence de l'Eau à hauteur de 0,27 M€ pour les missions d'assistance technique et les missions transversales, à la facturation de travaux et interventions aux collectivités pour 0,14 M€ (participations des

communes dans le cadre de conventions : recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'autosurveillance et prestation défense incendie) et au remboursement de la mise à disposition de personnel à l'agence technique départementale (ATD) pour 0,11 M€.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour un montant de 0,01 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Environnement et prévention des risques	1 024 851,64	1 106 835,00	992 848,55	1 110 251,95
Prise en charge du déficit du budget annexe	403 242,67	577 701,00	462 702,46	590 251,95
Activité du service eau et assainissement	621 608,97	529 134,00	530 146,09	520 000,00
Administration générale	1,13	0,00	607,50	900,00
Ressources humaines	1,13	0,00	43,84	900,00
Budget et finances	0,00	0,00	563,66	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 024 852,77	1 106 835,00	993 456,05	1 111 151,95
Opérations d'ordre	8 710,00	10 866,00	10 433,00	12 000,00
Amortissements	8 710,00	10 866,00	10 433,00	12 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 033 562,77	1 117 701,00	1 003 889,05	1 123 151,95

- Les dépenses :

Les dépenses réelles sont quasi stables (+ 1 650 €) pour s'établir à 1,09 M€.

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 869 036 € dont 77,30 % concernent les charges de personnel (0,84 M€). Elles sont en très légère hausse de 0,30 % en lien avec le glissement vieillissement technicité (GVT), car les effectifs sont stables. Les charges relatives aux systèmes d'information et de télécommunication diminuent légèrement (- 900 €) pour s'établir à 6 800 € correspondant aux frais de maintenance du logiciel de gestion du service et des abonnements de téléphonie mobile. Les charges à caractère général sont comparables au budget 2021 (15 300 €), et recouvrent principalement les frais de gestion des véhicules.

Quant aux crédits dédiés à l'activité propre du budget annexe, ils sont identiques à ceux de 2021 pour s'élever à 0,22 M€ comprenant essentiellement les frais d'analyse des eaux résiduaires, l'achat de vêtements de travail, la maintenance et la réparation du matériel, l'achat de petits outillages ainsi que les remboursements de frais à la collectivité de rattachement.

Enfin, les opérations d'ordre sont composées des charges d'amortissement (+ 1 000 €) pour 0,03 M€ et du virement à la section d'investissement de 2 800,95 €.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Environnement et prévention des risques	183 351,03	223 315,00	210 931,96	223 315,00
Administration générale	829 288,64	867 386,00	768 015,70	869 036,00
Ressources humaines	808 796,08	841 886,00	751 558,52	844 436,00
Budget et finances	2 849,03	2 500,00	179,47	2 500,00
Systèmes d'information et télécommunications	5 850,62	7 700,00	5 768,79	6 800,00
Logistique et patrimoine	11 792,91	15 300,00	10 508,92	15 300,00
 FONCTIONNEMENT REEL	1 012 639,67	1 090 701,00	978 947,66	1 092 351,00
Opérations d'ordre	20 923,10	27 000,00	24 941,39	30 800,95
Amortissements	20 923,10	27 000,00	24 941,39	28 000,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	2 800,95
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 033 562,77	1 117 701,00	1 003 889,05	1 123 151,95

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

En investissement, les recettes proviennent de la reprise du résultat d'un montant de 13 299,05 € et des opérations d'ordre avec les amortissements (28 000 €) et le virement de la section de fonctionnement (2 800,95 €).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Environnement et prévention des risques	12 064,00	10 000,00	0,00	0,00
Administration générale (R001)	0,00	23 207,59	0,00	13 299,05
 INVESTISSEMENT REEL	12 064,00	33 207,59	0,00	13 299,05
Opérations d'ordre	20 923,10	27 000,00	24 941,39	30 800,95
Amortissements	20 923,10	27 000,00	24 941,39	28 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	2 800,95
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 987,10	60 207,59	24 941,39	44 100,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 32 100 € sont en baisse (- 17 241,59 €).

Les investissements relatifs à l'activité du service sont identiques à 2021 (17 100 €) et concernent l'acquisition et le renouvellement des matériels techniques (mesure de débit, préleveur, appareil de recherche de fuite). Les dépenses de moyens généraux (15 000 €) correspondent au remplacement de véhicules vétustes et baissent de 4 000 €.

Quant aux amortissements des subventions d'équipement reçues, le montant est en hausse (+ 2 000 €) soit 0,01 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Environnement et prévention des risques	12 897,85	17 100,00	8 583,60	17 100,00
Administration générale	16 772,73	32 241,59	15 833,33	15 000,00
Budget et finances	0,00	13 241,59	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	16 772,73	19 000,00	15 833,33	15 000,00
INVESTISSEMENT REEL	29 670,58	49 341,59	24 416,93	32 100,00
Opérations d'ordre	8 710,00	10 866,00	10 433,00	12 000,00
Amortissements	8 710,00	10 866,00	10 433,00	12 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38 380,58	60 207,59	34 849,93	44 100,00

2.3. Les autorisations de programme

Je vous propose de voter une autorisation de programme en 2022 d'un montant de 30 000 € pour l'acquisition de véhicules :

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
G Environnement et prévention des risques	0	0	0	0	0
G1 Eau	0	0	0	0	0
K - Administration générale	30 000	15 000	15 000	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	30 000	15 000	15 000	0	0
Total général	30 000	15 000	15 000	0	0

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2022 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2022 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 30 000 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 30 000 € telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'exploitation prévisionnel par le budget principal d'un montant de 590 251,95 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 - Echancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
G Environnement et prévention des risques	0	0	0	0	0
G1 Eau	0	0	0	0	0
K - Administration générale	30 000	15 000	15 000	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	30 000	15 000	15 000	0	0
Total général	30 000	15 000	15 000	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	30 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	30 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	30 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement			
		Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	> 2024
Total action K41 - Moyens courants des services			30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €
TOTAL			30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B23-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 23 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – autorisation de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B23-BF

DECIDE

- de voter, pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, l'autorisation de programme avec son échéancier prévisionnel, pour un montant de 30 000 € concernant le programme K4 Logistique et patrimoine, telle que présentée en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 30 000 € conformément à l'annexe 2, ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 - Echancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
K - Administration générale	30 000	15 000	15 000	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	30 000	15 000	15 000	0	0
Total général	30 000	15 000	15 000	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	30 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	30 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	30 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement			
		Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services			30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €
TOTAL			30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

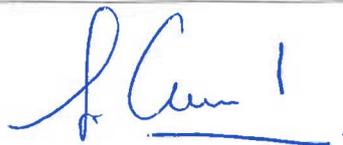
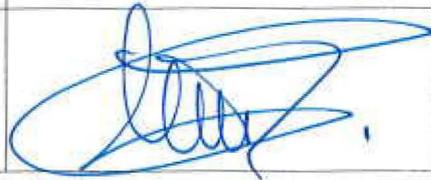
Reçu en préfecture le 15/04/2022

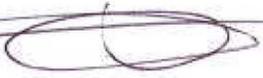
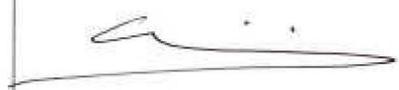
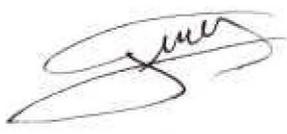
Affiché le 15/04/2022 

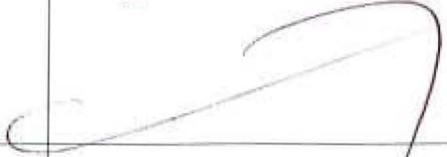
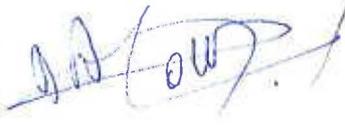
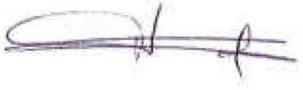
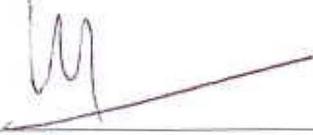
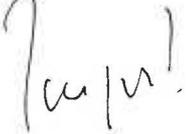
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B23-BF

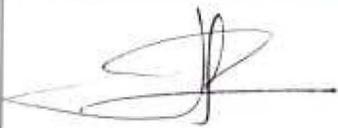
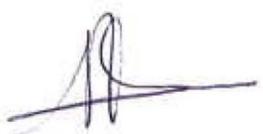
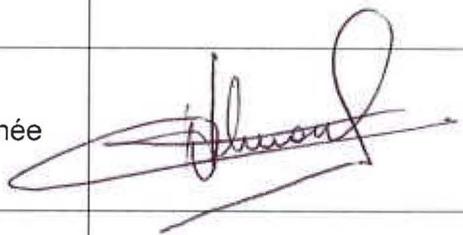
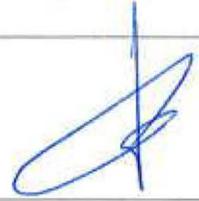
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B23-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 23 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDÉRANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

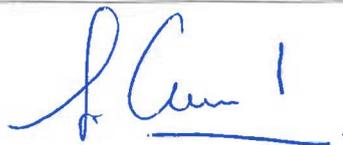
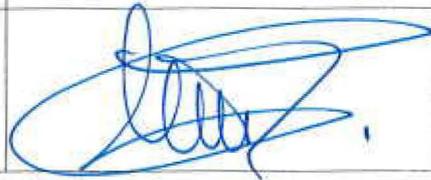
- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement en recettes et en dépenses à 1 167 251,95 € soit 1 123 151,95 € en section de fonctionnement et 44 100,00 € en section d'investissement.

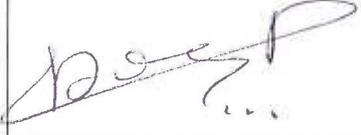
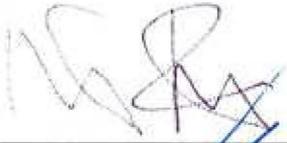
La Présidente du Conseil départemental,

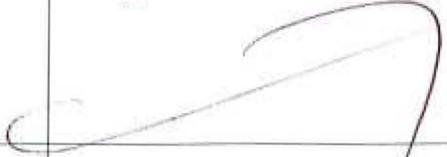
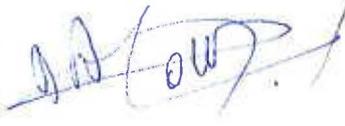
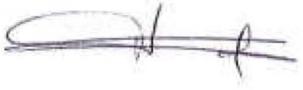
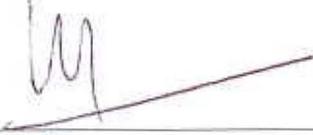
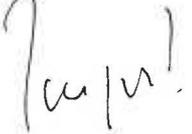


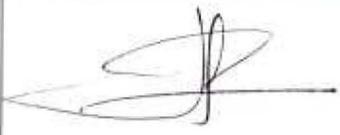
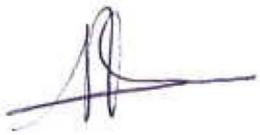
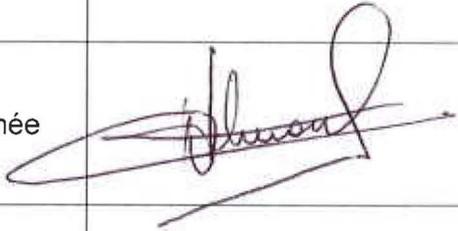
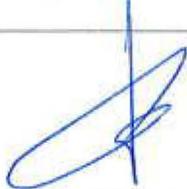
Hélène Sandragé

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022**Liste d'émargement**

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Autorisations de programme et Budget primitif 2022 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 27 octobre 2017 intégrant le budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental à partir de l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

Ce projet reprend les résultats 2021 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de flottes de véhicules (Atelier et Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

L'Atelier est chargé de la gestion de flotte de véhicules. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant ne dépendant pas des divisions territoriales, les interventions curatives et préventives, les contrôles réglementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le Magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section Radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section Exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale.

La section Exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure les activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier. L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions du laboratoire routier départemental ont été intégrées au budget annexe du parc départemental.

Le laboratoire routier assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur dossiers et vérifie les pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et techniciens.

2. Le budget primitif 2022

Le vote du compte administratif 2021 fait apparaître un excédent d'investissement de 3 499 517,31 € qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget pour 2022.

Ce projet s'élève à la somme de 12 219 649,31 € en mouvements budgétaires dont 11 179 649,31 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 451 056,00	7 491 056,00
Opérations d'ordre	1 040 000,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	7 491 056,00	7 491 056,00
Crédits nouveaux	4 728 593,31	189 076,00
Reprise du résultats 2020 (R001)		3 499 517,31
Opérations d'ordre		1 040 000,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	4 728 593,31	4 728 593,31
TOTAL BP 2022	12 219 649,31	12 219 649,31

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes

Elles s'élèvent à un montant de 7,5 M€.

Les recettes liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier, d'un montant de 6,84 M€, proviennent très majoritairement des facturations au Département (prestations intra). Les facturations concernent la location de matériels divers auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités (4,37 M€), la réalisation de travaux d'entretien (enduits superficiels d'usure, signalisation horizontale, dépendances vertes), les interventions pour la viabilité hivernale (2,19 M€) et les prestations du laboratoire routier (0,29 M€). Ces dernières sont pratiquement identiques à celles de l'année 2021 (- 0,01 M€).

Le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à 1 409 €, en lien avec les dépenses d'entretien acquittées en 2021.

La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal augmente très légèrement de 0,02 M€ pour s'établir à 642 147,00 €. La recette d'équilibre représente 8,6 % des produits de fonctionnement (8,04 % en 2021).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Parc départemental et laboratoire routier	6 959 743,95	7 487 747,00	7 206 080,36	7 487 147,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	236 608,41	626 747,00	417 813,49	642 147,00
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	6 723 135,54	6 861 000,00	6 788 266,87	6 845 000,00
Administration générale	776,18	1 701,79	2 783,26	3 909,00
Ressources humaines	14,68	0,00	55,27	2 500,00
Budget et finances	761,50	1 701,79	2 727,99	1 409,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 960 520,13	7 489 448,79	7 208 863,62	7 491 056,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 960 520,13	7 489 448,79	7 208 863,62	7 491 056,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement du parc départemental / laboratoire routier sont en augmentation (0,14 M€) comparé à l'exercice 2021 et s'établissent à 6,45 M€.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier s'élèvent à 3,99 M€, soit une augmentation de 0,15 M€. Ces dépenses concernent la fourniture de carburant, de pièces détachées et divers accessoires liés à l'entretien des véhicules et engins, de matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation et la prime d'assurance de la flotte de véhicules « orange ».

Les dépenses d'administration générales sont à peu près identiques à 2021 (2,45 M€).

Les charges de personnel s'élèvent à 2,3 M€, les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications se portent à 7 100 € et les charges à caractère générales (logistique et patrimoine) à 0,14 M€.

Les charges exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de 12 700 €.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les charges d'amortissement sont en baisse de 0,14 M€ pour l'exercice 2022.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Parc départemental et laboratoire routier	3 602 335,97	3 852 000,00	3 829 291,14	3 999 100,00
Administration générale	2 284 830,65	2 459 448,79	2 299 241,27	2 451 956,00
Ressources humaines	2 184 185,34	2 293 006,00	2 194 062,85	2 293 006,00
Budget et finances	1 060,43	12 992,79	399,03	12 700,00
Systèmes d'information et télécommunications	6 638,47	14 300,00	4 358,34	7 100,00
Logistique et patrimoine	92 946,41	139 150,00	100 421,05	139 150,00
FONCTIONNEMENT REEL	5 887 166,62	6 311 448,79	6 128 532,41	6 451 056,00
Opérations d'ordre	1 073 353,51	1 178 000,00	1 080 331,21	1 040 000,00
Amortissements	1 073 353,51	1 170 600,00	1 072 931,21	1 040 000,00
Cession	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 960 520,13	7 489 448,79	7 208 863,62	7 491 056,00

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

Les recettes réelles de l'exercice sont globalement en hausse (+ 0,26 M€) du fait de la progression des excédents en investissement sur 2021, d'un montant de 3,5 M€. Le remboursement au titre du FCTVA s'élève à 0,19 M€ en lien avec les dépenses d'immobilisation de l'année précédente.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
FCTVA	205 775,48	179 645,44	179 645,44	189 076,00
Administration générale (R001)	0,00	3 344 496,81	0,00	3 499 517,31
INVESTISSEMENT REEL	205 775,48	3 524 142,25	179 645,44	3 688 593,31
Opérations d'ordre	1 073 353,51	1 178 000,00	1 080 331,21	1 040 000,00
Amortissements	1 073 353,51	1 170 600,00	1 072 931,21	1 040 000,00
Cession	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 279 128,99	4 702 142,25	1 259 976,65	4 728 593,31

- Les dépenses :

Globalement, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,26 M€ par rapport au budget 2021.

Pour un total de 1 M€, les investissements relatifs à l'activité du parc départemental / laboratoire routier concernent l'acquisition de matériels roulants pour 850 000 € (7 véhicules légers, 6 fourgons d'intervention, 2 camions et 2 tractopelles).

De plus, des travaux sur les bâtiments affectés au service sont prévus à hauteur de 0,25 M€, dont 0,15 M€ pour les travaux de toitures et 0,10 M€ pour les travaux de mise aux normes des réseaux sur le site de Carcassonne

Les crédits non affectés de la section d'investissement qui participent de l'équilibre budgétaire s'élèvent à 3,38 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022
Parc départemental et laboratoire routier	1 094 949,05	1 105 800,00	1 096 584,81	1 098 000,00
Administration générale	0,00	3 596 342,25	8 371,34	3 630 593,31
Budget et finances	0,00	2 701 116,37	0,00	3 380 593,31
Logistique et patrimoine	0,00	895 225,88	8 371,34	250 000,00
INVESTISSEMENT REEL	1 094 949,05	4 702 142,25	1 104 956,15	4 728 593,31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 094 949,05	4 702 142,25	1 104 956,15	4 728 593,31

2.3. Les autorisations de programme

Je vous propose de voter une autorisation de programme en 2022 d'un montant de 1 M€ pour la période 2022 - 2023 destinés à financer les travaux de mise aux normes des réseaux pour le bâtiment de la division territoriale de Carcassonne pour 0,15 M€ et pour l'acquisition de matériels roulants pour 0,85 M€.

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
I - Réseau routier et mobilité	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K - Administration générale	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	1 000 000,00	950 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2022 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2022 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier :

- le vote des autorisations de programme d'un montant de 1 M€ avec leurs échéanciers prévisionnels tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 1 M€ telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 642 147,00€.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
I - Réseau routier et mobilité	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K - Administration générale	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	1 000 000,00	950 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **850 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **850 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **850 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
I17 - Activité du par et du laboratoire routier				850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I17 - Activité du par et du laboratoire routier	Matériels roulants	21	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **150 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **150 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **150 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
K42- Gestion du patrimoine immobilier	Travaux bâtiment	21	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B24-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 24 A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT qu'il convient de voter des autorisations de programme 2022 pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2022-2023 et pour les travaux de mise aux normes des réseaux pour le bâtiment de la division territoriale de Carcassonne, et pour l'acquisition de matériels roulants.

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLO

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B24-BF

DECIDE :

- de voter les autorisations de programme d'un montant de 1 000 000 € avec leurs échéanciers prévisionnels telles que présentées en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 1 000 000 € telle que présentée en annexe 2,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2022 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
I - Réseau routier et mobilité	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 - Routes	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K - Administration générale	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	1 000 000,00	950 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2022 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **850 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **850 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **850 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
I17 - Activité du par et du laboratoire routier				850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I17 - Activité du par et du laboratoire routier	Matériels roulants	21	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

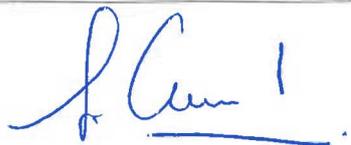
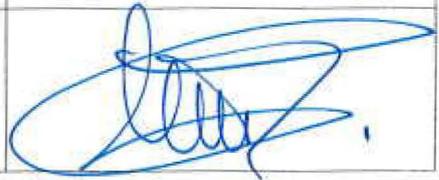
Montant du programme voté : **150 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **150 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **150 000,00 €**

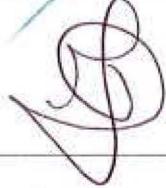
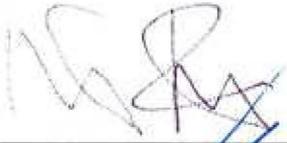
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2022	2023	2024	2025
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				150 000,00 €	100 000 €	50 000 €	0 €	0,00 €	0 €
K42	Entretien et gestion des bât. Tvx réseaux	21	150 000,00	100 000 €	50 000 €	0 €	0,00	0 €	0 €
TOTAL				150 000,00 €	100 000 €	50 000 €	0 €	0,00 €	0 €

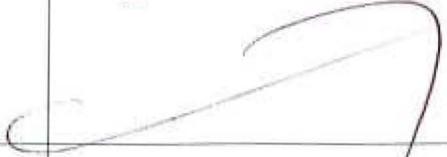
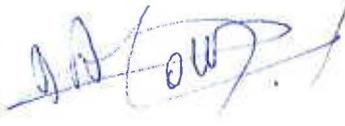
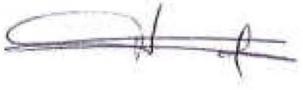
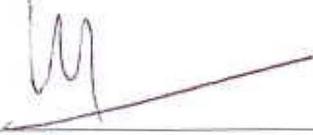
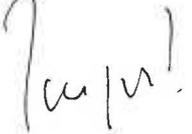
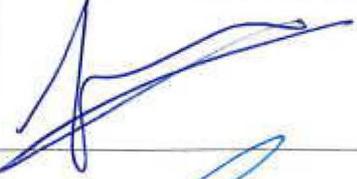
Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

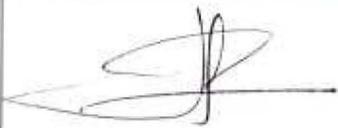
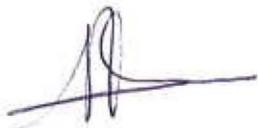
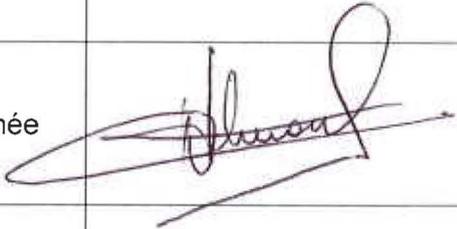
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B24-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 24 B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B24-BF

DECIDE:

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier en recettes et en dépenses à 12 219 649,31 € soit 7 491 056 € en section de fonctionnement et 4 728 593,31 € en section d'investissement.

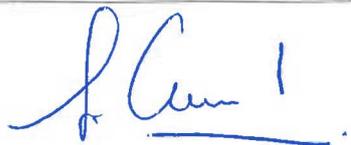
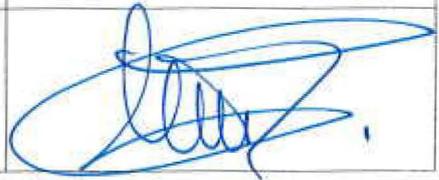
La Présidente du Conseil départemental,

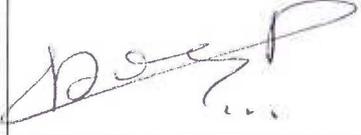
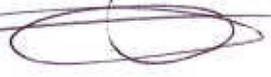
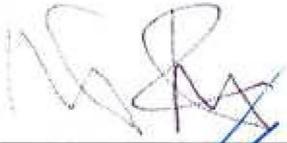


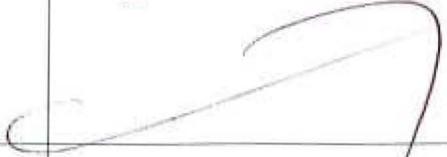
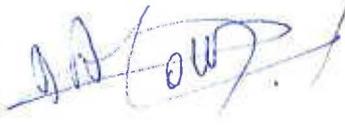
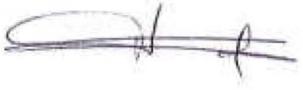
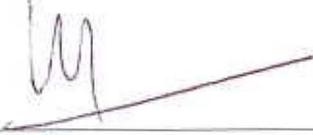
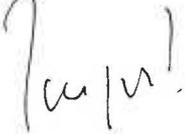
Hélène Sandragé

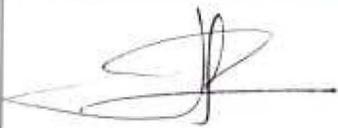
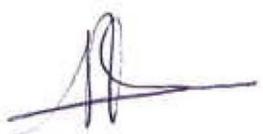
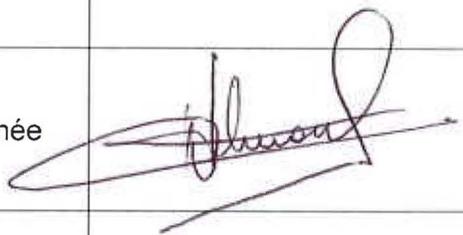
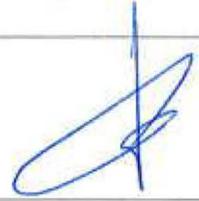
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Budget primitif 2022 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2022 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Ce projet reprend les résultats 2021 tels qu'ils ont été adoptés. Auparavant, je vous rappellerai les missions de ce budget annexe.

1. Les missions de la structure accueil enfance (SAE)

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015 est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupe fonctionnel pour la section d'exploitation, et par chapitre pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la SAE se positionne plus spécifiquement sur les fonctions suivantes :

- accueil et d'accueil d'urgence ;
- observation ;
- conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- orientation.

La SAE est composée de trois sites (Narbonne, Carcassonne et Villeneuve minervoises). Depuis avril 2021, une nouvelle organisation territoriale s'articule autour d'une unité EST (Narbonne) et OUEST (Carcassonne et Villeneuve Minervoises). Cette nouvelle organisation a pour vocation de contribuer à l'harmonisation des pratiques et des outils tout en prenant en compte les spécificités des territoires. Elle doit également favoriser les mutualisations et le dimensionnement des projets (actions, logistique, réflexions...).

La SAE a une capacité d'accueil de 48 places réparties entre Carcassonne (9 places), Narbonne (26 places) et Villeneuve-Minervoises (13 places).

2. Le budget primitif 2022

Le vote du compte administratif 2021 fait apparaître un excédent d'exploitation de 414 642,26 € repris en recettes de la section d'exploitation pour 2022, ainsi qu'un excédent d'investissement de 20 778,34 € repris en recettes de la section d'investissement pour 2022. Par ailleurs, 25 519,14 € de restes à réaliser sont inscrits en dépenses d'investissement sur le budget 2022.

Le projet de budget s'élève à 7 220 997,84 € en mouvements budgétaires et à 7 081 997,84 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	5 916 478,70	5 554 836,44
Reprise du résultat R002	0,00	414 642,26
Opérations d'ordre	96 000,00	43 000,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	6 012 478,70	6 012 478,70
Crédits nouveaux	1 165 519,14	1 091 740,80
Reprise du résultat R001	0,00	20 778,34
Opérations d'ordre	43 000,00	96 000,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	1 208 519,14	1 208 519,14
TOTAL BP 2022	7 220 997,84	7 220 997,84

2.1. La section d'exploitation :

- Les recettes :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Enfance Famille	5 256 952,72	6 195 427,83	6 195 606,65	5 504 155,23
Aide sociale à l'enfance	5 256 952,72	6 195 427,83	6 195 606,65	5 504 155,23
Administration générale	36 084,87	36 892,51	41 322,25	465 323,47
Ressources humaines	29 971,15	32 001,00	34 174,03	41 200,00
Budget et finances	6 113,72	4 891,51	7 148,22	9 481,21
Reprise du résultat R002	0,00	0,00	0,00	414 642,26
EXPLOITATION REEL	5 293 037,59	6 232 320,34	6 236 928,90	5 969 478,70
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	8 644,00	43 000,00
Amortissements	8 644,00	8 644,00	8 644,00	43 000,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 301 681,59	6 240 964,34	6 245 572,90	6 012 478,70

La section d'exploitation est principalement financée par une dotation globale annuelle versée par le budget principal. Au plan budgétaire, cette recette appartient à la catégorie des produits de tarification. Pour 2022, la dotation s'élève à 5 457 119,42 €, en baisse de 487 478,41 € par rapport au budget 2021. Cette baisse s'explique par la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 à hauteur de 414 642,26 €. La dotation est perçue par douzième mensuel.

Les autres recettes issues de la tarification concernent notamment :

- la facturation aux autres départements pour l'accueil des mineurs non accompagnés à la SAE de l'Aude, pour un montant de 47 035,81 €,
- les remboursements de frais de personnel à hauteur de 41 200 €, avec les chèques déjeuners (32 000 €) et la prime inflation (9 200 €),
- le remboursement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'entretien acquittées en 2021, à hauteur de 8 150 €.

- Les dépenses :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Enfance Famille	814 906,38	819 112,13	572 278,56	931 222,70
Aide sociale à l'enfance	814 906,38	819 112,13	572 278,56	931 222,70
Administration générale	4 920 778,12	5 295 950,21	5 031 714,93	4 985 256,00
Ressources humaines	4 530 850,72	4 650 655,00	4 614 997,44	4 652 556,00
Budget et finances	683,06	4 100,00	80,35	4 100,00
Systèmes informat & télécom	9 032,14	11 800,00	8 888,37	9 200,00
Logistique et patrimoine	380 212,20	528 359,87	407 748,77	319 400,00
Reprise du déficit D002	0,00	101 035,34	0,00	0,00
EXPLOITATION REEL	5 735 684,50	6 115 062,34	5 603 993,49	5 916 478,70
Opérations d'ordre	87 007,95	125 902,00	125 901,81	96 000,00
Amortissements	87 007,95	125 902,00	125 901,81	96 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	5 822 692,45	6 240 964,34	5 729 895,30	6 012 478,70

Les dépenses réelles s'élèvent à un montant de 5,92 M€, en diminution de 0,20 M€ par rapport au budget 2021. Cette diminution est à mettre en regard d'une dépense inscrite sur le budget 2021 et relative à la couverture du déficit d'exploitation sur 2020 (0,1 M€).

Les dépenses relatives à l'activité de la SAE comprennent :

- la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui s'élève à 0,93 M€ soit plus 0,11 M€. La hausse tient à une mesure de périmètre, c'est-à-dire le transfert sur les charges d'activité des dépenses précédemment comptabilisées sur l'administration générale.

Les dépenses correspondent essentiellement à l'alimentation (0,32 M€) et l'intervention de prestataires extérieurs pour le ménage (0,19 M€), les locations immobilières (0,09 M€), et diverses fournitures et frais (habillement, transports, fournitures médicales...).

- Les charges à caractère général, à hauteur de 4,98 M€, sont majoritairement constituées des crédits de dépenses de personnel (4,65 M€). Les dépenses de moyens généraux concernent principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,16 M€) et les fluides (0,13 M€). Elles diminuent « facialement » de 0,21 M€ suite au changement de comptabilisation précité (mesure de périmètre).

2.2. La section d'investissement

- Les recettes :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Enfance Famille	0,00	1 123 073,84	742 041,65	1 082 196,80
Aide sociale à l'enfance	0,00	1 123 073,84	742 041,65	1 082 196,80
Administration générale	5 724,95	6 709,81	6 709,81	30 322,34
Budget et finances	5 724,95	6 709,81	6 709,81	9 544,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	0,00	0,00	20 778,34
INVESTISSEMENT REEL	5 724,95	1 129 783,65	748 751,46	1 112 519,14
Opérations d'ordre	87 007,95	125 902,00	125 901,81	96 000,00
Amortissements	87 007,95	125 902,00	125 901,81	96 000,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	92 732,90	1 255 685,65	874 653,27	1 208 519,14

Une subvention du Département à hauteur de 1,08 M€ est nécessaire à l'équilibre de la section au regard des projets d'investissement de l'exercice 2022.

Le remboursement au titre du FCTVA des dépenses d'immobilisations réglées en 2021 est attendu à 9 544 €.

Par ailleurs, au compte administratif 2021, un excédent d'investissement de 20 778,34 € a été constaté, qu'il convient de reprendre en 2022.

- Les dépenses :

	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022
Administration générale	886 936,54	1 247 041,65	77 670,14	1 165 519,14
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	886 936,54	505 000,00	77 670,14	1 165 519,14
Reprise du résultat D001	0,00	742 041,65	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	886 936,54	1 247 041,65	77 670,14	1 165 519,14
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	8 644,00	43 000,00
Amortissements	8 644,00	8 644,00	8 644,00	43 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	895 580,54	1 255 685,65	86 314,14	1 208 519,14

En matière de crédits d'investissement pour 2022, il est prévu un montant global de 1,17 M€.

Des projets bâtimentaires importants sont engagés sur l'exercice avec pour objectif de faire évoluer les structures et favoriser la qualité de vie dans le quotidien des enfants. Ces projets bâtimentaires visent à moderniser l'accueil des enfants et de sécuriser les sites.

Le projet de regrouper les actuelles capacités d'accueil de Carcassonne et de Villeneuve-Minervois au sein du domaine de la Sale a été abandonné. De nouvelles pistes sont à l'études pour développer les capacités d'accueil.

Des travaux de rénovation d'envergure sur 2022 visent les sites de Narbonne (0,5 M€) et Villeneuve-Minervois (0,5 M€). Ils permettront d'améliorer la qualité de l'accueil. Par ailleurs, 0,1 M€ de crédits sont destinés à la réalisation de travaux sur le site de Carcassonne.

Des crédits sont également destinés à l'acquisition de mobiliers et électroménagers pour l'équipement des différents sites (0,01 M€) ainsi que le remplacement de plusieurs véhicules plus appropriés au besoin (0,03 M€).

3. La tarification 2021

En raison du règlement budgétaire et comptable applicable (M22), l'équilibre du budget annexe de la SAE doit être assuré par les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du Département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

Le nombre de journées réalisées en 2021 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE. Il s'élève à 11 174 journées pour les unités de Carcassonne (1 625), Narbonne (6 493) et Villeneuve-Minervois (3 056), soit une diminution de 3 278 journées par rapport à 2020 (- 22,68 % après une baisse de 23,71 % en 2020).

Au total, 112 enfants ont séjourné à la SAE (contre 371 enfants en 2020). Cette diminution de -69,81% s'explique par quatre facteurs :

- l'arrêt de l'accueil des MNA,
- une harmonisation des modes de calcul entre les deux unités,
- une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE due à une évolution de la typologie du public, avec des situations très complexes qui nécessitent des prises en charge plus longues et « individualisées » (situations de handicap ou d'exclusion),
- les capacités limitées proposées par les actuels bâtiments et les difficultés de recrutement dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance.

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci s'est élevé à 14 857 journées pour l'année 2021 (compris la prise en charge des MNA évaluée à 2 511 jours). Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge des tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...) pour calculer le prix de journée.

Le tarif calculé pour 2022 s'établit à 445,82 € en baisse par rapport à celui de 2021 (458,95 €). Cette baisse est liée à un besoin de financement moindre, du fait de la reprise de l'excédent d'exploitation de 2021 (et cet excédent est la conséquence de la baisse des effectifs accueillis 112 mineurs en 2021 contre 371 accueillis en 2020). Cette baisse est un peu atténuée par la diminution des recettes propres de la SAE (hors prises-en charge du déficit par le Département) suite au transfert de la prise en charge des MNA sur le budget principal.

La SAE bénéficiera donc de recettes issues :

- Du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 445,82 € la journée ;
- D'une dotation globale annuelle du Département versée par douzième d'un montant de 5 457 119,42 €, soit près de 12 241 jours.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2022 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2022 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 5 457 119,42 € en provenance du budget principal qui sera versée par douzième,
- la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 1 082 196,80 €,
- le prix de journée 2022 d'un montant de 445,82 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B25-BF

Publié le 04/05/2022
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 25

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, du groupe fonctionnel, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe de la structure accueil enfance en recettes et en dépenses à 7 220 997,84 € soit 6 012 478,70 € en section d'exploitation et 1 208 519,14 € en section d'investissement,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 5 457 119,42 € qui sera versée par douzième,
- d'adopter la subvention d'investissement d'un montant plafond de 1 082 196,80 €,
- de fixer le prix de journée 2022 à 445,82 €.

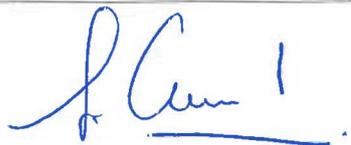
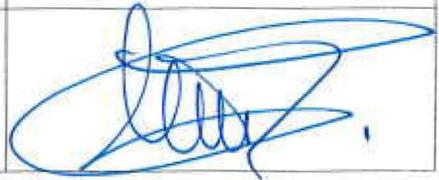
La Présidente du Conseil départemental,

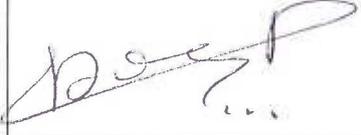
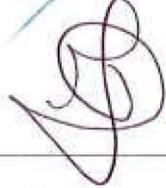
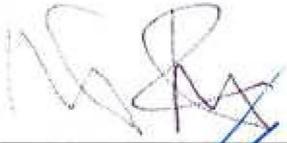


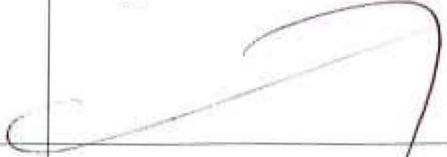
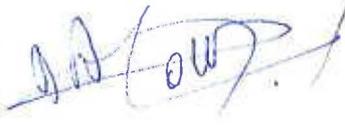
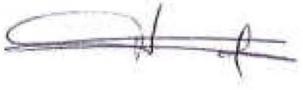
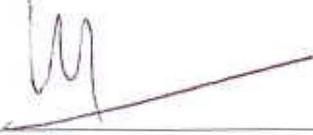
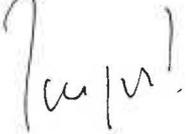
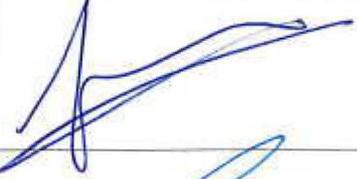
Hélène Sandragne

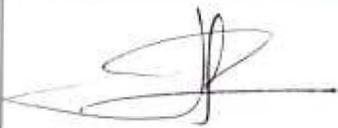
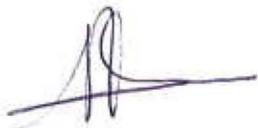
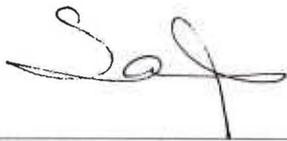
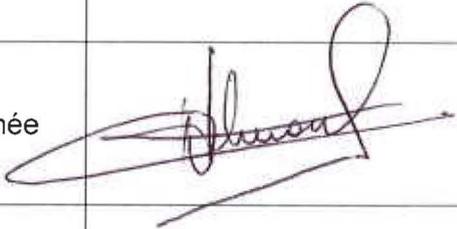
Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	